

Commission de l'Enseignement supérieur, de  
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,  
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,  
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la  
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

---

3 FÉVRIER 2021

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 2021 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (article 82 du règlement)</b>	<b>7</b>
1.1	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de renforcement en faveur de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse» .....	7
1.2	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plainte pour détournements de fonds publics contre l'ASBL Domaine de Beaulateau».....	8
1.3	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolution du masterplan des infrastructures des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)» .....	9
1.4	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des travailleurs des services d'hébergement de l'aide à la jeunesse» .....	10
1.5	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Manque de places pour les mineurs en danger (cri du cœur d'une juge)».....	11
1.6	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pérennisation des emplois et des budgets pour pallier le manque de places d'accueil pour les mineurs en danger» .....	11
1.7	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Manque de familles d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	13
1.8	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prévention de la maltraitance» .....	14
1.9	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prise en charge des adolescentes victimes d'exploitation sexuelle» .....	15
1.10	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Développement de l'offre d'endroits de camps, de séjours, de stages et de toutes activités organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	16

1.11	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Problématique des maisons de jeunes dans le cadre de la crise de la Covid-19» .....	17
1.12	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Effets de l'instauration de la gratuité scolaire sur la pérennité des activités des centres de rencontres et d'hébergement (CRH)» .....	19
1.13	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Quel avenir pour le secteur de la jeunesse?» .....	20
1.14	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État du secteur de la jeunesse en cette période de crise et aides publiques au secteur» .....	20
1.15	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Relance du secteur des organisations de la jeunesse (OJ) – Avis de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ)» .....	20
1.16	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation du nombre de suicides en prison» .....	24
1.17	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien complémentaire au secteur du sport dans le cadre de la deuxième vague de la crise sanitaire et reprise des activités» .....	25
1.18	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien des clubs sportifs qui réduiraient leurs cotisations» .....	25
1.19	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi de l'octroi des trois millions d'aides supplémentaires aux fédérations sportives» .....	25
1.20	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Union des différents niveaux de pouvoir pour le sport» .....	25
1.21	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Arrêt du football amateur et ses conséquences financières» .....	25

1.22	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État de la concertation avec la Région wallonne pour soutenir les clubs sportifs».....	25
1.23	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien aux clubs sportifs».....	25
1.24	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Handiboxing en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	31
1.25	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Avancées dans le développement de masques pour sportifs».....	32
1.26	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des encadrants sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	33
1.27	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Manque de contrats ADEPS pour les sportifs de haut niveau».....	34
1.28	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perspectives pour les athlètes ne disposant pas du statut de sportif de haut niveau».....	34
1.29	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Intégration du handisport dans les fédérations valides».....	36
1.30	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Activités équestres».....	37
1.31	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Inégalités entre hommes et femmes dans le sport».....	38
1.32	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Recommandations de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes concernant les femmes et le sport».....	38
1.33	Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes filles et les femmes».....	38

1.34	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Challenge "J'me bouge pour mon école!"» .....	41
1.35	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Obstacles liés au développement du décathlon» .....	42
1.36	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Association du cyclisme francophone à l'organisation du Championnat du monde» .....	44
1.37	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Succès du padel et initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	45
1.38	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation de stages sportifs durant le congé de carnaval» .....	46
1.39	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'art thérapeutique» .....	46
1.40	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Formation des professeurs de langue dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants» .....	48
1.41	Question de M. Matteo Segers à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Modèles vivants au sein des écoles supérieures des arts (ESA) et soutien à leurs pratiques» .....	49
1.42	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise partielle du présentiel dans l'enseignement supérieur» .....	50
1.43	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sortir les étudiants du confinement» .....	50
1.44	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Détresse des étudiants de l'enseignement supérieur pendant la crise de la Covid-19» .....	50
1.45	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Adoption de mesures spécifiques aux besoins des étudiants et prise en compte de l'impact des mesures sanitaires sur leur santé mentale» .....	50

1.46 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis Bruxelles» ..... 56

1.47 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Décision de réserver l'octroi de subventions aux associations scientifiques sur la base de deux critères» ..... 56

1.48 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien à l'association belge francophone de science politique» ..... 56

**2 Ordre des travaux** **59**

VERSION PROVISOIRE

**Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h00.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## **1 Questions orales (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de renforcement en faveur de la prévention, de l’aide et de la protection de la jeunesse»**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – C’est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des points à l’ordre du jour de la séance du gouvernement du 28 janvier dernier. Parmi ceux-ci, un dossier a particulièrement attiré mon attention, celui du plan de renforcement en faveur de la prévention, de l’aide et de la protection de la jeunesse, présenté en lecture unique. J’espère que le plan est lui aussi, unique.

Nous savons que le secteur de l’aide à la jeunesse est particulièrement sous pression pendant cette crise et qu’il l’est depuis de très nombreuses années. La pression s’est bien évidemment accentuée avec la crise sanitaire actuelle. De plus, que ce soit à propos des services d’accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE), des services d’aide à la jeunesse (SAJ), du renforcement des services sociaux dans l’enseignement supérieur, nous savons que les familles et les parents éprouvent de plus en plus de difficultés et vivent des situations psychologiques alarmantes. La crise n’a évidemment rien arrangé.

Madame la Ministre, quelle est la nature du plan de renforcement de la prévention? Est-il une solution à la crise actuelle ou s’inscrit-il dans une démarche d’évaluation continue liée à l’application du décret du 18 janvier 2020 portant le code de la prévention, de l’aide la jeunesse et de la protection de la jeunesse? Par ailleurs, le travail de renforcement de la prévention s’inspire-t-il du travail prévu et à réaliser par les conseils de prévention et transmis par le Collège de prévention au gouvernement? Le travail a-t-il été réalisé en concertation avec le secteur de l’aide à la jeunesse?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je suis si heureuse que quelqu’un analyse avec tant d’attention les ordres du jour des réunions de notre gouvernement. Les jeunes en difficulté ou en danger, ainsi que leur famille, ont été et continuent d’être fortement touchés par la crise qui a exacerbé les difficultés déjà connues et a fait apparaître d’autres besoins. Je pense notamment aux jeunes qui ont perdu leurs repères et dont la santé physique ou mentale se dégrade, aux familles qui peinent à encadrer et à aider leurs enfants confinés dans le cadre familial, aux jeunes pris en charge par les services de l’aide et de la protection de la jeunesse, tant ceux qui bénéficient d’un hébergement que ceux qui profitent d’un suivi en famille et qui voient leurs difficultés s’accroître. Il y a aussi tous ces jeunes perdus face à cette crise et qui décrochent, socialement et scolairement.

Ce plan de renfort vise donc à soutenir ce secteur, dont les besoins se sont encore accentués. Il va permettre de venir en aide à tous ces travailleurs qui, depuis le début de la crise, n’ont eu de cesse d’accompagner et de prendre en charge les jeunes en difficulté ou en danger. Le plan a été construit et nourri par les échanges permanents que mon cabinet a eus avec les syndicats et les fédérations des employeurs qui relaient les inquiétudes et les besoins du secteur. Il vise à soutenir tous les secteurs de la prévention, de l’aide et de la protection de la jeunesse, parce que chacun d’entre eux a un rôle capital à jouer dans le soutien apporté aux jeunes et aux familles, et particulièrement à ceux qui sont les plus fragilisés.

Concrètement, un montant de plus de 7 millions d’euros est prévu pour soutenir temporairement le secteur. Il s’agit des 3 millions d’euros obtenus lors du conclave budgétaire, auxquels viennent s’ajouter plus de 4 millions d’euros obtenus lors de la réunion du gouvernement du 28 janvier dernier. Ce montant va permettre de renforcer durant plusieurs mois, par l’engagement de personnel, les services d’hébergement, dont les services d’accueil d’urgence (SAU), les services d’aide en milieu ouvert (AMO), les services qui assurent des suivis en famille, les services d’accompagnement en famille d’accueil et les services d’accrochage scolaire (SAS). Le renfort de ces services était nécessaire. Il fallait à la fois permettre aux services d’hébergement de traverser cette crise tout en maintenant l’accueil des jeunes et de permettre aux AMO de poursuivre et d’intensifier leur aide à un public toujours plus en demande.

Une attention particulière est portée aux services d’accompagnement qui travaillent avec les plus petits afin de s’assurer que, même et surtout durant cette crise, les situations de maltraitance

soient repérées et prises en charge. Les services d'accompagnement en famille d'accueil sont également renforcés. Ils assurent la prise en charge d'un nombre important d'enfants et de jeunes. Ce travail essentiel doit être garanti et intensifié au vu des difficultés rencontrées par les accueillants durant la crise.

Enfin, les SAS seront aussi renforcés, tant leur travail est essentiel durant cette période où les décrochages sociaux et scolaires sont nombreux. Par ailleurs, la prévention n'est pas oubliée. En effet, un montant est prévu afin de renforcer significativement les conseils de prévention. En effet, ils ont lancé des appels à projets qui doivent répondre aux difficultés détaillées dans les diagnostics sociaux. Il s'agit maintenant d'accorder des moyens supplémentaires aux conseils de prévention afin que des appels à projets qui répondent spécifiquement aux nouvelles difficultés puissent être lancés rapidement. Chaque jeune et chaque famille doit pouvoir recevoir l'aide dont il a besoin et la prévention assurera en ce sens un rôle clé.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Parmi les idées que vous avez prononcées, Madame la Ministre, je voudrais souligner la prévention. Au fil de cette crise, et encore aujourd'hui, je suis parfois effarée de voir à quel point nous courons derrière les solutions et que l'approche de prévention globale est négligée. Je suis heureuse d'entendre que ces 7 millions vont servir à la prévention, mais aussi, évidemment, à répondre à des besoins de terrain. Je reviendrai là-dessus dès demain, en séance plénière.

Dans les crises comme celle que nous vivons, la première vague est sanitaire, la deuxième est psychologique, voire parfois psychiatrique, en fonction des décrochages, dont vous avez beaucoup parlé. La troisième vague réside dans l'adhésion à la démocratie et dans la sauvegarde de la cohésion sociale. Je ne manquerai pas de vous interpellier pour voir si des emplois ont pu être trouvés sur le marché du travail et si les choses ont pu être prises en main. C'est en renforçant ces services de première ligne aujourd'hui que, non seulement les politiques de prévention seront renforcées, mais surtout que les moyens seront donnés afin de passer ce que j'appellerai les troisième et quatrième vagues, pour garantir la sauvegarde de la démocratie et du bien-être de la population.

**1.2 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plainte pour détournements de fonds**

**publics contre l'ASBL Domaine de Beauplateau»**

**M. Mourad Sahli (PS).** – Madame la Ministre, au mois de juillet 2020, je vous ai interrogée sur la plainte déposée par la Fédération Wallonie Bruxelles à l'encontre des ASBL Domaine de Beauplateau et La Sonatine pour détournement de fonds publics et récupération de subventions indûment utilisées. Vous m'avez alors répondu que le 5 juin 2020, l'avocat de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait sollicité un nouvel accès au dossier. Vous attendiez l'ordonnance du juge d'instruction statuant sur cette demande d'accès au dossier répressif.

Avez-vous enfin eu accès au dossier? Où en est l'instruction judiciaire alors que deux années se sont déjà écoulées depuis le dépôt de la plainte?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, comme vous, je suis très attentive au suivi de ce dossier, compte tenu de la gravité des faits supposés. L'avocat de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pu consulter le dossier répressif au mois d'août 2020; il a pu lever copie de certains documents et a sollicité madame la juge d'instruction à propos des éléments le nécessitant.

Au début du mois de décembre, l'avocat de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été avisé que madame la juge d'instruction avait communiqué le dossier au parquet. Le 18 décembre 2020, il a donc introduit une nouvelle requête d'accès au dossier. Je suis dans l'attente de la décision de madame la juge d'instruction concernant ce nouvel accès au dossier, qui devra me permettre de disposer des derniers éléments qui ont été ajoutés au dossier avant sa communication au procureur du Roi.

Je ne puis donner des précisions quant au contenu du dossier répressif lui-même. En effet, l'article 61ter, § 4, alinéa 3 du Code d'instruction criminelle prévoit que «le requérant ne peut faire usage des renseignements obtenus par la consultation ou la copie que dans l'intérêt de sa défense, à la condition de respecter la présomption d'innocence ainsi que les droits de la défense de tiers, la vie privée et la dignité de la personne, sans préjudice du droit prévu à l'article 61quinquies pour l'inculpé et la partie civile».

**M. Mourad Sahli (PS).** – En effet, Madame la Ministre, la présomption d'innocence est un droit fondamental que nous respectons tous. Par conséquent, eu égard aux informations que vous venez de communiquer, je reviendrai ultérieurement sur ce dossier pour éclaircir les éventuelles zones d'ombre.



**1.3 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évolution du masterplan des infrastructures des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)»**

**M. Mourad Sahli (PS).** – La Communauté française gère six institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) assurant la prise en charge éducative des jeunes ayant commis des faits qualifiés infraction (FQI) et qui lui sont confiés par le tribunal de la jeunesse pendant une période déterminée. Cinq IPPJ hébergent des garçons: Braine-le-Château, Fraipont, Jumet, Saint-Hubert et Wauthier-Braine. Une IPPJ héberge des filles à Saint-Servais, dans la province de Namur. La Communauté française gère aussi le Centre communautaire pour mineurs dessaisés (CCMD) de Saint-Hubert qui prend en charge des jeunes entre 16 et 23 ans dessaisés. Les implantations et infrastructures de certaines de ces institutions connaissent un état de vétusté problématique et nécessitent des aménagements importants. Par ailleurs, plus de 50 % des placements en IPPJ concernent des jeunes Bruxellois pour qui les relations avec leur famille sont essentielles dans le cadre de leur réinsertion. La création d'une IPPJ à Bruxelles reste, par conséquent, très importante.

Votre prédécesseur avait lancé un plan ambitieux de regroupement des IPPJ appelé *masterplan* «IPPJ». Il visait à renforcer le maillage territorial sur la région bruxelloise et à programmer, à court, à moyen et à long terme, des opérations de restructuration et de rénovation des différents sites. La rénovation de l'IPPJ de Fraipont avait, par exemple, été planifiée sur une dizaine d'années. La création d'une IPPJ à Bruxelles permettrait, quant à elle, de consacrer le site de Jumet au CCMD et d'y créer une section pour filles qui n'existe pas actuellement.

Le *masterplan* «IPPJ» impliquait aussi de rénover l'IPPJ pour filles de Saint-Servais et d'adapter celle de Wauthier-Braine pour expérimenter, par exemple, la préparation à l'autonomie des jeunes de 17 ans. Le plan correspondait aussi à une grande réforme des projets éducatifs visant à sortir les IPPJ de l'orthopédagogie en favorisant une éducation plus ouverte et adaptée à son temps.

Madame la Ministre, pourriez-vous m'indiquer à quel stade sont les travaux d'avancement du *masterplan* «IPPJ»? Comment voyez-vous l'IPPJ de demain et comment pourrait-elle répondre aux défis d'une jeunesse en perte de repères?

Quels moyens financiers qui devront être investis pour chaque site afin de mettre en oeuvre le *masterplan*? Ces moyens permettront-ils d'adapter l'IPPJ aux besoins de cette jeunesse délinquante, mais en grande difficulté?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La réforme des projets éducatifs des IPPJ, qui est en cours, prévoit en effet une nouvelle organisation de ces institutions visant à inscrire leur action dans un continuum éducatif. Pour le surplus, concernant ce point et le défi que représente la prise en charge de mineurs en conflit avec la loi, je me permets de vous renvoyer à la réponse donnée lors de la réunion de commission du 6 octobre dernier. Ces éléments sont toujours d'actualité.

Sur la base de cette nouvelle organisation des IPPJ, le *masterplan* prévoit une ouverture plus grande des institutions publiques vers la communauté en élargissant l'offre de prise en charge. Les différents travaux liés au *masterplan* avancent selon plusieurs logiques. D'une part, ils suivent la logique d'un rythme budgétaire crédible, car les moyens alloués chaque année pour les travaux dans les IPPJ ne permettent pas de réaliser à la fois les projets de Fraipont, de Bruxelles, de Saint-Servais, de Jumet, de Wauthier-Braine et, dans le même temps, d'assurer la maintenance et l'amélioration de tout le parc immobilier qui s'inscrit dans un cycle continu. Ce dernier se veut de plus en plus vertueux et complexe, la Fédération étant en marche pour intégrer dans ses projets à venir, pour l'ensemble de son parc, des objectifs de neutralité carbone. Ce rythme budgétaire explique notamment un étalement des travaux de rénovation de l'IPPJ de Fraipont sur une période dix ans. Ce site connaîtra encore des travaux importants jusqu'au terme de la législature actuelle. Dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience (RFF), nous avons intégré la rénovation de l'IPPJ de Fraipont. Si ce projet est retenu, la restauration de cette institution sera plus rapide.

Il y a d'autre part une logique occupationnelle. Fermer entièrement une partie significative d'une IPPJ pour la rénover en une seule opération de travaux n'est pas envisageable. Ensuite, il y a une logique de phasage, avec comme préalable la création d'une IPPJ à Bruxelles, qui permettra, après le déménagement des sections de Jumet, à d'autres implantations de déménager le temps des rénovations successives. Ces contraintes d'occupation, de continuité de la prise en charge nécessitent des phasages cohérents et articulés. Le projet bruxellois est actuellement entre les mains de l'urbanisme régional, Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP).

**M. Mourad Sahli (PS).** – Pour mieux se rendre compte de ce que représente ce vaste chan-

tier, il serait bon que nous, parlementaires, puissions à un moment donné constater sur le terrain les évolutions et difficultés que posent ces transformations. Votre prédécesseur avait déjà organisé une visite de la sorte. Il me plairait, Madame la Ministre, de réfléchir à cette possibilité. Je suis en tout cas demandeur d'une telle visite.

**1.4 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des travailleurs des services d'hébergement de l'aide à la jeunesse»**

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – La vaccination contre la Covid-19 a débuté dans notre pays, comme dans de nombreuses autres régions du monde. Je ne peux que m'en réjouir, car il s'agit d'une arme essentielle pour lutter contre la pandémie. Le vaccin ne sera toutefois pas immédiatement disponible pour tout le monde. C'est pourquoi la conférence interministérielle de la Santé publique (CIM Santé) a défini une stratégie de vaccination en déterminant les groupes de personnes à vacciner en priorité: le personnel et les résidents des maisons de repos, les professionnels de la santé, les personnes considérées comme à risque, c'est-à-dire celles âgées de plus de 65 ans ou de plus de 45 ans si elles présentent des risques spécifiques. À côté de ces personnes prioritaires, il convient de déterminer les groupes qui seront ensuite vaccinés.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, il me semble particulièrement important de prendre en compte les membres du personnel des services d'hébergement de l'aide à la jeunesse. Les éducateurs, assistants sociaux et autres membres du personnel entretiennent des contacts rapprochés avec les enfants et les jeunes dont ils s'occupent. Ils assurent quotidiennement l'accompagnement nécessaire pour préparer les jeunes à leur avenir. Pour ces personnes, les précautions et les gestes barrières sont impossibles à respecter.

En réponse à ma question d'actualité sur les publics prioritaires concernés par la vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles, lors de la séance plénière du 9 décembre 2020, le ministre-président a répondu: «Le gouvernement voulait faire état que nombre de travailleurs de secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles devaient être considérés comme prioritaires à la vaccination, comme les acteurs relevant du secteur de l'aide à la jeunesse, les éducateurs, les travailleurs des services d'hébergement, des IPPJ, des écoles, des milieux d'accueil et des maisons de justice». Il a

ensuite affirmé que cette position serait défendue au sein du Comité de concertation (Codeco) et que la *task force* «Vaccination» allait mettre en place des critères objectifs pour déterminer des fonctions «essentielles» en vue de la phase 1B de la stratégie de vaccination.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'indiquer si cette volonté du ministre-président s'est confirmée et si, dans les secteurs qui relèvent de votre responsabilité, les travailleurs des services d'hébergement de l'aide à la jeunesse seront bien considérés comme prioritaires pour la vaccination? Les familles d'accueil et les familles de parrainage seront-elles également considérées comme prioritaires? Ces familles entretiennent des contacts rapprochés avec les enfants et les jeunes dont elles s'occupent, comme les services d'hébergement. Certaines d'entre elles accueillent même, pendant le week-end ou pendant les vacances scolaires, des enfants issus des services d'hébergement.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La réflexion sur la priorisation des vaccins dans la phase 1B a débuté et devra se poursuivre cette semaine. Un constat est omniprésent: les jeunes souffrent de plus en plus et cette souffrance est encore plus grave pour les enfants et les jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse. La crise de la Covid-19 fait émerger des situations de grande souffrance et de vulnérabilité extrême chez ces enfants et ces jeunes. Il est donc impératif que les travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse, dont la mission est essentielle pour les plus fragiles de la société, soient toujours reconnus prioritaires pour la vaccination.

Concrètement, la vaccination de tous les professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse représente au total 8 800 vaccins, un nombre relativement limité au regard de l'enjeu. En effet, les enfants et les jeunes dont ils s'occupent sont pris en charge dans des structures résidentielles à la suite de maltraitances, de violences physiques ou psychologiques. Ces professionnels offrent aussi un accompagnement ambulatoire spécifique et soutiennent les enfants restés en famille. Ils vont à la rencontre des jeunes et participent activement à leur retour à l'école. Je continuerai donc à plaider pour que l'ensemble des professionnels de l'aide à la jeunesse puissent bénéficier du vaccin sans tarder.

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – La vaccination permettrait d'assurer la continuité de l'accueil et de l'hébergement des enfants et jeunes qui relèvent de l'aide à la jeunesse; il convient donc d'y être particulièrement attentifs. Madame la Ministre, vous avez dit que 8 800 vaccins seraient nécessaires pour les professionnels du secteur; j'aurais souhaité savoir si les familles d'accueil et

de parrainage étaient incluses dans ce nombre. Ces familles disposent d'une organisation similaire aux familles ordinaires et ne présentent pas davantage de risque de constituer un foyer infectieux, mais il ne faut pas oublier que certains enfants fréquentent simultanément des services d'hébergement.

**1.5 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Manque de places pour les mineurs en danger (cri du cœur d'une juge)»**

**1.6 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pérennisation des emplois et des budgets pour pallier le manque de places d'accueil pour les mineurs en danger»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Gladys Kazadi (cdH).** – Madame la Ministre, de nombreux secteurs sont à bout de souffle. Les acteurs de terrain et les bénéficiaires des services ne cessent de pousser des cris d'alarme pour alerter l'opinion sur des situations préoccupantes, qu'il s'agisse des besoins psychosociaux des jeunes et du personnel qui les encadre ou de besoins plus structurels. Récemment, une juge de la jeunesse au parquet de Bruxelles expliquait à la presse son désarroi face au manque de places pour les mineurs en danger. En Belgique francophone, il n'y aurait jamais eu autant de jeunes à placer et, malgré la gravité de certaines situations, les solutions immédiates n'existent plus. Le temps d'attente pour placer un enfant dans une institution est aujourd'hui de deux ans, alors que ce délai n'excédait pas un an l'année dernière.

Les renforts humains et financiers mobilisés par le gouvernement ont mis du temps à arriver sur le terrain. Madame la Ministre, qu'en est-il aujourd'hui des 50 équivalents temps plein engagés temporairement? Étudiez-vous la possibilité de prolonger leur contrat afin d'éviter les atterrissements de l'an dernier? Qu'en est-il des 39 places d'hébergement supplémentaires ouvertes temporairement durant la première vague? Seront-elles prolongées? Si oui, pour combien de temps?

Par ailleurs, quels sont les dispositifs mis sur pied par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour remédier aux manquements soulignés par les magistrats?

Le placement en institution constitue le dernier recours pour placer un enfant en danger. Quels sont les moyens mis en œuvre pour encourager les autres pistes? Une solution consiste notamment à confier les enfants à des accueillants familiaux, qui ne sont ni des membres de sa famille ni des familiers. Malheureusement, le recrutement des familles d'accueil peine à décoller. Des pistes de travail sont-elles envisagées pour remédier à cette problématique? Si oui, pouvez-vous nous les présenter?

Enfin, comment travaillez-vous, en amont du placement, à améliorer le soutien aux familles et aux jeunes dans leur milieu de vie et à la parentalité? Concrètement, qu'avez-vous mis en place depuis votre entrée en fonction?

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Madame la Ministre, après le cri d'alarme des acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse, vous avez promis une prise en charge plus rapide des mineurs en danger. Lors de la première vague, vous avez pris une série de mesures, à savoir la création de 39 places d'hébergement d'urgence et l'engagement de 50 équivalents temps plein. Ces mesures étaient cependant temporaires. Un budget de 3 millions d'euros est prévu pour procéder à des recrutements et une partie du plan de relance européen devrait être consacré à cette problématique. En outre, une enveloppe de 500 000 euros doit servir à augmenter les effectifs des services d'hébergement spécialisés. Enfin, 500 000 euros supplémentaires sont destinés à engager des travailleurs qui effectueront des missions de coordination dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Vous avez également annoncé la constitution d'un groupe de travail rassemblant les administrations en charge de la gestion du handicap et de l'aide à la jeunesse. Enfin, vous avez déclaré vouloir lancer un programme contre le décrochage scolaire et œuvrer à la création d'une nouvelle institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) à Bruxelles.

Cependant, selon les professionnels du secteur, en un an à peine, le temps d'attente sur la liste des capacités réservées est passé d'un à deux ans. La situation est catastrophique: jamais il n'y a eu autant de mineurs en danger à placer, soit des enfants qu'il faut écarter au plus vite du noyau familial pour cause de maltraitance. Cette augmentation est particulièrement inquiétante.

Madame la ministre, dans vos propositions, vous recourez souvent au conditionnel et parlez d'espoir ou d'anticipation budgétaire. Le nombre d'enfants en danger augmente beaucoup trop rapidement pour se contenter de cela. Savez-vous quand les budgets seront disponibles pour la prise en charge de ces mineurs? Quelle part du plan de

relance européen sera consacrée à cette problématique? Les emplois créés lors de la première vague sont temporaires. Devant la taille colossale des actions à mener pour donner à ces enfants une place d'accueil dans des délais courts, comptez-vous pérenniser ces emplois?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le manque de places d'accueil pour les mineurs en danger est, hélas, un constat récurrent dans le secteur de l'aide à la jeunesse et je compte bien m'attaquer à ce problème. Le refinancement du secteur, l'ouverture de nouvelles places en hébergement et une très sensible augmentation de la capacité de prise en charge des services d'accompagnement ont déjà été amorcés lors de la précédente législature. Or, force est de constater que les conseillers de l'aide à la jeunesse, les directeurs des services de protection de la jeunesse (SPJ) et les juges de la jeunesse compétents dans les cas d'enfants en danger à Bruxelles soulignent régulièrement les limites de la capacité d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une réflexion approfondie sur l'utilisation optimale des moyens disponibles est nécessaire, et elle sera entamée rapidement. Le recours à des accueillants familiaux est une piste à approfondir: le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse prévoit que la priorité doit être donnée à la famille élargie ou aux familiers de l'enfant. À défaut, l'enfant peut être placé dans une famille d'accueil qui n'a aucun lien préexistant avec lui. En novembre 2020, la fédération des services d'accompagnement en accueil familial (FSAAF) a lancé, une nouvelle campagne d'information sur l'accueil familial sur le site [www.familiedaccueil.be](http://www.familiedaccueil.be). Cette initiative donne des résultats intéressants puisque la FSAAF a reçu 250 demandes d'information. Les personnes demandeuses vont à présent recevoir une information plus approfondie et pourront, le cas échéant, déposer une candidature. Celle-ci sera ensuite analysée afin de s'assurer de la solidité du projet d'accueil, condition impérative avant d'entamer toute démarche avec un enfant qui mettra alors tout son espoir dans cette famille.

Il est indispensable d'éviter le recours au placement. Pour ce faire, il faut intervenir en amont. J'attache dès lors beaucoup d'importance au travail de prévention mené par les services d'aide en milieu ouvert (AMO). Il importe d'agir en concertation avec tous les acteurs concernés: les écoles, les services de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui prennent en charge la petite enfance, les secteurs de la santé mentale et du handicap ou les centres publics d'action sociale (CPAS). Le rôle des conseillers en prévention est également crucial afin de tisser un véritable mail-

lage social permettant de soutenir les enfants et les jeunes en difficulté et leur famille. Plus que jamais, nous devons rappeler que l'aide à la jeunesse est complémentaire et supplétive par rapport à l'aide sociale générale.

Le rôle des services d'accompagnement est également indispensable pour apporter de l'aide dans le milieu de vie des enfants et des jeunes. Il faut renforcer la capacité d'accompagnement au domicile des familles, notamment l'accompagnement intensif pour les jeunes enfants victimes de maltraitance ou suspectés de l'être. Cette offre de services existe dans plusieurs régions, mais elle n'est pas encore disponible dans tous les arrondissements et toutes les divisions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Veiller à une meilleure programmation et à une meilleure couverture du territoire, particulièrement pour les services d'accompagnement et les AMO, est une nécessité.

La crise sanitaire nous impose une grande réactivité. Nous devons trouver des solutions agiles qui permettent de s'adapter à l'évolution des circonstances. J'aimerais, à cet égard, souligner le fait que tous les acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse ont fait, et font toujours, preuve de beaucoup de créativité pour trouver les solutions les plus adaptées aux jeunes. Je tiens à les en remercier, encore une fois.

Le gouvernement a débloqué des moyens budgétaires importants qui seront mis à la disposition du service administratif à comptabilité autonome (SACA) «Cellule Urgence et Redéploiement», dont une des missions est de faire face aux conséquences de la crise. Dans ce cadre, un montant de quatre millions d'euros vient d'être débloqué, en plus de l'enveloppe initiale de trois millions d'euros. Ces sept millions d'euros permettront de renforcer temporairement les services résidentiels généraux, qui assurent l'hébergement des jeunes placés, les services résidentiels d'urgence et les services d'accompagnement en accueil familial d'urgence. Dès le premier confinement, la problématique de la prise en charge en urgence des enfants est effectivement apparue avec une acuité particulière.

Pour terminer, tous ces moyens doivent concourir au renforcement des AMO afin de développer l'indispensable travail de prévention. La prévention du décrochage social et scolaire constitue aujourd'hui une préoccupation majeure. À cet égard, j'aurai l'occasion de m'exprimer plus tard sur le protocole relatif à l'accrochage scolaire et social au bénéfice de structures jeunesse et aide à la jeunesse.

**Mme Gladys Kazadi (cdH)**. – Madame la Ministre, je vous rejoins sur l'importance de la prévention et du travail en amont. Cependant, il s'agit parfois d'enfants maltraités et victimes des pires atrocités, pour lesquels il faut trouver une solution rapide. Le placement de ces mineurs en

danger relève de l'urgence. Vous avez promis d'accélérer la prise en charge et j'espère que vous respecterez cette promesse. Les éléments que vous nous présentez aujourd'hui ne sont pas de nature à nous rassurer ni à rassurer les magistrats. Ce sont des déclarations de bonnes intentions, mais je ne perçois pas comment vous comptez agir concrètement pour que ces mineurs soient pris en charge le plus vite possible. Je continuerai à vous interroger et à suivre ce dossier, en espérant que les choses avancent rapidement.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Je partage les inquiétudes de Mme Kazadi. Je salue le déblocage de budgets supplémentaires, mais nous ne disposons d'aucune information sur la manière dont ils seront utilisés. Les emplois temporaires pourront-ils être prolongés pour renforcer l'encadrement? Vous ne l'avez pas confirmé. La prévention est évidemment essentielle. Toutefois, vos réponses n'étaient pas très explicites sur ce point.

Je me suis récemment entretenue avec un éducateur en maison d'accueil. Il expliquait être forcé de faire des choix, ce qui est une situation terrible pour lui. Les maisons d'accueil reçoivent des coups de téléphone le vendredi soir pour accueillir un jeune. Elles savent que personne d'autre ne pourra s'en charger et que le jeune risque de passer deux jours supplémentaires dans la famille où il est maltraité, ce qui l'expose à un danger. Les maisons d'accueil sont alors face à un choix qui n'en est pas un. Elles accueillent alors le jeune et se retrouvent à dépasser leur capacité. Le personnel est contraint de faire des sacrifices et des heures supplémentaires, en soirée ou le week-end. Ces établissements ont besoin d'un encadrement renforcé. Je continuerai également à suivre ce dossier.

**1.7 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Manque de familles d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. André Antoine (cdH).** – J'aborde un sujet grave, sérieux et qui mérite une réponse appropriée.

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfance, qui a eu lieu le vendredi 22 janvier 2021, 16 services d'accompagnement en accueil familial ont signalé que plus de 600 enfants sont en attente d'une famille d'accueil.

«On reçoit beaucoup de demandes pour des solutions d'accueil d'urgence, mais aussi à moyen et à long termes pour des enfants qui vivent des

situations de souffrance et sont retirés à leur famille par des services d'aide à la jeunesse. Pour le moment, près de 600 enfants sont en attente d'une famille. C'est rare d'arriver à un nombre si élevé.» Voilà ce qu'a expliqué Guy De Backer, porte-parole de l'initiative [familiedaccueil.be](http://familiedaccueil.be), dans un article de «*La Libre*» du 20 novembre 2020.

Plus loin, l'auteur de l'article ajoute: «Selon Guy De Backer, la formule a fait ses preuves et est extrêmement positive pour la majorité des enfants. «Le rôle d'une famille d'accueil est de changer la vie d'un enfant en lui offrant un milieu stable et aimant dans lequel se poser ou grandir. Pour les familles, c'est une charge immense et tellement simple à la fois. Et on constate que ça marche! Une étude universitaire a montré que 76 % des enfants placés en famille d'accueil réussissent très bien à l'école et 90 % déclarent être satisfaits de leur situation. Malheureusement, on constate que trop peu de familles se proposent soit par manque d'information, soit par crainte.»

Lorsqu'aucune solution n'est trouvée pour l'accueillir, un enfant retiré de son cadre familial est placé dans un hôpital, souvent pendant plusieurs semaines.

Dès lors, Madame la Ministre, quelles solutions proposerez-vous pour remédier au manque de familles d'accueil? Quelles initiatives prendrez-vous pour régler ce problème? Il me semble qu'une campagne d'information serait la bienvenue pour donner confiance à de potentielles familles d'accueil, tout en leur rappelant les règles et, ne nous le cachons pas, les avantages financiers auxquels les familles peuvent prétendre.

Ce cri de détresse m'a beaucoup touché et j'espère qu'il en va de même pour vous.

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le 20 novembre 2020, la Fédération des services d'accompagnement en accueil familial (FSAAF) a présenté une nouvelle plateforme: [www.familiedaccueil.be](http://www.familiedaccueil.be). Il s'agit d'une nouvelle manière d'entrer en contact avec de potentiels candidats accueillants familiaux.

Je partage évidemment votre avis sur la nécessité de cette campagne. Après avoir pris mes renseignements auprès des initiateurs du projet à la fin du mois de décembre, j'annonce que 250 demandes d'information sont parvenues à la FSAAF, ce qui représente un très bon résultat, voire un record.

Les personnes qui se proposent pour devenir accueillant familial recevront bientôt une information plus précise sur l'accompagnement familial. Elles pourront ensuite, si elles le désirent, commencer le processus de sélection qui leur permettra de faire mûrir leur projet. Accueillir un enfant

est, en effet, et je sais que vous êtes d'accord avec moi, une grande responsabilité qui nécessite réflexion, au-delà de l'émotion que suscite la situation des enfants en attente d'un accueil familial.

D'expérience, les professionnels de l'accueil familial espèrent qu'un cinquième des personnes qui se sont manifestées sur la plateforme pourront se voir confier un enfant dans les prochains mois.

Je solliciterai prochainement mon administration afin de recevoir une évaluation de l'impact de l'utilisation de ce nouveau média. Il est en effet un peu trop tôt pour cette évaluation. Il faut laisser le temps nécessaire au bon déroulement des phases d'information et de sélection des accueillants potentiels, avant d'être en mesure d'évaluer l'impact de cette nouvelle campagne sur le recrutement d'accueillants familiaux et la prise en charge des enfants concernés.

**M. André Antoine (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir pris en considération le problème. Vous m'annoncez que 250 demandes sont parvenues à la suite de l'appel aux familles et que 50 d'entre elles seraient a priori recevables. C'est une bonne nouvelle, mais cela ne permettra d'accueillir que 50 des 600 enfants en attente d'un accueil familial. C'est dire si le chantier reste largement ouvert!

J'ai deux suggestions à vous soumettre. Pourquoi votre département n'organiserait-il pas une grande campagne d'information dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avec votre collègue responsable de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), vous disposez d'un réseau exceptionnel de crèches, de pouponnières et de maisons d'enfants. À travers une campagne appropriée, pourquoi ne pas proposer aux parents qui confient des jeunes enfants à ces institutions de devenir famille d'accueil et d'accueillir un deuxième ou un troisième enfant?

Contrairement à ce qu'on pourrait penser de prime abord, les personnes sont généreuses. Encore faut-il les informer, notamment des avantages d'un tel système. Je vous engage vraiment à diffuser l'information par les deux voies que je vous propose, je sens que vous êtes prête à le faire et je vous en remercie.

**1.8 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prévention de la maltraitance»**

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Ma question se situe en amont de celles qui viennent d'être évoquées par mes collègues, puisqu'il s'agit de la

prévention de la maltraitance, matière dans laquelle plusieurs entités jouent un rôle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un plan triennal de prévention de la maltraitance a été élaboré dans le cadre de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants, en ce qui concerne la formation des intervenants, l'information et la sensibilisation du public-cible, des enfants, et du grand public. Une série d'axes stratégiques et d'objectifs ont été définis.

Ma question porte plus généralement sur l'actualisation du plan triennal de prévention de la maltraitance 2018-2020. Elle s'inscrit évidemment dans le contexte actuel, où les violences intrafamiliales ont augmenté et une série de dispositifs ont été mis en place. Mais ce n'est pas là mon point.

En amont d'une actualisation du plan triennal, celui-ci a-t-il fait ou fait-il actuellement l'objet d'une évaluation?

Parmi les recommandations du plan triennal, quelles avancées spécifiques pouvez-vous mettre en évidence? Selon vous, sur cette base, quelles sont les pistes qui doivent être poursuivies et amplifiées? Quelles sont vos priorités pour le nouveau plan? A-t-il été actualisé depuis sa dernière validation au mois de septembre 2018? Les implications de la crise sanitaire ont-elles été intégrées dans le plan triennal?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le Plan triennal de prévention de la maltraitance est conçu selon les modalités d'un plan triennal à horizon glissant. Il est donc inscrit dans un processus constant de mise à jour annuelle depuis 2018 par le Comité de projets et du Comité directeur. Ce processus comprend notamment un relevé d'indicateurs actualisés chaque année et par secteur.

L'article de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants prévoit que le Comité directeur veille à la mise en place et à l'évaluation du plan. Un processus d'évaluation est actuellement à l'étude. Cependant, afin d'assurer une évaluation objective, j'ai souhaité que ce plan fasse l'objet d'une évaluation externe en collaboration avec les services de l'évaluation des politiques publiques du ministère. Cette évaluation nous permettra de faire le point sur les avancées en matière de coordination de la prévention de la maltraitance et les pistes de travail devant être développées.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir bien précisé le caractère glissant du plan triennal. Étant donné qu'il s'agit du plan triennal 2018-2020, il ne faut

draît pas que l'on croie que depuis la fin de l'année 2020, nous sommes sans outils. Il est clair que l'outil est toujours là.

Je me réjouis toutefois de vous entendre parler d'évaluation. Il s'agissait d'une de mes questions et c'est évidemment la première étape en vue d'actualiser le plan.

Je reviendrai prochainement vers vous pour en savoir plus sur le délai de cette évaluation et les premiers éléments ainsi que sur les pistes qui pourront être amplifiées et poursuivies.

**1.9 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prise en charge des adolescentes victimes d'exploitation sexuelle»**

**M. Thierry Witsel (PS).** – Au début de cette année, je vous ai interpellée sur la prise en charge des mineures exploitées dans le milieu de la prostitution. Depuis lors, un des individus concernés par ces faits de proxénétisme est poursuivi et le ministère public a requis à son encontre dix ans de prison pour avoir prostitué et violenté une dizaine de très jeunes femmes. Le scénario était toujours identique: après avoir séduit les filles, il les orientait vers la prostitution. Il n'était pas seul à diriger la manœuvre; des amis et une ex-compagne étaient complices et seront sans doute sanctionnés. Le jugement était prévu la semaine passée.

Vous m'avez répondu, à juste titre, que le service d'aide à la jeunesse (SAJ) et le service de la protection de la jeunesse (SPJ) accueillaient ces adolescentes. Néanmoins, ces services sont souvent surchargés. Le manque de places dans les centres d'accueil d'urgence (CAU) est un problème structurel. Les listes d'attente ne sont pas une légende, mais bien une réalité à laquelle sont confrontés les travailleurs du terrain ainsi que les victimes et leurs parents. Les associations dont je vous ai parlé pourraient participer à cette prise en charge spécifique. Elles peuvent aussi intervenir 24 heures sur 24.

Quand la police prend en charge des victimes d'exploitation mineures, elle les oriente vers le SAJ, alors que quand la victime est majeure, les policiers travaillent habituellement avec ces ASBL qui se portent volontaires pour se charger du suivi. La spécificité de l'approche des victimes d'exploitation est que, très souvent, ces dernières ne se rendent pas compte de leur situation et sont même consentantes, par amour. Le risque de «rechute» est donc très important. Cela demande une prise en charge spécifique et professionnelle.

Madame la Ministre, quel type de formation reçoit le personnel des SAJ et SPJ dans le domaine de la traite des êtres humains? S'agit-il d'une réelle formation à la prise en charge ou d'une sensibilisation à la détection? Quelle en est la durée? Qui les dispense? Combien la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle de référents?

Vous avez répondu que les ASBL spécialisées dans la traite des êtres humains travaillaient avec le SAJ et le SPJ. Dès lors, pouvez-vous m'expliquer le cadre de cette intervention? Vous avez cité Espéranto qui est en effet un service s'occupant des personnes mineures victimes de la traite des êtres humains. Sur leur site, nous lisons qu'ils s'occupent précisément de mineurs étrangers, principalement des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). C'est également ce que certains parents de victimes se sont vu répondre par cette association. Qu'en est-il des mineures belges victimes d'exploitation? Quel service pourrait leur offrir une prise en charge tant ambulatoire que résidentielle? Est-il envisageable d'agréer les associations Sürya et PAG-ASA afin qu'elles puissent prendre en charge les victimes mineures de la traite des êtres humains?

Je sais que la thématique a été abordée sous la législature précédente et que le Collège des procureurs généraux est intervenu en Flandre. La problématique étant maintenant apparue en Fédération Wallonie-Bruxelles, que pouvez-vous faire? Ce point spécifique et nouveau sera-t-il mis à l'agenda d'une prochaine rencontre avec le Collège des procureurs généraux?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'enseignement dispensé tous les trois ans en matière de traite des êtres humains, qui comprend un volet spécifique «loverboys», se limite en effet à la détection de la problématique et à l'orientation des victimes présumées vers des associations spécialisées telles qu'Espéranto, Sürya et PAG-ASA, qui assurent une prise en charge et un accompagnement spécialisés.

La formation est co-organisée par la référente «Traite des êtres humains» de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) en collaboration avec le SPF Justice, les ASBL spécialisées que vous évoquez et ECPAT (*End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes*), seul réseau international exclusivement dédié à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Cette formation dure une journée. Afin de garantir davantage la transmission des savoirs et des compétences dans ce domaine, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de la protection de la jeunesse (SPJ) ont, en 2019, désigné en leur sein 49 référents «Traite des êtres humains».

Une note d'information de l'administratrice générale de l'aide à la jeunesse datant du 15 mai 2019 a informé les SAJ et les SPJ de la procédure à suivre en vue d'orienter les victimes présumées. Un schéma complétant cette information donne une place centrale aux ASBL spécialisées, qui peuvent être interpellées par la police, le SAJ, le parquet et tout citoyen préoccupé par une situation d'exploitation.

En réponse à votre question précédente, je vous ai fait savoir que jusqu'ici, Espéranto arrive à répondre à la demande. Je précise que l'ASBL Espéranto est amenée à refuser des demandes, notamment lorsque celles-ci ne correspondent pas au profil spécifique des jeunes accueillis dans le service. Par ailleurs, l'ASBL est quasi en permanence en surcapacité au niveau du nombre de prises en charge. L'accueil de victimes de mariages forcés et de violences liées à l'honneur est en constante augmentation ces dernières années. Je serai donc très attentive à ces constats du terrain afin que l'offre de service colle au plus près aux besoins du terrain. Par ailleurs, je veillerai à ce que l'information sur la connaissance et la détection de ces problématiques très spécifiques soient assurées auprès des travailleurs du secteur.

Concernant votre question sur les victimes belges d'exploitation, je vous confirme qu'Espéranto peut aussi les prendre en charge. S'il est vrai qu'à ce jour, l'ASBL a principalement accueilli des MENA, elle a également assuré à plusieurs reprises l'hébergement et le suivi psychosocial de victimes belges. Une particularité de ce centre est son adresse secrète afin de protéger les jeunes hébergés.

Je mettrai la problématique des *loverboys* à l'agenda d'une prochaine rencontre avec le Collège des procureurs généraux.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces clarifications. Il me reste malgré tout deux points d'interrogation. Si l'ASBL Espéranto est surchargée au point de parfois devoir refuser des enfants, pourquoi ne pas agréer des associations comme Sürya et PAG-ASA afin de la soulager?

Il est important de distinguer la théorie et la pratique. Dans la réalité, tout n'est pas toujours adapté à une situation et à un moment précis. La solution d'agréer ces deux associations serait idéale.

Je vous remercie par ailleurs d'organiser cette réunion avec le Collège des procureurs généraux à propos des *loverboys*. Cette initiative me paraît importante pour trouver des solutions par rapport à ces personnes qui mettent la vie d'enfants en danger.

**1.10 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de**

***l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Développement de l'offre d'endroits de camps, de séjours, de stages et de toutes activités organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Chaque été, des milliers de jeunes partent en camp, en formation ou en séjour. Ils font l'expérience de la vie en collectivité et de l'autonomie. Pour profiter pleinement de leur séjour, le lieu qui les accueille est certainement aussi important que les animateurs qui les entourent et les animent. L'été prochain, s'il est possible de partir en camp, ces moments de déconnexion seront encore d'autant plus recherchés et à encourager pour les enfants et les ados ainsi que pour l'ensemble des animateurs qui les accompagnent.

Lors de la législature précédente, notre groupe, soutenu par les autres partis politiques, a déposé une résolution visant le développement de l'offre d'endroits de camps, de séjours, de stages et de toutes activités organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, cette problématique est toujours d'actualité, car des difficultés supplémentaires ont vu le jour en raison de la gestion de la pandémie, de restrictions imposées par certaines communes ou encore parce que certains groupes habituellement en départ vers l'étranger viendront s'ajouter aux autres groupes qui restent en Belgique.

Madame la Ministre, je souhaite connaître l'avancement de la mise en œuvre de cette résolution qui nous tient particulièrement à cœur. Les circulaires 1510 du 26 juin 2006 et 1747 du 2 février 2007 sur l'occupation des locaux scolaires par des tiers ont-elles été modernisées et valorisées auprès des publics concernés, conformément aux vœux de membres de la plateforme Jeunesse-écoles? Cette dernière a-t-elle pu être maintenue dans le contexte actuel? Il me semble intéressant que ces deux secteurs puissent en effet se parler régulièrement.

Votre intention était d'envoyer un courrier aux référents des différents réseaux afin que les informations soient transmises aux pouvoirs organisateurs (PO) et directions d'écoles concernés avant fin avril, mais comme la pandémie est passée par là, le travail a-t-il depuis été remis sur le métier? Des réunions de concertation sont-elles envisagées avec les centres de dépaysement et de plein air (CDPA) pour proposer une politique de mise à disposition pour les associations du secteur de la jeunesse? Ces lieux sont fort utilisés durant l'année scolaire pour y organiser des classes vertes et toutes sortes d'activités de dépaysement.



Ces CDPA pourraient également être occupés durant l'été. Quels sont encore les freins à lever?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Partager les infrastructures et, spécifiquement, les infrastructures scolaires m'apparaît être essentiel pour développer l'offre de locaux pour accueillir les opérateurs s'occupant de jeunes. En cette matière, l'ASBL Atouts Camps fait un travail de qualité pour labelliser des endroits de camp. En tant qu'ancienne ministre de l'Éducation, Madame la Députée, je ne dois pas vous expliquer les freins à l'occupation de locaux scolaires par des tiers. Cependant, il s'agit d'une opportunité non négligeable à saisir afin de permettre aux différents opérateurs s'occupant de la jeunesse de trouver plus facilement des locaux à des prix raisonnables.

La crise sanitaire a ralenti le travail de collaboration que je mène avec les ministres Désir et Daerden. Nous espérons pouvoir aborder ce sujet lors de prochaines réunions. À mes yeux, la collaboration et la concertation entre les secteurs de la jeunesse et de l'enseignement sont essentielles. Je suis d'ailleurs ravie que la Plateforme Jeunesse Enseignement continue de mener un travail de qualité œuvrant à une meilleure synergie de ces deux secteurs.

Cette plateforme mène différents chantiers. Elle développe tout d'abord une meilleure connaissance respective des enjeux communs aux deux secteurs et des ressources mobilisables qu'il est possible de partager pour répondre à ces enjeux. Ensuite, elle sensibilise, informe et outille les acteurs scolaires de la mise en œuvre des plans de pilotage dans les écoles. Enfin, elle renforce le partage de locaux pour favoriser le développement des activités du secteur de la jeunesse. Le travail de cette plateforme est également valorisé par le groupe OJ-École, émanation du travail de la plateforme et de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ). Ce groupe de travail mène simultanément des projets et des réflexions à long terme. C'est le cas du travail sur la réforme des rythmes scolaires annuels. Le groupe de travail participera d'ailleurs à une consultation menée par le cabinet de la ministre Désir qui porte sur ce sujet. En amont de cette consultation, un important travail de relevé de points d'attention, de questions et de propositions a aussi été effectué. En tant que ministre de la Jeunesse, je suis particulièrement attentive aux implications de cette réforme sur le secteur et ses opérateurs. Mon cabinet et celui de la ministre Désir sont d'ailleurs en contact.

Il existe plusieurs pistes de réflexion au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la politique de mise à disposition de locaux pour les associations de jeunesse. Le partage de locaux des

CDPA en est une, au même titre que l'élargissement des assurances pour les infrastructures scolaires, ce qui permettrait une location de ceux-ci à moindres coûts pour les associations de jeunesse.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – Madame la Ministre, les rythmes scolaires sont effectivement un enjeu d'importance. La Fondation Roi Baudouin a toujours associé l'ensemble des acteurs des secteurs de la jeunesse puisqu'ils sont pleinement concernés par l'organisation des stages et des camps pendant les vacances. Je suis dès lors contente d'entendre que votre attention et celle de la ministre Désir sur les rythmes scolaires est effective. Cependant, ma question portait sur un volet plus pratique qui nécessite la mise en place d'actions très rapidement. Si je connais bien les freins qu'ont certains écoles et PO de prêter leurs locaux scolaires à des mouvements de jeunesse, il faut reconnaître que cette année-ci est particulière.

Si les camps sont autorisés en été, il faut faire en sorte que des lieux soient accessibles pour les groupes de jeunes. Mobiliser les forces sur la mise à disposition de ces endroits de camp concerne certes les agriculteurs – et j'interrogerai qui de droit à la Région wallonne – mais aussi les écoles. Je voulais faire le point sur l'avancement de la résolution évoquée dans ma question. Au-delà de cette résolution, des concertations pourraient être lancées avec les PO dès maintenant pour les sensibiliser à ce sujet, car permettre aux enfants de se délasser en camps durant l'été aidera inévitablement le monde scolaire dès la rentrée prochaine. Ces deux mondes doivent se serrer les coudes. Je vous interrogerai donc à ce sujet, plus particulièrement sur l'organisation des camps de cet été.

**1.11 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Problématique des maisons de jeunes dans le cadre de la crise de la Covid-19»**

**Mme Sophie Pécriaux (PS)**. – «Épidémik», la maison des jeunes d'Écaussinnes située en région du Centre a récemment fait une sortie dans la presse au sujet de son personnel non statutaire article 60 qui ne sera pas renouvelé. En effet, le télétravail imposé partout ne permet pas de former de futurs animateurs, condition *sine qua non* pour embaucher des articles 60. Néanmoins, cette maison des jeunes est un peu pluridisciplinaire puisqu'en plus de ses activités traditionnelles, elle

coordonne le conseil communal de la jeunesse ou encore des stages pendant les congés scolaires.

Cette situation révélatrice m'amène à vous questionner, Madame la Ministre, sur le secteur de la jeunesse particulièrement touché pendant cette pandémie, alors qu'il reste pourtant un pilier essentiel à l'émancipation, la santé mentale, la vie sociale de notre jeunesse et vient en complément indispensable au monde de l'enseignement. Ce secteur fait également preuve d'une résilience exemplaire face aux normes et décisions de nos instances.

Le collectif «Tu m'intéresse» qui regroupe les maisons de jeunes de l'est de notre Fédération et le collectif des maisons de jeunes liégeoises ont également attiré votre attention en plaidant auprès de vous pour la réouverture partielle des centres de jeunes. Ils notent des décrochages scolaires, l'effilochement des liens sociaux, le mal-être global des jeunes, le manque de repères, l'addiction aux écrans, la dépendance aux drogues douces et à l'alcool, autant de signes qui doivent nous inciter à prendre des mesures urgentes.

Madame la Ministre, je me fais le relais de ce secteur, et plus particulièrement des contacts et questionnements dont m'ont fait part les membres de la maison de jeunes d'Écaussinnes située dans mon arrondissement.

Qu'en est-il de la précarité qui touche et va toucher encore plus de familles dans les mois et les années à venir? Qu'en est-il du décrochage scolaire qui ne cesse d'augmenter avec plus de 50 % d'absentéisme au sein des écoles rien que pour le mois de novembre? Que va-t-on faire pour les plus faibles qu'on va perdre?

Comment permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes auprès desquels la scolarité n'a pas la cote? Comment se fait-il que l'on ne puisse plus accueillir des jeunes en détresse? Certains sont en réelle souffrance, d'autres en danger. Qu'en est-il de l'assistance à personne en danger? Qui est responsable? Pourquoi empêcher l'esprit de solidarité en cette période de crise? Pourquoi renforcer le chacun pour soi?

Ne pourrait-on pas adapter les protocoles, les réviser si c'est nécessaire, pour éviter de perdre au moins le contact avec ces structures et permettre de travailler au sein de petites bulles restreintes dans le plus strict respect des règles sanitaires, à l'instar de ce qui prévaut dans d'autres secteurs comme les académies, les écoles des devoirs (EDD)? Pourquoi se priver des ressources des maisons de jeunes quand les écoles, les services d'aide en milieu ouvert (AMO), les EDD, les académies sont ouvertes?

Pourquoi ne pas permettre aux équipes de ces centres de collaborer avec ces structures et de mettre à disposition, par exemple, une partie de leurs équipes pour réaliser d'autres projets avec des jeunes? Ne pourriez-vous pas davantage ren-

forcer ce genre d'initiatives et de collaborations intersectorielles? Je pense par exemple à l'axe «culture-enseignement» ou même les projets entre les services d'aide à la jeunesse et les centres de jeunes. Ma question a été rédigée avant les dernières dispositions et réflexions, c'est-à-dire avant ce week-end et ce qui a été mis en place depuis, mais elle n'en constitue pas moins l'occasion de faire le point et nous permet de dialoguer tout en répondant aux questionnements encore sans réponse du secteur.

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le 20 janvier dernier, j'ai répondu à une question d'actualité de Mme Nkolic sur la détresse de la jeunesse à la suite des mesures de confinement, en indiquant que nous avions bien conscience que, pour les jeunes, la coupe était pleine. Parallèlement, j'ai lancé un appel au Codeco et aux experts pour porter ensemble un message d'espoir et donner des perspectives à la jeunesse. Aujourd'hui, comme le ministre-président Pierre-Yves Jeholet l'a déjà souligné la semaine dernière, il convient de donner ces perspectives pour éviter que l'extrême prudence ne mène à sacrifier nos jeunes.

En collaboration avec les autres ministres du gouvernement de notre Fédération, nous avons sollicité et obtenu une modification de l'arrêté ministériel du 26 janvier 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, pour permettre aux structures de jeunesse et d'aide à la jeunesse comme au secteur culturel de travailler à la prévention du décrochage scolaire et social. L'arrêté ministériel concrétise cela en permettant à des opérateurs jeunesse et aide à la jeunesse de reprendre une activité.

Cette reprise est également encadrée par un protocole rédigé avec mes collègues ministres de l'Éducation, Caroline Désir, et de la Culture, Bénédicte Linard. Il permet notamment des activités réunissant maximum 8 jeunes à l'intérieur et 10 à l'extérieur.

Il ne vous aura pas échappé que jusqu'à cet arrêté ministériel, les structures jeunesse – comme beaucoup d'autres – étaient fermées pour les jeunes de plus de 12 ans. Sans une modification de cet arrêté ministériel, il ne nous était pas possible de permettre une reprise des activités des maisons des jeunes.

Cependant, avec l'appui notamment de la *task force* pédiatrique, nous avons obtenu une adaptation de l'arrêté ministériel précité de manière à ce qu'il prenne en compte l'évolution de la situation sanitaire, mais aussi la dégradation très

inquiétante de la santé mentale des jeunes et les risques de décrochage social et scolaire.

Je profiterai du débat thématique sur la détresse des jeunes qui est programmé lors de la séance plénière de notre Parlement de ce 3 février, pour donner plus de détails sur cette bouffée d'oxygène obtenue ces derniers jours au profit de la jeunesse.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – À la suite des différents contacts et échanges que j'ai eus avec la maison des jeunes d'Écaussinnes qui m'a fait part de la détresse du secteur de la jeunesse, permettez-moi, Madame la Ministre, de pointer un autre volet qui figurait à l'entame de ma question. Il est lié aux animateurs qui pourraient ne pas être engagés ou réengagés dans différents statuts étant donné que la structure est en télétravail et n'organise que peu, voire pas d'activités. Même si cette question n'est pas directement de votre ressort, il importe d'y réfléchir de manière transversale, au risque de nous retrouver avec un vide de personnel et d'encadrants par manque de concertation. Cette étape est à ne pas négliger.

**1.12 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Effets de l'instauration de la gratuité scolaire sur la pérennité des activités des centres de rencontres et d'hébergement (CRH)»**

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – Les centres de rencontres et d'hébergement (CRH) sont des outils essentiels pour les jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces lieux ont plusieurs missions: organiser des activités résidentielles; accueillir des jeunes en groupe ou individuellement et favoriser la rencontre entre eux; aider les animateurs des groupes accueillis à mener leurs activités; favoriser l'ouverture à la communauté locale et les échanges multiculturels. Les CRH sont notamment très appréciés par les écoles et sont fréquentés par les classes lors de séjours scolaires.

Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles indique sa ferme intention d'avancer vers une réelle gratuité de l'enseignement. C'est une très bonne chose, d'autant plus que l'article 24 de la Constitution belge indique que l'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. Il est indéniable que le coût de l'éducation constitue encore actuellement un problème pour de nombreuses familles. Pour améliorer la situation, le gouvernement s'est notamment engagé à fixer un

plafonnement du coût des sorties et des voyages scolaires.

D'un point de vue réglementaire, l'article 100 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions») prévoit que les frais relatifs aux activités culturelles et sportives ainsi qu'aux séjours pédagogiques avec une ou plusieurs nuitées, déplacements compris, inscrits dans le projet pédagogique ou d'établissement, peuvent toujours être mis à la charge des parents d'élèves. Cependant, le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement a introduit la possibilité pour le gouvernement de fixer le montant total maximal, toutes taxes comprises, qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude, et ce, pour les trois niveaux d'enseignement.

Pour le moment, seuls les plafonds de l'enseignement maternel ont été fixés. Le montant maximum est de 100 euros par élève pour les séjours pédagogiques avec nuitées, déplacements compris, et ce, pour l'ensemble du cursus maternel. Ce plafond a été introduit le 1<sup>er</sup> septembre 2019 dans l'enseignement maternel spécialisé ainsi que dans les classes d'accueil et de première année maternelle de l'enseignement maternel ordinaire. Il a été étendu aux élèves de deuxième maternelle ordinaire en cette année scolaire 2020-2021 et concernera tous les élèves de l'enseignement maternel à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021. À l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne les niveaux d'enseignement primaire et secondaire.

Madame la Ministre, il est bien entendu nécessaire d'avancer dans la mise en œuvre de la gratuité effective de l'enseignement. Cependant, les CRH de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en droit de s'inquiéter quant au plafonnement du coût des sorties et des voyages scolaires: si les plafonds sont appliqués sans compensation, ils risquent de mettre à mal la pérennité des activités des CRH. Dès lors, des compensations sont-elles envisagées afin de permettre à ces centres d'envisager l'avenir avec sérénité et de poursuivre leurs activités? Avez-vous eu des contacts avec votre collègue la ministre de l'Éducation pour évoquer ces perspectives?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, à la fin de l'année 2019, la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) a attiré mon attention, ainsi que celle de ma collègue Caroline Désir, sur les répercussions de la circulaire 7052 intitulée «*Gratuité scolaire*» sur les

séjours scolaires en CRH. La CCMCJ a avancé des propositions concrètes, comme la demande d'être consultée sur les plafonds lors la mise en œuvre progressive des circulaires, ces dernières ne concernant pour le moment que les deux premières années de l'enseignement maternel. Ces suggestions ont également été portées à la connaissance de la ministre Désir.

Conformément à la DPC, le gouvernement souhaite élaborer une stratégie avec les acteurs scolaires et extrascolaires pour construire une politique éducative cohérente, mêlant le scolaire et l'extrascolaire, afin de pérenniser la confiance auprès des opérateurs de la jeunesse. Ces préoccupations, questions et propositions auraient dû être relayées lors de rencontres trilatérales entre les ministres Désir, Linard et moi-même en 2020. Malheureusement, la crise sanitaire a chamboulé l'ordre des priorités.

Depuis le début de la crise, l'inquiétude des CRH porte plutôt sur l'impossibilité d'accueillir du public et des jeunes et sur les pertes financières qui en découlent. C'est pourquoi, sur ma proposition, le gouvernement a débloqué, pour ce secteur, une nouvelle aide d'un montant de 1,5 million d'euros. Elle s'ajoute à l'enveloppe de 715 000 euros déjà octroyée lors de la première vague. Dès que nous pourrons envisager la sortie de la crise sanitaire, les concertations reprendront avec le cabinet de ma collègue Caroline Désir sur les effets de l'application des mesures de gratuité scolaire sur les CRH.

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – Madame la Ministre, vous êtes donc bien au courant des inquiétudes des CRH quant à leur avenir à long terme, inquiétudes relayées par la CCMCJ depuis plus d'un an. Je me réjouis du fait que vous souhaitiez construire, pour l'enseignement, une stratégie qui mêle les aspects scolaire et extrascolaire. Je comprends bien que vous êtes actuellement accaparée par le court terme et la gestion de la pandémie, y compris les conséquences de la crise sur les CRH et les aides à leur apporter. Toutefois, cela ne doit pas effacer les craintes à long terme: les activités doivent être pérennisées, non seulement pour les mois, mais pour les années à venir. La situation n'est pas encore urgente, puisque les plafonds ne sont encore appliqués que dans l'enseignement maternel. Ne traînons pas à prendre les mesures qui permettront aux CRH d'envisager leur avenir sereinement. Ces centres sont essentiels et sont extrêmement bénéfiques à tous les jeunes.

**1.13 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de**

**la Promotion de Bruxelles, intitulée «Quel avenir pour le secteur de la jeunesse?»**

**1.14 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État du secteur de la jeunesse en cette période de crise et aides publiques au secteur»**

**1.15 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Relance du secteur des organisations de la jeunesse (OJ) – Avis de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ)»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – Le 11 décembre dernier, 85 centres de jeunes regroupant entre autres des Centres d'animation et d'information jeunesse (CAIJ), des centres de rencontres et d'hébergement (CRH) et des maisons de jeunes, ainsi que 235 professionnels travaillant dans ou avec des centres de jeunes ont signé une carte blanche afin de faire entendre leur voix sur les difficultés qu'ils rencontrent actuellement.

Les signataires indiquent que la crise sanitaire que nous traversons a permis de mettre en évidence certains métiers, d'ordinaire trop peu valorisés. Parmi ceux-ci, les métiers du monde médical bien sûr, dont ils saluent le dévouement dans cette lutte pour la vie, mais aussi toutes ces fonctions nécessaires, directement ou indirectement, pour affronter l'épidémie et réduire ses effets. Beaucoup moins médiatisés, mais pourtant bien présents, les centres de jeunes (CJ) ont fait preuve d'une créativité hors du commun pour rester, au jour le jour, en relation avec les jeunes. Confinés dans leur appartement ou leur maison, ceux-ci ont pu compter sur le soutien de leurs animateurs pour répondre aux angoisses générées par cette situation inédite. Grâce à l'action des CJ, ils ont pu maintenir et nourrir des échanges avec d'autres jeunes et ont même pu poursuivre ou élaborer de nouveaux projets. L'inventivité dont

les travailleurs des CJ font preuve est indéniablement une caractéristique de ce secteur. Les animateurs sont souvent habitués à accueillir et à s'occuper des jeunes avec fort peu de ressources.

À la racine de ce problème, les signataires de la carte blanche pointent un déséquilibre entre le décret qui régit le secteur et les missions qui leur sont confiées. Confrontés à des tâches importantes pour le bien-être de notre jeunesse, ils ne trouvent pas en écho les subventions utiles à leur concrétisation. Dès lors, ils indiquent être obligés de se lancer dans une course aux appels à projets, avec leur lot de tracasseries administratives, afin de pouvoir nouer les deux bouts.

Il en va de même pour la situation de l'emploi. Nous savons que ces travailleurs ne sont pas les mieux lotis. Entre faibles salaires et barèmes de référence qui, disent-ils, ne sont pas payés à 100 % depuis plus de 20 ans, signer un contrat de travail en CJ relèverait du sacerdoce. Le cadre est financé grâce aux subventions accordées en vertu du décret, mais il est tellement étriqué pour permettre au secteur de remplir ses missions, que les employeurs des CJ recourent aux aides à l'emploi proposées par les pouvoirs régionaux. Ces aides permettent assurément de compléter les ressources humaines des CJ, mais propagent un climat d'instabilité considérable. Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette carte blanche? Quelles mesures comptez-vous prendre pour répondre aux craintes du secteur? En résumé, que leur répondez-vous?

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Bien que nos questions soient jointes, elles abordent le secteur de manières assez différentes. Pour ma part, j'aborderai la question des organisations de jeunesse (OJ) dans une temporalité un peu plus proche. Ensuite, mon collègue, M. Kazadi abordera aussi cette question sous une autre perspective. Je suis donc impatient de connaître votre réponse qui abordera les divers enjeux en question de manière très large.

Madame la Ministre, avec la crise qui se prolonge désespérément, la situation des associations de jeunesse devient de plus en plus problématique. C'est le cas des associations pour lesquelles les recettes propres constituent une part importante de leurs revenus, à l'instar des centres de rencontre et d'hébergement (CRH). Fort heureusement, ces derniers ont été soutenus dans le cadre du premier volet d'aides pour le secteur de la jeunesse. Ils ont ainsi bénéficié d'un soutien grâce au fonds d'urgence de la première vague. Par ailleurs, un second volet d'aides est prévu à leur intention. Les modalités de répartition de celui-ci, sur la base d'une proposition de votre part, devaient être arrêtées par le gouvernement à la fin du mois de janvier, comme vous l'avez annoncé précédemment.

Néanmoins, les CRH ne sont pas les seules associations de jeunesse mises en difficulté par la crise. En effet, elles ne sont pas les seules à dé-

pendre de manière non négligeable de recettes propres. Pensons aux associations de jeunesse qui organisent des événements leur permettant de générer des recettes nécessaires au fonctionnement de l'association. De plus, d'autres éléments peuvent expliquer des difficultés financières comme l'absence de subventions publiques. Je pense notamment aux groupements de jeunesse, une catégorie prévue dans le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse et permettant de reconnaître des associations en passe de devenir des organisations de jeunesse, sans lier cette reconnaissance à des subventionnements structurels. Elles se retrouvent de ce fait dans une situation particulièrement compliquée depuis le début de la crise.

Aujourd'hui, seuls les CRH ont été soutenus grâce aux aides d'urgence octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, le secteur a exprimé des demandes répétées afin de soutenir d'autres associations de jeunesse également en difficulté. Votre cabinet a parfois donné des informations quelque peu contradictoires à ce secteur.

Avec cette deuxième vague qui se prolonge désespérément, la situation ne s'améliore pas pour les associations de jeunesse. Les attentes du secteur sont toujours bien présentes et ont notamment été réaffirmées dans un courrier du 12 janvier de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) qui vous était adressé. Dans ce courrier, Joris Fakroune, directeur d'une fédération d'organisations de jeunesse (CJC), insiste sur la situation difficile du secteur, en particulier pour une partie de ses opérateurs. Il vous demande des réponses et des précisions sur la manière dont les opérateurs les plus fragilisés seront soutenus afin d'éviter qu'ils se retrouvent dans une situation critique dont ils seraient incapables de se sortir après la crise. Ce serait évidemment une catastrophe pour les associations concernées, leurs travailleurs et les jeunes qui y participent.

À ce courrier était annexée une proposition d'actions pour un plan de relance du secteur jeunesse. Celle-ci contenait quatre types d'actions: un appel à projets permettant de soutenir les associations de jeunesse; le renforcement des partenariats entre OJ et écoles dans la perspective de la rentrée 2021; l'organisation d'une journée «secteur J»; et le soutien du secteur en améliorant sa visibilité.

Madame la Ministre, vous nous aviez indiqué que le gouvernement prendrait une décision à propos du second volet d'aides destinées aux CRH à la fin du mois de janvier. Pourriez-vous nous informer des décisions prises par le gouvernement pour permettre au secteur d'y voir un peu plus clair sur la manière dont les choses vont se passer? Pouvez-vous nous dire quelle a été votre réponse au courrier de la CCOJ? Concernant le contenu de ce courrier et la mise en lumière des situations compliquées vécues par différentes associations de

jeunesse, pouvez-vous nous dire si, conformément aux annonces faites à l'issue des derniers travaux budgétaires, les associations de jeunesse particulièrement en difficulté seront soutenues, dans le cadre du second volet d'aides d'urgence? Si oui, à quelle hauteur, de quelle manière et sur la base de quels critères? Enfin, avez-vous pris connaissance de la proposition d'actions pour un plan de relance du secteur? Quelle suite entendez-vous lui donner?

**Mme Gladys Kazadi (cdH).** – Madame la Ministre, vous commencez à connaître le secteur de la jeunesse et particulièrement celui des OJ, un secteur proactif, ambitieux, porteur de projets et d'activités pour le bien-être et l'épanouissement des jeunes. Vous êtes régulièrement en contact avec les représentants de la CCOJ. Dans le cadre de ses missions, la CCOJ est amenée à délivrer des avis sur tout ce qui concerne le secteur et la prise en compte des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques.

Dernièrement, la CCOJ vous a rendu un avis relatif à des propositions concrètes de relance du secteur de la jeunesse. En avez-vous pris connaissance? Quelle analyse en faites-vous? Sur le fond, quatre axes sont proposés: initier des appels à projets par et pour les jeunes; favoriser les partenariats OJ-école pour la rentrée 2021; mettre en avant les OJ en les soutenant dans les médias, en proposant une carte interactive; organiser une journée «secteur J». Sans prévaloir des concertations que vous pourrez avoir avec le secteur, quelles sont les pistes proposées qui méritent d'être creusées? Lesquelles écartez-vous et pour quels motifs? Quelles sont les pistes de réflexion pour soutenir et relancer le secteur des OJ qui se traduiront en actions concrètes de votre part et à quelle échéance?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Lors de sa séance du 28 janvier, le gouvernement a validé en première lecture les modalités qui lui ont été présentées pour la répartition des moyens – 1,5 million d'euros – visant à soutenir le secteur des CRH. Ces modalités ont été discutées au préalable avec le secteur. Cette nouvelle aide vient s'ajouter aux 715 000 euros octroyés aux CRH lors de la première vague de la pandémie.

Comme je l'ai dit lors de notre précédente commission, un système d'indemnisation forfaitaire a été privilégié afin de permettre une procédure administrative simplifiée. La période couverte par cette aide va du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021. Cette période est divisée en tranches de deux mois. Autrement dit, un CRH pourra prétendre à cinq indemnités sur la totalité de la période. Cette indemnité sera calculée en tenant compte du taux d'occupation de la période

concernée, en comparaison au taux d'occupation de 2019 multiplié par un facteur deux douzième.

Si le taux de la période concernée est inférieur à 80 % d'occupation comparé à 2019, une indemnité sera octroyée. Au-delà de 80 % d'occupation, aucune indemnité ne sera versée. Une autre condition a été fixée: les indemnités cumulées ne pourront dépasser 90 % des recettes propres réalisées par le CRH en 2019. Le CRH devra remplir un formulaire en ligne, comme pendant la première vague, pour bénéficier de l'indemnité. Pour rappel, ce formulaire ne sera mis en ligne qu'après le passage du projet en deuxième lecture au gouvernement.

Concernant le courrier de la CCOJ, l'analyse de la situation et des différentes options est en cours. Je ne manquerai pas d'en informer le secteur dans les semaines qui viennent. La situation sanitaire demande un réajustement constant des mesures initialement prises pour garantir le bien-être et la santé de tous. C'est pour cette raison qu'un travail de collaboration, similaire à celui mené avec les CRH, sera entrepris avec les OJ afin de déterminer des modalités de soutien qui cadrent avec les réalités sectorielles. Les pistes évoquées dans le courrier méritent une analyse et une discussion; mon cabinet et l'administration travaillent donc sur ces options afin d'entamer un travail collaboratif avec les représentants du secteur. Je rappelle toutefois que cette deuxième enveloppe de 1,5 million a précisément pour but de soutenir les OJ, mais également les maisons de jeunes et les centres d'information des jeunes.

Voici quelques jours, j'ai pu obtenir, avec mes collègues, des assouplissements pour notre jeunesse. C'est une première étape dans le bon sens et l'objectif est de continuer à donner des perspectives à nos jeunes, en concertation avec le secteur et les experts sanitaires. Dans le cadre de ces réunions, une réflexion sera menée afin de déterminer les difficultés auxquelles le secteur de la jeunesse est confronté et d'y apporter des solutions.

Concernant la carte blanche, j'en ai bien sûr pris connaissance et ne peux que rejoindre ses signataires sur le travail essentiel d'éducation non formelle que réalisent les opérateurs du secteur de la jeunesse. Je compte travailler avec ces derniers à la reconnaissance du travail de qualité développé par les CJ et les organisations de jeunesse afin de le faire connaître au grand public. Créer une dynamique dans laquelle le jeune est à la fois destinataire et acteur des activités n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire. Or c'est là la force du secteur, son ADN: pour le jeune et par le jeune.

Pour ce qui est de la valorisation financière du secteur, dès le début de la législature, j'ai toujours voulu privilégier la transparence lors de mes diverses rencontres avec le secteur de la jeunesse.

Tout le monde connaît la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant,

je travaillerai toujours en collaboration avec le secteur pour trouver des solutions. L'obtention, lors du conclave, de l'indexation de moyens complémentaires pour apurer un arriéré ancien – de 2018 et 2019 – et important en est la meilleure preuve.

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – Gardons-nous de faire abstraction de la réalité. Concernant les CRH, il n'est plus possible d'organiser l'hébergement, d'autant plus que ces centres sont confrontés à des pertes financières.

N'oublions pas le reste du secteur, à savoir toutes les maisons de jeunes, les organisations de jeunesse et les centres d'information jeunesse, qui accompagnent les jeunes dont le quotidien a été profondément bouleversé et dont le besoin de soutien est criant.

Est-il encore besoin de répéter que les jeunes souffrent énormément de la situation actuelle? Tous les professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse sont là pour les accompagner au plus près. C'est leur travail. Ils le font depuis longtemps et ils sont les mieux placés pour apporter aux jeunes les aides et le soutien dont ceux-ci ont besoin.

Vous dites que les modalités de ces aides et ce soutien doivent cadrer avec la réalité et que c'est en discussion. Certes, les discussions avec les secteurs concernés sont importantes, mais il faudrait aussi que les initiatives publiques puissent aboutir sans retard afin que le décalage entre la souffrance des jeunes et la réponse qui y est apportée ne soit pas trop important.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bon travail. Je compte sur vous pour atteindre ces objectifs de la manière la plus rapide et efficace possible.

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Concernant les CRH, votre décision s'inscrit dans la logique avec laquelle vous avez commencé, Madame la Ministre. Les CRH l'attendaient. Cette nouvelle sera bien accueillie. Elle est même salutaire, tant les chiffres montrent des pertes de revenus catastrophiques. En effet, le fonctionnement des CRH repose essentiellement sur des revenus propres, générés par la mise à disposition de leurs espaces.

Concernant le deuxième volet de ma question, je reste convaincu qu'il est particulièrement important de répondre aux demandes des secteurs avec clarté et transparence. Plus qu'un autre, le secteur de l'aide à la jeunesse – que je connais fort bien – peut comprendre et entendre beaucoup de choses, même si elles sont désagréables et du moment qu'on lui témoigne de la confiance et qu'on fait preuve de transparence à son égard. Dans un tel contexte, une réponse claire sur l'aide dont pourraient bénéficier les associations en difficulté à cause de la crise sanitaire était particulièrement attendue. L'engagement que vous démontrez aujourd'hui me semble aller dans la

bonne direction. Par conséquent, je suis impatient de voir comment cet engagement s'articulera en bonne intelligence entre votre cabinet, les services d'administration et le secteur de la jeunesse.

J'insiste à nouveau sur l'importance d'apporter des réponses claires et précises aux opérateurs et aux représentants des secteurs concernés. À cet égard, je reste convaincu que, contrairement aux CRH, qui forment une catégorie uniforme et homogène au sein du secteur de la jeunesse, les autres structures du secteur de la jeunesse n'ont pas toutes forcément besoin d'une aide financière à très court terme pour plusieurs raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas ici. En revanche, il faut identifier certaines associations et les soutenir pour qu'elles soient capables de sortir la tête de l'eau à l'issue de cette crise.

En outre, il est impérieux que nous gardions tous à l'esprit que l'ensemble du secteur sera touché par la crise, à moyen ou à long terme, d'une manière ou d'une autre, notamment sur le plan financier. Je songe, par exemple, à toutes les associations qui, aujourd'hui, certes n'ont pas besoin d'aide, mais qui ont dû puiser dans leurs réserves pour faire face à la crise sanitaire. Par ailleurs, ces réserves ont été initialement constituées non seulement pour faire face à d'éventuelles crises, mais aussi pour investir dans des projets et améliorer l'accompagnement des jeunes.

À moyen et long termes, il faudra donc tenir compte de ce fait, notamment dans l'analyse qui devra être réalisée en collaboration avec l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) et avec le secteur sur les conséquences globales de la crise. Dans cette analyse, il faudra aussi tenir compte de la manière dont la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra soutenir le secteur dans son développement futur. Il s'agit d'un élément essentiel.

En guise de conclusion de ma réplique, je reviens sur les CRH, car c'était l'un des volets de la question. Généralement, les CRH ont des projets d'investissements lourds dans le temps pour étendre leurs activités, leurs zones d'accueil, etc. Je redoute les effets à moyen et à long termes de la crise sur ces structures. Je vous invite à considérer ce point avec attention afin d'y travailler dans les prochains mois, une fois que la crise sera finie – je l'espère en tout cas.

**Mme Gladys Kazadi (cdH).** – Madame la Ministre, ce que j'entends concernant les CRH sont des bonnes nouvelles, dont je me réjouis.

Cependant, je tiens à rappeler que les CRH ne représentent qu'une fraction du secteur et qu'il existe des organisations de jeunesse de cinq types différents, auxquelles il faut ajouter les centres et maisons de jeunes. Il ne faut pas les oublier ni négliger d'éventuelles mesures en leur faveur.

J'aimerais aussi savoir ce qu'il en est, car vous n'en parlez pas, des mesures d'immunisation

pour les activités des OJ et CJ qui ont été demandées par voie décrétole, donc par l'administration. En outre, selon moi, payer l'indexation n'est pas un plan de relance. Il faudra certainement approfondir la réflexion et proposer d'autres actions concrètes. Enfin, je comprends que l'analyse est en cours et que, dans les semaines qui viennent, vous ferez part de vos avis au secteur. Je vous réinterrogerai donc sur ce sujet afin que vous rapportiez votre analyse aux députés de ce Parlement.

**1.16 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation du nombre de suicides en prison»**

**Mme Fatima Ahallouch (PS).** – D'après une étude de l'*Universiteit van Gent* (UGent), plus de 262 détenus se sont suicidés entre les années 2000 et 2016. Le taux de suicide dans les prisons est ainsi huit fois supérieur à celui de la société libre. Ce chiffre est probablement sous-estimé, car il ne prend pas en compte les tentatives de suicide et les automutilations. L'étude rapporte encore que 65 suicides supplémentaires ont été dénombrés entre 2017 et 2020.

L'Observatoire international des prisons indique que les détenus se suicident davantage dans des conditions disciplinaires strictes et soulignent la prise en charge souvent inadéquate des tentatives de suicide. Damien Scalia, professeur de droit à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et président de la commission «Prison» de la Ligue des droits humains (LDH), explique ce taux élevé de suicides intrapénitentiaires par le contexte de «violence carcérale physique et psychologique, que ce soit entre détenus ou en matière d'automutilations».

Madame la Ministre, face à cette augmentation du nombre de suicides en prison, existe-t-il un mécanisme de détection des profils à risque? Les détenus en grande détresse signalés par les équipes sont-ils transférés dans un centre psychiatrique sécurisé? Si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles à un tel transfert?

En 2017, dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, le ministre de l'époque, Rachid Madrane, avait décidé de travailler sur la prévention du suicide en prison. Il voulait améliorer la prise en charge psychosociale des détenus lors des premières semaines de détention, qui sont généralement les plus compliquées. En collaboration avec l'Administration générale des maisons de justice

(AGMJ), il avait lancé un projet pour que tous les travailleurs de terrain soient formés à la prévention du suicide. Madame la Ministre, où en est ce projet de formation aujourd'hui?

Le confinement n'a pas amélioré la situation dans les prisons. Les détenus sont dans leur cellule 23 heures sur 24, privés d'activités et d'ateliers. Dans le meilleur des cas, ils ne peuvent recevoir la visite que d'une seule personne; une possibilité qui n'est pas offerte dans toutes les prisons. Certains détenus ont été privés de visites conjugales ou n'ont plus vu leurs enfants depuis des mois. Quel soutien est-il prévu pour les détenus et pour le personnel des prisons qui doit faire face à ces souffrances mentales? Afin de prévenir les suicides, la LDH a lancé, dès le début du premier confinement, la ligne «Info'Prison», un outil de récolte d'informations pour faire connaître la réalité carcérale. Avez-vous eu des retours sur ce projet?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, les détenus susceptibles de faire une tentative de suicide peuvent faire l'objet d'une surveillance spéciale par le personnel pénitentiaire afin d'éviter tout passage à l'acte. Ils peuvent également recevoir un soutien de crise de la part des services psychosociaux des prisons. Par ailleurs, tout professionnel intervenant en prison a la possibilité d'interpeller la direction de l'établissement sur l'état psychologique d'un détenu. Quant à l'éventuel transfert des détenus en grande détresse, cette question relève de la compétence du ministre de la Justice. Je pourrai aborder ce point lors d'une prochaine visioconférence avec lui.

Concernant le projet de prévention du suicide, sept groupes de formation ont été organisés sur la période 2019-2020 grâce à la Concertation des associations actives en prison (CAAP) et 99 travailleurs de terrain ont reçu une formation généraliste au suicide. À ce jour, aucune demande de renouvellement des subventions n'a été formulée pour ce projet. Par ailleurs, le projet «Un pass dans l'impasse», subventionné par la Région wallonne, est en train de cartographier les besoins des personnes incarcérées en matière de santé physique et mentale. Les résultats devraient permettre d'avoir une meilleure vision du phénomène et des initiatives à prendre pour améliorer la situation des prisons situées sur le territoire de la Région wallonne.

Le soutien aux détenus durant le confinement est essentiellement apporté par les services psychosociaux des établissements pénitentiaires et par les services d'aide aux justiciables, subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré les difficultés liées à la crise, ces derniers maintiennent autant que possible une offre de service indi-



viduelle. Dans certaines prisons, ils installent un numéro vert accessible aux détenus ou leur offrent la possibilité d'avoir des contacts avec leurs proches par visioconférence. Les détenus peuvent aussi faire appel à tout autre service ou opérateur qui intervient en prison, tels que les représentants des cultes.

Les professionnels du milieu carcéral, quant à eux, ont toujours la possibilité d'être supervisés afin de prendre du recul par rapport à leur pratique et son contexte. Ils peuvent également bénéficier d'interventions. Par contre, je ne dispose d'aucune information chiffrée concernant la ligne «Info'Prison» créée par la LDH. Néanmoins, cette ligne est destinée à récolter des informations sur le fonctionnement des prisons et non à soutenir directement les détenus.

**Mme Fatima Ahallouch (PS).** – Les détenus sont un public qui requiert toute notre attention. Nous avons tendance à les oublier. Pourtant, les besoins sont réels. Je me renseignerai sur les projets menés par la Région wallonne. De nombreuses initiatives restent encore à développer en la matière. Des collaborations au niveau interministériel permettraient de mener une action coordonnée.

**1.17 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien complémentaire au secteur du sport dans le cadre de la deuxième vague de la crise sanitaire et reprise des activités»**

**1.18 Question de M. Philippe Dodrिमont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien des clubs sportifs qui réduiraient leurs cotisations»**

**1.19 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi de l'octroi des trois millions**

**d'aides supplémentaires aux fédérations sportives»**

**1.20 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Union des différents niveaux de pouvoir pour le sport»**

**1.21 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Arrêt du football amateur et ses conséquences financières»**

**1.22 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État de la concertation avec la Région wallonne pour soutenir les clubs sportifs»**

**1.23 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien aux clubs sportifs»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces sept questions orales. (*Assentiment*)

**M. René Collin (cdH).** – Madame la Ministre, je vous parlerai une nouvelle fois du mal-être des sportifs et du désarroi des clubs sportifs. Les deux problèmes qui m'amènent une fois de plus à vous interroger sont la quasi totale interdiction des activités sportives et les difficultés financières des clubs sportifs.

En ce qui concerne la quasi totale interdiction des activités sportives, les ministres des Sports des trois Communautés ont pris de nou-

velles dispositions à la suite de la réunion du Comité de concertation (Codeco) du 22 janvier et du conseil des ministres du 28 janvier. La porte a finalement été un peu ouverte aux jeunes âgés de 13 à 18 ans, mais la vis a été resserrée pour les moins de 13 ans. La pratique sportive a en outre été limitée à des bulles de dix personnes.

Je ne suis pas là pour juger les protocoles ou pour critiquer ces nouvelles dispositions, mais je voudrais une fois de plus insister sur le fait que l'interdiction de la pratique sportive joue un rôle important dans le mal-être des jeunes. Je relève d'ailleurs que ma cheffe de groupe, Alda Greoli, fut l'une des premières à évoquer ce mal-être, et ce, dès la première vague. À l'époque, vous n'avez pas anticipé ce qui allait se passer au niveau de la jeunesse. Aujourd'hui, tout le monde en parle partout, pas seulement en Belgique.

La pratique sportive contribue à améliorer le bien-être des jeunes, notamment ceux âgés de 12 à 18 ans, mais aussi des étudiants qui sont privés de cours en présentiel.

Dans un article paru dans «*La Dernière Heure*» vendredi dernier, le psychologue du sport et professeur émérite Philippe Godin dit combien le sport aide les jeunes à créer leur identité. D'après lui, l'adolescent qui avait l'habitude de faire sept à huit heures de pratique sportive par semaine doit trouver un substitut pour tuer le temps; ce substitut serait la tablette, les jeux vidéo, etc. Du coup, comme l'enfant passe alors d'un cercle vertueux à un cercle vicieux, M. Godin estime qu'il faut impérativement sortir les jeunes de cette sédentarité. Pour ma part, je dirai qu'il ne faut pas oublier que la pratique sportive est souvent le seul moyen de socialisation des jeunes et des moins jeunes. Je pense notamment aux retraités. En plus des pratiquants, la perte de lien social touche également les bénévoles sur lesquels reposent plus de 90 % des associations sportives.

Madame la Ministre, quelles sont les perspectives de reprise des activités sportives? Dans une communication qui a été confirmée lors du conseil des ministres du 28 janvier dernier, vous évoquez une aide de trois millions d'euros supplémentaires pour les clubs sportifs. Vous indiquez que cette somme serait répartie à hauteur de 630 000 euros pour une intervention forfaitaire visant l'ensemble des fédérations sportives reconnues et que le solde constituerait une intervention variable en fonction du degré d'impact des mesures sanitaires et de la taille des fédérations. Vous indiquez également que 80 % de ces moyens devraient être versés par les fédérations à leurs clubs. Pouvez-vous préciser les modalités que les clubs devront suivre pour bénéficier d'un soutien? Quelle est la communication faite à leur égard? Avez-vous aussi tenu compte de l'expérience de la première aide pour adopter cette fois une procédure plus souple et plus rapide?

**M. Thierry Witsel (PS).** – Lors de la dernière réunion de cette commission, Madame la Ministre, vous avez annoncé avoir obtenu trois millions d'euros supplémentaires lors du dernier conclave budgétaire afin d'aider le sport. Le sport amateur est très durement touché. Pour qu'il ne soit pas mortellement touché, cette aide est indispensable! Elle doit permettre de traverser la crise et de préparer la reprise, comme récemment indiqué par l'Association des clubs francophones de football (ACFF) qui vient de confirmer la saison blanche pour le foot amateur. Ce budget s'inscrit dans le cadre de la relance.

Je ne peux que soutenir cette décision! Cette mesure est positive, car elle objective les subventions des fédérations et des clubs. En effet, ce calcul est très égalitaire étant donné qu'il tient compte du nombre de disciplines, d'affiliés et de clubs par fédérations. Ces trois millions d'euros sont divisés entre, d'une part, une intervention forfaitaire de 630 000 euros pour les 63 fédérations, chacune recevant au moins 10 000 euros, et, d'autre part, 2,37 millions d'euros d'interventions variables en fonction de l'impact des mesures sanitaires et de la taille des fédérations. Au moins 80 % des subventions octroyées aux fédérations doivent bénéficier aux clubs!

Cette nouvelle initiative s'inscrit dans le prolongement du soutien apporté en 2020 en faveur du mouvement sportif. Ces budgets visent à soulager les différentes structures qui connaissent des difficultés liées à la crise sanitaire, telles que les difficultés financières dues à l'arrêt des activités sportives, les pertes de rentrées d'argent, les pertes d'adhérents...

Quand les fédérations recevront-elles cette aide supplémentaire? Qu'est-il ressorti des échanges que vous avez eus avec les clubs et les fédérations sportives lundi dernier? Dans cette enveloppe budgétaire sont pris en considération les fédérations et les clubs. Mais qu'en est-il des centres sportifs locaux (CSL) et des centres sportifs locaux intégrés (CSLI)? Une réflexion est-elle en cours quant à une aide complémentaire visant à les soutenir? Avez-vous eu un retour du ministre des Finances concernant l'exonération fiscale au bénéfice des associations pour les affiliations sportives? Serait-il envisageable de travailler avec les compagnies d'assurance afin qu'elles ne facturent pas la totalité du montant de la cotisation en ce contexte particulier de crise de la Covid-19?

**M. Christophe Clerly (Ecolo).** – Le 25 janvier dernier, Madame la Ministre, vous avez rencontré vos collègues chargées de l'Enfance et de l'Éducation afin d'envisager les perspectives de reprise des activités extrascolaires, notamment le sport pour les adolescents. Cette réunion était extrêmement attendue tant par les clubs que par les pratiquants.

Le Codeco a validé la proposition qu'ont faite les trois Communautés d'étendre la pratique sportive aux adolescents de 13-18 ans. Jusqu'à 12 ans, les enfants peuvent toujours exercer une activité sportive avec ou sans contact en *indoor* ou en *outdoor*. La taille du groupe est cependant désormais limitée à dix personnes, l'entraîneur n'étant pas compris dans cette bulle. Les jeunes jusqu'à 18 ans accomplis peuvent pratiquer une activité sportive, mais uniquement en *outdoor*, la taille des groupes étant limitée à dix personnes.

Il s'agit évidemment d'une bouffée d'oxygène salubre pour les adolescents. Toutefois, comme vous avez pu le lire çà et là, plusieurs clubs de sport ont manifesté des inquiétudes quant à l'opérationnalité de ces mesures. Je pense ici aux journées sportives que lancent certains clubs de football. Cette restriction du nombre de personnes au niveau de la bulle semble poser problème. Quelle analyse en faites-vous?

Il y a quelques jours, le nombre de sports où l'arrêt des compétitions et la saison blanche ont été prononcés s'est malheureusement élargi au football. Est-ce qu'une reprise des entraînements pour les adolescents est envisageable, d'un point de vue purement logistique et opérationnel, vu l'arrêt des compétitions? Qu'en est-il des discussions que vous avez eues avec les différentes fédérations le 25 janvier sur ce volet très spécifique? Qu'en est-il des recours potentiels dans ces différents sports? En outre, ces réunions ont-elles permis de lever les incompréhensions? L'exercice n'est pas facile, car il faut trouver un équilibre entre, d'une part, les mesures sanitaires et, d'autre part, le désir bien légitime des clubs sportifs de reprendre les activités.

Un certain nombre d'acteurs, notamment de la fédération de tennis, se sont émus des mesures qui ont été prises. Une vidéo qui compare un terrain de tennis à une piscine circule sur les réseaux sociaux. Les auteurs réclament des protocoles différents en fonction d'une analyse spécifique propre à chaque sport et ils mettent en avant qu'il n'y a pas de risque avéré à faire jouer quatre personnes sur une surface de 400 mètres carrés.

Sur quelles études les décisions prises au niveau de ce sport s'appuient-elles? Quelle est votre analyse de cette problématique très spécifique? Avez-vous levé les doutes de la fédération de tennis sur ce point très particulier?

Dans l'attente d'une reprise pleine et entière, avez-vous eu l'occasion de parler des vidéos diffusées en ligne par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS)? Il me paraît tout à fait central de développer ces alternatives afin de préserver la santé des plus jeunes et d'éviter qu'un grand nombre d'entre eux ne plonge dans la sédentarité. Au vu de la baisse des affiliations, il s'agit d'une question centrale de santé publique. À l'analyse des vidéos qui ont été publiées en ligne au niveau de l'ADEPS, j'ai constaté que le

nombre de vues restait assez limité. Quelles mesures avez-vous prises afin d'amplifier l'effort en la matière, notamment en ce qui concerne la publicité?

L'autre volet de ma question a trait à la réunion qui a eu lieu dernièrement entre les différents niveaux de pouvoir: la fameuse «Union pour le sport». Cette réunion avait sans doute pour but d'identifier des moyens d'aider le mouvement sportif qui traverse des moments particulièrement difficiles. C'est une initiative que les membres de mon groupe politique ont appelée de tous leurs vœux à travers leurs différentes interventions. Quels étaient les niveaux de pouvoir associés à cette première rencontre? Pourriez-vous faire le point sur les propositions de mesures qui ont été débattues et, le cas échéant, prises? Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le calendrier de travail? Le mouvement sportif est en attente de clarifications par rapport à ces éléments. Avez-vous abordé la solidarité entre le sport amateur et le sport professionnel? Avez-vous obtenu des avancées à ce niveau?

Enfin, la crise sanitaire démontre chaque jour à quel point le modèle des structures sportives est fragile. Malheureusement, sa résilience fait défaut. Sans les ressources liées aux buvettes ou aux soupers et sans la formidable dynamique bénévole qui les accompagne, beaucoup de clubs ne peuvent assurer leur viabilité. L'enquête qu'avait menée l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) évoquait que les clubs tirent 75 à 80 % des recettes des buvettes. Est-ce qu'une véritable réflexion de fond a eu lieu entre tous les niveaux de pouvoir sur la résilience à long terme du modèle économique des clubs sportifs? Le cas échéant, quelles mesures ont été mises en œuvre à ce niveau?

**M. Philippe Dodriment (MR).** – La crise sanitaire a terriblement affecté le monde sportif. Tout le monde est touché. Si nous parlons souvent des difficultés auxquelles font face les clubs, nous avons conscience de toute la souffrance qu'endure notre jeunesse de ne pas être autorisé à s'adonner à une passion légitime. Le sport occupe en effet des centaines de milliers de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les clubs mais aussi les parents se posent de nombreuses questions. À chaque réunion de commission, nous pourrions faire l'étalage des difficultés des uns et des autres. Nous pourrions également refaire l'étalage des aides consacrées au secteur sportif. Cependant, je n'estime pas utile de revenir systématiquement sur ces aspects. Cette crise laissera des traces et personne n'en sortira indemne! Cette réalité est connue de nous tous! Inutile de répéter certains propos larmoyants auxquels nous avons droit à chaque commission!

S'il y a bien une notion à prendre en compte dans cette situation, c'est celle de solidarité! Je l'ai souvent évoquée: la solidarité des pouvoirs

publics à l'égard de clubs sportifs pour qu'ils continuent à organiser des activités ou encore la solidarité à l'égard de ceux qui contribuent au sport par l'intermédiaire d'un partenariat. Il peut s'agir de sociétés ou d'indépendants dont l'activité n'a pas été affectée par la crise et qui, du coup, ont la possibilité d'aider les clubs et de se montrer solidaires envers le monde sportif. Un autre type de solidarité vise les parents d'affiliés qui ont versé une cotisation en début de saison, alors que celle-ci ne couvre que peu d'activités: certains seraient tentés de demander un remboursement total ou partiel de cette cotisation; d'autres ne le feront pas. Certes, convenons-en, il y a des familles plus en difficulté financière que d'autres. Après une saison au cours de laquelle cette cotisation n'a pas été amortie, il faut à tout prix inciter les parents à réaffilier leur enfant pour la prochaine saison sportive.

Madame la Ministre, pourriez-vous dès lors imaginer un mécanisme qui, à travers les fédérations, viendrait en aide aux clubs, surtout s'ils ont remboursé certaines cotisations en partie ou dans leur totalité?

**M. André Antoine (cdH).** – La décision est finalement tombée lundi dernier: la saison sera donc blanche pour le monde du football amateur. En clair, il n'y aura plus de compétition officielle en football, de la Nationale 1 à la P4. Le football amateur a finalement cédé et imité d'autres fédérations d'autres sports. Les responsables de l'ACFF espèrent cependant pouvoir encore autoriser l'organisation de matchs amicaux en mai ou en juin, voire en avril, si les conditions sanitaires le permettent.

Face à cette situation compréhensible, mais catastrophique sur le plan tant sportif que financier, plusieurs questions s'imposent aux clubs, aux responsables des sports et, bien sûr, aux responsables politiques, en premier lieu à vous, Madame la Ministre.

Qu'en sera-t-il des cotisations versées par les parents dès lors que la saison a été très largement amputée, les moins de 12 ans n'ayant probablement pas joué plus de deux-trois mois? Comment l'ACFF compensera-t-elle la perte de huit millions d'euros? L'ACFF vous a-t-elle adressé une demande d'intervention financière? Quelle a été votre réponse? M. Witsel évoquait tout à l'heure une vingtaine de milliers d'euros par fédération. Ce montant est évidemment bien loin de couvrir l'impasse budgétaire dans laquelle se trouve l'ACFF. Vu l'absence quasi totale de recettes dans le chef des clubs, quel soutien financier comptez-vous leur proposer, sachant que 2,3 millions d'euros sont prévus pour l'ensemble des fédérations? Quelle part sera-t-elle réservée au monde du football amateur?

Envisagez-vous par ailleurs de revoir l'interdiction de pratique footballistique pour les jeunes qui atteignent leur treizième année durant

cette saison? C'est une mesure qui est incompréhensible. Je prends l'exemple d'un club de Braine-l'Alleud avec lequel je suis en contact. Quatorze joueurs sont concernés par cette règle avant le 1<sup>er</sup> mai. Autant dire que la compétition pour ces jeunes est terminée. Je n'évoque même pas les dernières mesures sanitaires en la matière. Allez-vous travailler avec l'ACFF pour conclure un nouveau protocole sanitaire applicable pour la saison 2021-2022? Je vous invite à y travailler dès à présent.

Le jeudi 14 janvier, en commission du Parlement wallon et en réponse à une question de mon collègue René Collin, le ministre wallon Jean-Luc Crucke annonçait à titre exceptionnel une aide financière de son département des Infrastructures sportives en faveur des clubs sportifs. Il mettait là un terme à des refus qu'il vous avait opposés ces derniers mois, considérant que la situation était à ce point catastrophique qu'elle méritait une mobilisation de tous les niveaux de pouvoir. Le montant et la procédure devaient encore être affinés, mais le principe, selon lui, en était arrêté. Sans vouloir épiloguer à nouveau sur la légitimité institutionnelle de cette intervention, je me limiterai à en reconnaître son extraordinaire nécessité tant le monde sportif vit des heures sombres sans compétition ni aucune rentrée financière. Face à ce désastre, les montants avancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont nettement insuffisants. Vous l'avez vous-même reconnu en appelant les autres niveaux de pouvoir à la rescousse afin qu'ils se montrent solidaires avec le monde sportif.

Madame la Ministre, où en sont vos contacts avec votre homologue wallon? Comment va-t-il inscrire ses moyens wallons en complément de votre propre intervention financière? Sur la base de quels critères supplémentaires ou complémentaires? N'y aura-t-il – ce qui est notre vœu, à René Colin et à moi-même – qu'une seule procédure, qu'un seul dossier et qu'un seul formulaire à adresser tant à vous qu'au ministre Crucke? De cette façon, le monde sportif, en particulier le monde du football qui est rétif aux démarches administratives, voit les procédures simplifiées et pourra obtenir au plus vite les aides dont ils ont besoin. Vu l'ampleur des dégâts constatés, comptez-vous revoir à la hausse les 2,3 millions d'euros?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En Fédération Wallonie-Bruxelles, le monde sportif repose sur une large base, à savoir plus de 7 000 clubs qui constituent un formidable tissu associatif. L'immense majorité de ces clubs ne fonctionnent que grâce à l'investissement personnel et, parfois, financier de bénévoles passionnés qui ne comptent ni leurs heures ni leurs week-

ends. Ces bénévoles doivent aujourd'hui faire face à une crise sans précédent; pourtant, ils font preuve d'une remarquable résilience. Ils savent, bien mieux que moi encore, que la gestion d'un club n'est vraiment pas une sinécure. C'est à eux que je pensais, lorsque vers la fin de l'année dernière, j'ai rassemblé, en présence de Brulocalis et de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), pas moins de six ministres ou leurs représentants, Mme Trachte, M. Dermagne, M. Borsus, M. Clerfayt, M. Clarinval et M. Crucke, tous issus de différents niveaux de pouvoir. En cette occasion, j'ai plaidé pour un effort collectif, une «Union sacrée», en faveur du mouvement sportif en fonction des compétences des uns et des autres. Cette étape était nécessaire, tant le sport touche à de nombreux paramètres qui vont au-delà de l'activité sportive *stricto sensu*. Je ne doute pas que les premières réactions ne tarderont pas.

Par ailleurs, je peux déjà vous annoncer la mise en ligne d'une page internet sur le site de l'ADEPS reprenant l'ensemble des aides disponibles pour le mouvement sportif et proposées par les différents niveaux de pouvoir. Les dispositifs instaurés par d'autres niveaux de pouvoir, eu égard à leurs compétences respectives, ne doivent en aucun cas être perçus comme des actions concurrentielles, mais comme une véritable aubaine pour le mouvement sportif.

En ce qui concerne la concertation avec la Région wallonne, les cabinets sont en contact afin de travailler de façon complémentaire au profit du mouvement sportif. La Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà mobilisé quatre millions d'euros pour le secteur du sport lors de la première vague de l'épidémie. Lors du dernier conclave budgétaire, j'ai obtenu trois millions d'euros supplémentaires et le gouvernement qui s'est réuni le 28 janvier 2021 m'a permis de doubler cette enveloppe. Cette enveloppe de six millions d'euros, qui correspond environ au budget annuel des subventions forfaitaires, sera répartie parmi les 63 fédérations et associations sportives reconnues. Par conséquent, au total, c'est près de dix millions d'euros qui ont déjà été mobilisés pour le monde sportif, ce qui représente pas moins de 25 % du budget annuel que la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre au mouvement sportif, en dehors du Fonds des sports.

Évitons bien sûr les calculs d'apothicaire en divisant les moyens par le nombre de fédérations ou le nombre de clubs, voire le nombre d'affiliés, car la réalité est plus complexe. Les besoins sont différents d'une discipline sportive à une autre. Il existe en effet de fortes disparités entre les 7 000 clubs. Quoi de plus éloigné qu'un club de hockey qui frôle les 2 000 membres et un club de foot en salle composé de dix personnes? Certains clubs possèdent ou exploitent des centres sportifs d'envergure tandis que d'autres sont locataires de salles scolaires, communales ou privées, etc. Les

loyers sont tantôt conséquents, tantôt insignifiants. Certains clubs bénéficient du soutien de certains pouvoirs publics ou de mécènes, d'autres vivent plus chichement grâce aux cotisations de leurs membres.

Les modalités de répartition ont été validées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État.

Cette enveloppe est composée d'une base forfaitaire unique pour les 63 fédérations. Cette disposition permet de favoriser les plus petites structures et de leur garantir un montant minimal. À ce forfait viendra s'ajouter un montant complémentaire, calculé sur la base de différents critères de deux ordres. Le premier vise à prendre en considération les effets de la crise au travers d'une analyse d'impact et d'une classification des opérateurs en fonction de différents paramètres: discipline *indoor* et *outdoor*; discipline avec ou sans contact; enfin, discipline de loisir, individuelle ou collective. Le second prend en considération des paramètres strictement sportifs, à la fois qualitatifs et quantitatifs, qui sont connus des fédérations et utilisés au quotidien par mes services.

Ce modèle a bien évidemment été discuté avec et approuvé par les représentants du secteur, par l'entremise de l' AISF. Si ce sont les fédérations et les associations sportives qui seront les bénéficiaires de cette aide de six millions d'euros supplémentaires, dans une volonté de responsabilisation réciproque, ce sont elles aussi qui devront déterminer, individuellement et de manière autonome, les critères qu'elles jugeront opportuns afin de redistribuer à leurs clubs les sommes reçues. Les balises sont claires. Une fédération pourra conserver au maximum 20 % du montant pour faire face à des problèmes de trésorerie ou encore pour développer un projet collectif. Par conséquent, au minimum, 80 % du montant devront être répartis entre les clubs afin de permettre, par exemple, une réduction des frais administratifs, une réduction totale ou partielle des frais de cotisation ou d'inscription aux championnats, une prise en charge des frais liés à l'arbitrage et des indemnités de formation, etc., ou de prévoir des mesures de soutien ciblé ou global en fonction de critères spécifiques.

Les problèmes soulevés par les cotisations m'interpellent. Aucune disposition légale ne contraint un club à rembourser une cotisation. En outre, l'absence d'activité ne permet pas aux clubs de mettre sur pied un système de remboursement à grande échelle. Dans ce cadre, j'ai notamment interpellé le ministre fédéral des Finances, afin qu'il examine la possibilité pour les affiliations aux clubs sportifs d'une fédération sportive reconnue d'introduire une exonération fiscale, à tout le moins, pour l'exercice d'imposition 2021. Les clubs de la Fédération Wallonie-Bruxelles se distinguent par leur solidarité et leur créativité. Je suis convaincue que les comités proposeront à

leurs affiliés des solutions favorables aux parties prenantes. Je suis également convaincue que les sportifs, les parents et les familles seront solidaires à l'égard des clubs.

J'attire aussi votre attention sur la complexité du remboursement. Une cotisation couvre plusieurs aspects: assurances, affiliations fédérales, indemnités aux entraîneurs et frais de fonctionnement du club comme l'eau, le gaz, les infrastructures et l'électricité. Elle comprend aussi bien souvent du matériel. Dans les faits, une cotisation ne peut pas se diviser en fonction du nombre de mois amortis.

Mes services travaillent actuellement sur un plan de relance pour le mouvement sportif dans son ensemble. C'est un travail qui doit permettre de baliser et de modéliser les priorités d'action. Ne nous y trompons pas: à ce stade, nous sommes encore dans un contexte de préservation du mouvement sportif et pas encore de relance. J'ajoute que nous avons aussi introduit des projets d'infrastructures sportives dans le cadre du Plan de relance européen.

Quant aux perspectives de reprise offertes aux sportifs, j'aurai ultérieurement l'occasion de détailler davantage les mesures adoptées la semaine dernière concernant les activités sportives des 13-18 ans. Par exemple, un groupe de dix personnes en extérieur sera autorisé. Je développerai aussi les mesures pour encadrer la pratique sportive des plus de 18 ans en extérieur. Par exemple, jusqu'à six groupes de quatre adultes seront autorisés sur les terrains de sport en extérieur. Je continuerai à plaider pour une reprise plus large de l'activité sportive dès que les chiffres de l'épidémie seront stabilisés. Il conviendra de sortir d'une logique de robinets et de vases communicants concernant la tranche d'âge des 0-25 ans, au profit d'une solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des jeunes.

**M. René Collin (cdH).** – Je ne vais évidemment pas me prononcer sur les effets du nouveau dispositif d'aide financier. Le choix d'une forme de cogestion de cette aide avec les fédérations me paraît a priori judicieux, mais il faudra voir ce que cela donnera dans le chef des différents clubs concernés. Je crains que les montants soient relativement dérisoires.

J'entends avec plaisir, Madame la Ministre, que vous comptez continuer à plaider pour une reprise plus large de l'activité sportive. J'entends régulièrement des médecins du sport parler de baisse de l'activité physique en général, évoquer des prises de poids et alerter sur les problèmes articulaires. Il faut donc absolument à la fois préserver et relancer l'activité physique.

Je trouve le dispositif français, qui a été présenté hier, assez judicieux. Ce dispositif prévoit la nécessité de pratiquer 30 minutes d'activité physique par jour. Je trouve intéressant que cette initiative soit portée à la fois par le ministre de

l'Éducation, la ministre des Sports et la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées. Nous pourrions peut-être nous en inspirer au niveau de notre Communauté.

Il me faut rappeler dès maintenant la nécessité de préparer une vraie relance et un véritable développement de la pratique sportive. Mes collègues ont parlé tout à l'heure des désaffiliations. De nombreuses personnes se tournent vers d'autres activités; je crains qu'il faille les inciter à revenir au sport. La relance est donc essentielle, tant pour le bien-être physique et mental des personnes, en particulier des jeunes, que pour la survie financière des clubs et fédérations.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Madame la Ministre, vous avez indiqué qu'il fallait prendre comme point de départ les fédérations pour assurer une stabilité au mouvement sportif. Je ne peux pas imaginer soutenir un club sans que sa propre fédération soit elle-même soutenue. Les critères de répartition sont objectifs; d'après moi, il est judicieux de dédier 80 % de l'aide aux fédérations afin qu'elles la répercutent ensuite vers les clubs. Cela devrait permettre aux clubs de couvrir une partie de leurs dépenses.

Si vous me le permettez, j'aimerais vous soumettre une idée. Il est essentiel d'être objectif par rapport aux aides octroyées. Si vous voulez objectivement aider certains clubs avec un dispositif assez simple, peut-être devriez-vous penser au système de labellisation tel qu'il existe pour les clubs de football. La labellisation et les montants qui l'accompagnent dépendent de l'activité des clubs en faveur de la formation des jeunes. Pourquoi ne pas augmenter ces montants si vous voulez apporter une aide proportionnelle à l'activité du club? Cela pourrait être un élément objectif à utiliser.

Je salue l'idée de l'exonération fiscale des montants de cotisation versés par les parents. Cette exonération fiscale constituerait une aide très concrète qui est peut-être de nature à assurer la continuité des affiliations et à lever les réticences des parents au vu du coût que ces affiliations représentent pour eux.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Il est important de fournir les informations nécessaires aux clubs et aux fédérations sportives et de simplifier la procédure administrative, et ce, afin qu'ils puissent remplir les documents utiles et recevoir les montants nécessaires dans un délai assez court. Reste à voir comment l'aide financière sera répartie.

Je voudrais vous saluer, Madame la Ministre, pour avoir pris contact avec le ministre des Finances afin d'évoquer les assurances. Cela pourrait apporter une vraie plus-value pour les parents.

Je me réjouis aussi de la concertation interministérielle qui vise à aider le monde sportif. Le terme le plus important aujourd'hui est la solidarité

té. Chacun doit faire preuve de solidarité envers le monde sportif qui souffre énormément.

Vous avez instauré bon nombre de dispositifs et d'aides pour aider le monde sportif à s'en sortir. M. Collin a parlé de penser à la relance de l'activité sportive et au démarrage de la saison prochaine. Espérons qu'il sera possible de le faire. Il est plus que temps de trouver des solutions à ce niveau-là.

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – La réunion qui a rassemblé les différents niveaux de pouvoir était salubre. Il fallait en effet une «Union sacrée» pour le sport. Il est clair que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas tout faire seule en la matière. Plusieurs propositions émergent et vont dans le bon sens pour régler l'urgence à court terme. C'est évidemment important. Je reste néanmoins un peu sur ma faim en ce qui concerne les propositions à plus long terme. Le sport n'a pas besoin de relance, mais d'un plan de redéploiement. Il faut prendre des mesures structurales afin que ce ne soient plus uniquement les buvettes qui alimentent le sport, pour le dire de manière caricaturale. Il faut envisager d'autres solutions. Les contacts entre les différents niveaux de pouvoir permettront peut-être l'émergence de propositions originales en la matière.

Madame la Ministre, je ne vous ai pas entendue sur le volet du tennis. Pour avoir été en contact cette semaine avec quelques dirigeants de club, je sais que les vraies explications font défaut. Pourquoi ce sport n'est-il pas traité à travers sa spécificité?

J'ai bien conscience du fait que l'exercice est difficile, mais il faut tenter de sortir de cette stratégie de vases communicants entre les moins de 12 ans et les adolescents. En effet, cette stratégie peut entraîner des dommages collatéraux bien réels.

J'ai évoqué les journées sportives pour les footballeurs de moins de 12 ans. Ces journées sont en péril, à en croire certains dirigeants de clubs. C'est évidemment bien dommage! Il faudra rapidement réévaluer les décisions à ce sujet.

Enfin, il faut vraiment miser sur les outils vidéo et les applications pour éviter le décrochage sportif et la sédentarité des jeunes. Les chiffres relatifs aux désaffiliations sont vraiment alarmants. Nous comptons sur vous, Madame la Ministre, pour vous inspirer d'autres modèles européens et pour amplifier le recours à des modes alternatifs de promotion du sport. C'est tout simplement une question de santé publique.

**M. André Antoine (cdH).** – Cette journée nous aura appris que le malaise subsiste tant au niveau de la culture que des sports. Il suffit de voir le nombre de questions qui sont soumises à Mme Linard ou qui vous sont adressées, Madame la Ministre, pour se rendre compte que les parlementaires reviennent de semaine en semaine avec

les mêmes préoccupations. Quels que soient les efforts déployés, la réponse n'est pas à la hauteur du drame que vit actuellement le monde sportif.

J'ai de l'indulgence pour vous, Madame la Ministre, parce que les moyens dont vous disposez ne sont pas à la hauteur des difficultés considérables que traverse le monde sportif. Ce manque de crédits est criant pour la culture comme pour le monde sportif. J'espère qu'une concertation efficace sera menée avec la Région wallonne afin d'aboutir à une réelle simplification administrative, à savoir un seul formulaire, un délai court et surtout une aide financière conséquente au profit des fédérations et des clubs.

J'espère que les contacts avec le ministère fédéral des Finances permettront d'aboutir à une déduction fiscale des cotisations versées aux clubs, à l'image de ce qui se fait pour la garde des enfants de 0 à 3 ans. C'est une piste intéressante. Ce sera aussi l'occasion pour vous de reprendre contact avec votre homologue au sujet du bénévolat, qui reste toujours sans réponse.

Enfin, je ne peux que déplorer les récentes décisions ayant pour conséquence la fin de la pratique du football pour les jeunes âgés de moins de 12 ans. Ne parlons même pas de ceux de 13 ans puisqu'ils sont emportés par la même vague. Le climat est à la sinistrose.

Que ce soit sur les bancs de la majorité ou de l'opposition, tout le monde est d'accord pour dire que ce qui est fait pour l'instant n'est pas suffisant.

**M. le président.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 16h30 et est reprise à 16h35.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**1.24 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Handiboxing en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – La presse a récemment parlé du handiboxing, c'est-à-dire la boxe adaptée aux personnes atteintes d'un handicap. En effet, les résidents d'une institution tournaisienne s'entraînent depuis un an à cette discipline. Le directeur de l'institution est convaincu des bienfaits de la discipline sur les résidents: ils arrivent à canaliser leur énergie ainsi qu'à atténuer leur stress et leur agressivité. De

plus, la fatigue générée par l'entraînement est réparatrice et permet de diminuer le recours aux médicaments psychotropes, hypnotiques et somnifères. Le tout se pratique dans une ambiance ludique sans entraîner de débordements ni de violence. Le succès dans l'institution est tel que l'entraîneur souhaiterait adapter ses cours aux personnes atteintes d'un handicap dans d'autres institutions ainsi qu'aux résidents des maisons de repos.

Madame la Ministre, connaissez-vous cette discipline? Si oui, qu'en pensez-vous? Est-elle pratiquée ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles? Plus largement, dans quelle mesure les institutions pour personnes atteintes d'un handicap soutiennent-elles le handisport? Qu'en est-il des maisons de repos où le directeur souhaite encourager la discipline? Avez-vous des contacts avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et Iris-care à ce sujet?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, l'initiative portant sur la pratique du handiboxing que vous évoquez est locale et concerne une institution pour personnes déficientes mentales. Cette dernière porte le nom de Souris à la vie et est affiliée à la Fédération multisports adaptés (FÉMA), elle-même affiliée à la Ligue handisport francophone (LHF). Il ne s'agit pas d'une discipline développée structurellement par la LHF. Les experts sportifs préconisent la prudence, car si la discipline a indéniablement des effets bénéfiques en tant qu'activité sportive, elle exige de la vigilance lors de sa mise en pratique, eu égard à la fragilité des personnes souffrant de déficience mentale.

Si les institutions qui accueillent des personnes handicapées créent des clubs, ces derniers sont souvent affiliés à la LHF, par l'intermédiaire de la FÉMA. Ces institutions bénéficient alors de tous les services que la LHF offre à ses clubs. Par ailleurs, ni la LHF, ni la FÉMA, ni mon administration n'ont eu de contact à ce stade avec l'AViQ ou Iris-care à propos des activités physiques et sportives au sein des maisons de repos. La gestion des maisons de repos est une compétence régionale. Cela n'empêche évidemment pas les synergies et si la FÉMA souhaite initier des activités dans les maisons de repos, nous y sommes bien sûr favorables, même si leur financement sera du ressort des Régions.

En conclusion, la LHF travaille depuis huit ans main dans la main avec les fédérations sportives pour intégrer le handisport. À cet égard, je me réjouis de l'adoption récente par le gouvernement de l'avant-projet de décret «éthique dans le sport». Il institue un réseau handisport qui est chargé de faire remonter vers l'Observatoire de l'éthique, du fair-play et de la bonne gouvernance

des initiatives permettant d'accélérer l'inclusion des personnes moins valides dans les clubs et les fédérations destinés aux valides. Par conséquent, l'initiative dont vous parlez pourrait être relayé vers l'Observatoire.

**Mme Véronique Durenne (MR)**. – Madame la Ministre, je suis ravie de l'adoption récente de l'avant-projet de décret par le gouvernement. Oui, pourquoi ne pas envisager l'intégration de cette nouvelle discipline? Si l'on en croit le directeur, elle a des effets bénéfiques sur les résidents. J'en conviens, elle nécessite beaucoup de prudence, l'objectif étant vraiment d'arriver à se maîtriser et éviter toute violence. Il est bien sûr tout à fait interdit de faire du mal. Dès lors, pourquoi ne pas l'adopter si elle permet de canaliser les émotions de certaines personnes porteuses d'un handicap? La question mérite réflexion. Toutefois, je note que les experts manifestent une certaine prudence vis-à-vis de cette discipline.

**1.25 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Avancées dans le développement de masques pour sportifs»**

**M. Hervé Cornillie (MR)**. – Comme en témoignent de nombreuses questions posées au préalable aujourd'hui, nous débattons fréquemment de la situation difficile du sport francophone au sein de cette commission. Compte tenu des conséquences liées à l'absence de la pratique sportive sur la population et les structures sportives, il est de notre devoir de chercher des solutions ingénieuses et sûres sur le plan sanitaire afin d'encourager la reprise la plus rapide possible de tous les sports, en intérieur comme en extérieur. À cet égard, je me réjouis d'ailleurs de constater que ces dernières heures et ces derniers jours ont apporté leur lot de nouvelles partiellement positives.

En matière de techniques sanitaires sûres, certaines enseignes sportives ou marques travaillent actuellement à la création de masques à usage spécifique pour le sport. Ceux-ci pourraient en rendre la pratique plus sûre sur le plan sanitaire et, surtout, la permettre à nouveau. Les ingénieurs français dont il est question auraient ainsi développé un masque composé de plusieurs couches de tissu, permettant la filtration nécessaire et l'imperméabilisation au virus, le tout avec des considérations de confort et de maintien sur le visage lors de l'exercice physique lui-même ou en compétition.

En France, ce masque est sur le point d'être homologué – s'il ne l'est déjà – et la ministre des



Sports considère qu'il offre une piste, une perspective, un espoir de réouverture des activités sportives pratiquées en intérieur, les espaces clos constituant le plus souvent un véritable problème. Quel est votre avis sur le développement d'un tel masque pour sportifs? Pensez-vous qu'il constitue une piste de solution à même de permettre la reprise du sport en intérieur et, par la suite, en collectif et en extérieur? En définitive, quel regard notre Fédération porte-t-elle sur ce projet? Dans l'hypothèse où ce type de masque serait homologué en France, pourrait-il également être utilisé en Fédération Wallonie-Bruxelles?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Après consultation d'experts, voici les différents éléments de réponse que je suis en mesure de vous fournir, Monsieur le Député. Pour l'émission de la RTBF *«On n'est pas des pigeons!»*, nos experts ont testé la réponse physiologique à l'exercice avec port d'un masque chirurgical. À faible intensité d'exercice, son port ne change pas grand-chose. À haute intensité, la saturation de l'hémoglobine en oxygène diminue légèrement, ce qui ne constitue pas un problème si le pratiquant ne cherche pas la performance et est en bonne santé. En revanche, le contenu sanguin en CO<sub>2</sub> diminue nettement moins que dans la situation contrôle, suggérant que l'équilibre acido-basique peut être perturbé. À nouveau, hormis un certain inconfort, ceci ne constituera pas un problème pour un individu en bonne santé.

Il convient de faire une troisième observation. Le rendement diminue sans doute parce que les muscles de la respiration doivent fournir un travail plus important, ce qui participe à l'inconfort ressenti. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que, lorsqu'ils sont saturés en eau, ces masques tendent à perdre leur efficacité. Le professeur en physiologie de l'exercice à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) Marc Francaux a eu plusieurs contacts avec divers fabricants qui y voient une belle opportunité commerciale. Aucun d'entre eux n'a pourtant pu confirmer la capacité d'absorption en eau de ces masques et son impact sur leur efficacité.

Pour conclure, nos experts soulignent que le port d'un masque pendant l'activité sportive leur semble être une fausse bonne idée, car elle pourrait donner le sentiment au sportif qu'il est protégé alors qu'il ne l'est pas. Une exception doit sans doute être faite pour les sports de faible intensité, comme la marche ou les balades à vélo. Pour ceux-ci, il conviendrait alors d'insister sur le fait que le masque doit être changé après l'activité sportive. En revanche, nos experts ne le recommanderaient pas pour une activité physique vigoureuse. La meilleure piste pour envisager la réouverture des activités sportives, en intérieur

comme en extérieur, demeure une baisse des contaminations grâce au respect des règles sanitaires associé à une accélération de la vaccination.

**M. Hervé Cornillie (MR)**. – Madame la Ministre, vous avez cité des références particulièrement écoutées, lues et entendues dans le secteur du sport. Il ne m'appartient certainement pas de remettre en cause leur analyse. Si je résume, l'usage de tels masques peut être envisagé dans le cadre d'une activité sportive de faible intensité, mais certainement pas dans le cadre d'une activité sportive de haute intensité. En cause, une baisse de l'efficacité ainsi qu'un risque de saturation en eau du masque. Par conséquent, je retiens que cette solution constitue vraisemblablement une «fausse bonne idée», en tout cas dans le cadre de la pratique étendue et intense d'un sport. Je suis d'accord avec vous: mieux vaut faire baisser le nombre de contaminations par d'autres voies. J'ai cependant estimé que toutes les pistes devaient être explorées, étudiées et objectivées. C'est ce que vous avez fait et je vous en remercie.

**1.26 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vaccination des encadrants sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Madame la Ministre, depuis le début de la crise sanitaire, vous nous avez avertis plusieurs fois de l'effet négatif de ce contexte sur tous les jeunes privés d'activités sportives. Vous avez mobilisé des moyens suffisants pour que les fédérations et les clubs puissent survivre, mais le gouvernement fédéral ainsi que de nombreux experts, interrogés quotidiennement par nos médias, mettent en évidence la souffrance des jeunes privés d'activités sportives, de contacts avec leurs coéquipiers, de compétitions sportives. L'adrénaline que procure l'activité sportive est importante et manque tellement à nos jeunes.

La situation a un peu changé. La semaine dernière, sur les plateaux de télévision, le Premier ministre a souligné la détresse des jeunes et l'importance de leur accès aux mondes associatif et culturel, mais aussi sportif. Nous devons nous mobiliser pour que les activités sportives reprennent dans des conditions garantissant la sécurité de chacun, avec l'instauration de bulles et d'une limite d'activités par semaine. Mais ne pourrions-nous pas aussi programmer une vaccination prioritaire pour nos encadrants sportifs? Bien entendu, d'autres secteurs souhaiteraient bénéficier d'une telle faveur, mais il s'agit d'assurer la sécurité des

jeunes sportifs et des encadrants, souvent bénévoles, ainsi que la reprise de cette activité essentielle pour la santé physique et morale de tous nos jeunes en détresse.

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les campagnes de vaccination relèvent des compétences des Régions et ces dernières sont tributaires de la livraison des vaccins par les firmes pharmaceutiques. C'est dans le cadre de la conférence interministérielle de la santé publique (CIM Santé) que les priorités vaccinales sont établies. La campagne de vaccination est divisée en plusieurs phases. Actuellement, nous sommes dans la phase 1A, qui concerne le personnel hospitalier exposé, le personnel et les résidents de structures collectives de soin, comme celles encadrant le handicap et la santé mentale, et le personnel d'aide et de soins de première ligne. À la suite de cette phase commencera la phase 1B, qui traitera les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes à risque de 45 ans et plus et les fonctions considérées comme socialement ou économiquement essentielles, dont les contours doivent être précisés dans le cadre de la CIM Santé. Enfin, la phase 2 impliquera le reste de la population adulte à partir de 18 ans.

Certes, les cadres sportifs sont des personnes très importantes dans la vie de nos jeunes et pour la dynamique du mouvement sportif. Mais aussi important soit-il, le sport ne constitue qu'une partie du mouvement associatif. En outre, les fonctions dans le secteur associatif sont occupées essentiellement par des bénévoles dont l'âge et les occupations hors des associations sont multiples. Dans ce contexte, il serait complexe d'identifier les personnes qui devraient bénéficier d'une vaccination prioritaire. Toutefois, la détermination des catégories de la phase 1B va seulement commencer.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Madame la Ministre, il est évident que la priorité doit être donnée à certaines catégories de citoyens qui œuvrent quotidiennement dans les secteurs des soins de santé, de l'aide aux personnes âgées, handicapées, etc. Cependant, il faudra faire des choix parmi d'autres secteurs. Notre ministre des Sports peut être en droit de plaider pour qu'une attention importante soit accordée au monde sportif. Il est inutile de rappeler l'utilité de ce secteur. Nous sommes nombreux à être convaincus que le sport est un bienfait, surtout pour les plus jeunes. Pour que sa reprise soit la plus sécurisée possible, je demande qu'une vaccination prioritaire soit octroyée au monde sportif, et singulièrement à ceux qui encadrent nos jeunes dans les clubs et les associations afin que cette activité puisse reprendre dans les semaines et mois à venir.

**1.27 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Manque de contrats ADEPS pour les sportifs de haut niveau»**

**1.28 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perspectives pour les athlètes ne disposant pas du statut de sportif de haut niveau»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Rachel Sobry (MR)**. – En réponse à une question écrite que je vous adressais le 18 décembre 2020, vous m'expliquiez que les experts de la cellule «Sport de haut niveau» travaillent à un outil d'analyse interne leur permettant de faire preuve d'impartialité dans le cadre de l'attribution des contrats. Les résultats de l'athlète ou encore le fait que la discipline soit olympique ou non constituent notamment des critères importants. La sélection est forcément difficile et les places sont chères. À cet égard, on peut se réjouir de l'augmentation que vous aviez annoncée: le nombre d'athlètes sous contrat est passé de 70 en 2020 à 79 en 2021, ce qui démontre la progression de nos élites sportives. Ce chiffre est bien sûr celui annoncé avant le récent départ de plusieurs sportifs, dont les frères Borlée.

Malheureusement, il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes. Il arrive que certains athlètes ne bénéficient pas de ce statut. C'est le cas de la perchiste Fanny Smets, dont le sponsor principal reste, selon ses mots, «papa-maman». Il s'agit d'une athlète qui excelle dans une discipline olympique. Le dimanche 17 janvier, à Bordeaux, elle a battu le record de Belgique de saut à la perche. Celle-ci exposait, dans le journal *«Le Soir»*, qu'elle espérait pouvoir récupérer un contrat des Borlée et que le coordonnateur du haut niveau de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA), Jonathan Nsenga, aurait pris contact avec l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) à ce sujet. Rappelons enfin que le gouvernement entend garantir aux sportives et sportifs de haut niveau un statut social digne, ainsi que revoir le mécanisme des contrats de sportifs

de haut niveau en concertation avec les autres niveaux de pouvoir.

Quelle est la situation de cette athlète, confirmée et détentrice de records nationaux dans une discipline olympique, auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Les éventuels contrats laissés vacants par les Borlée pourront-ils être réattribués? Un total de 79 athlètes de haut niveau sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il en adéquation avec les objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et les ambitions sportives de notre Fédération? Ce chiffre a déjà progressé par rapport à l'an dernier, mais qu'en sera-t-il pour l'avenir?

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, récemment, vous étiez interrogée par nombre de mes collègues au sujet du départ des frères Borlée de la LBFA. Par votre réponse très complète, vous avez également suscité des réflexions au sujet de nos athlètes qui ne bénéficient pas (encore) d'une reconnaissance en tant qu'athlète de haut niveau.

En effet, pour nombre d'entre eux, les déplacements liés à la participation à des compétitions à l'étranger sont monnaie courante. Dans ce cadre, une adaptation aux conditions sanitaires en place dans chaque pays est primordiale. Ces adaptations ne sont malheureusement pas toujours possibles pour ces athlètes qui vivent parfois dans des conditions relativement précaires afin de pouvoir s'entraîner et n'ont pour seuls sponsors que leurs parents. Ces athlètes, bien que ne disposant pas nécessairement d'un contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, cherchent toujours à augmenter leur classement mondial en vue des Jeux olympiques d'été de Tokyo, ce qui implique cette participation aux compétitions internationales.

Madame la Ministre, de quels leviers disposez-vous pour soutenir nos athlètes belges francophones dans leur activité et leur demande de reconnaissance en tant qu'athlètes de haut niveau? Pouvez-vous faire le point sur la situation actuelle des dossiers en demande de reconnaissance en tant qu'athlète de haut niveau par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Les championnats de Belgique d'athlétisme – *indoor* et épreuves combinées – doivent normalement se tenir les 20 et 21 février prochains. Pouvez-vous faire le point sur la possibilité de tenue de cette compétition?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le soutien aux sportifs de haut niveau est repris dans les objectifs de la DPC et fait partie de mes priorités. Sous mon mandat, les sportifs sous contrat ont augmenté et sont désormais au nombre de 79. Il s'agit donc de neuf contrats supplémentaires par rapport à 2020. Mon ambition est de rester sur cette courbe ascendante pour le bien

de nos sportifs francophones. Ces derniers sont une source d'inspiration et de motivation pour nos jeunes.

Concernant les statuts sportifs, le décret du 8 décembre 2006, modifié le 2 mai 2019 et visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française prévoit l'établissement d'un cadre de référence. Ce dernier permet de fixer les critères en vue d'obtenir un statut de jeune talent, d'espoir sportif, de partenaire d'entraînement ou de sportif de haut niveau. À la suite de l'entrée en vigueur de ce décret, deux nouveaux statuts ont été ajoutés: arbitre de haut niveau et sportif de haut niveau en reconversion. Quand les sportifs obtiennent un statut, ils peuvent bénéficier de différentes aides de la part de la Fédération au travers de l'ADEPS et de leur propre fédération. Évoquons par exemple l'accès gratuit au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) et aux différents centres de mise en condition physique de l'ADEPS. En outre, ils profitent d'un soutien au niveau de leur projet de vie avec différents types de formations professionnelles.

Le nombre de statuts a évolué de 1 100 sportifs en 2011 à plus de 1 700 sportifs en 2019. Nous constatons aussi une augmentation de 100 sportifs de haut niveau et de 100 espoirs sportifs sur les huit dernières années. Cette évolution démontre à quel point nous disposons d'un excellent vivier de talents sportifs. Les fédérations, en se basant sur les critères d'âge et de performance, valident les demandes de statut auprès du service dédié aux sportifs de haut niveau de l'ADEPS. Par la suite, après analyse des experts, les dossiers me sont transmis pour validation officielle.

À propos de la tenue du championnat de Belgique *indoor* d'athlétisme, la *Vlaamse Atletiekliga* (VAL) et la LBFA se sont récemment réunies pour en discuter. Elles sont toutes deux favorables à la tenue de cette compétition, qui devrait se dérouler à Louvain-la-Neuve. Cependant, cela dépendra de l'évolution de la crise sanitaire. Dans ce contexte, il convient de rappeler que plusieurs autres disciplines sportives telles que le basketball ou le football ont dû annuler leur championnat.

Concernant Fanny Smets, elle a été sous contrat dans le passé. Aujourd'hui, elle est reconnue comme sportive de haut niveau au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par conséquent, elle bénéficie des différents soutiens qui ont été évoqués précédemment.

Depuis plusieurs années, elle bénéficie également d'une bourse financière pour ses frais de préparation et de compétition d'un montant de 6 000 euros annuels. Ses soins médicaux et paramédicaux sont également pris en charge et elle dispose d'un accès gratuit à la salle *indoor* de Louvain-la-Neuve.

Sur proposition de mon administration, quatre contrats de type agent contractuel subventionné (ACS), récupérés à la suite du départ de

l'équipe Borlée, seront octroyés à des sportifs bruxellois. Ces derniers étaient soit sous contrat dans le cadre du plan-programme de leur fédération, soit sous contrat Aide à la promotion de l'emploi (APE) ou dans le cadre du plan «Rosetta». La décision sera prise prochainement en ce qui concerne l'attribution de ces contrats.

Une somme a également pu être récupérée à la suite du départ de l'équipe Borlée, ainsi que de celui de sportifs initialement sous contrat dans le cadre du plan-programme de leur fédération et qui se sont dirigés ensuite vers des contrats ACS. Il a été proposé à la LBFA d'accorder un contrat à Fanny Smets en augmentant l'enveloppe du plan-programme, mais la réponse a été négative. La Fédération a préféré lui attribuer une bourse de 19 500 euros pour lui permettre de préparer les Jeux olympiques de 2021.

**Mme Rachel Sobry (MR).** – Madame la Ministre, vous n'êtes pas restée les bras croisés et vous travaillez vite. Je suis ravie d'apprendre que Fanny Smets reçoit cette bourse et que les contrats laissés vacants par l'équipe Borlée ont pu rapidement profiter à d'autres sportifs.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – La Fédération Wallonie-Bruxelles continue à promouvoir, entre autres, le sport de haut niveau et le sport pour tous par le biais de l'ADEPS. Je m'en réjouis. Le nombre de contrats de sportifs de haut niveau augmente d'année en année. Je vous remercie de vous engager dans cette courbe ascendante, de continuer à faire la promotion et d'aider ces sportifs qui, pour la plupart, ne vivent pas très confortablement en raison de rentrées financières très limitées. Le football professionnel nous a habitués à l'image de sportifs multimillionnaires. Pour avoir travaillé longtemps dans le milieu du basket professionnel, je puis vous assurer que les montants en jeu, même importants, sont parfois dérisoires au regard d'autres disciplines. Pour arriver à un tel niveau, il faut absolument être aidé. C'est là qu'intervient notre Fédération.

**1.29 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Intégration du handisport dans les fédérations valides»**

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Madame la Ministre, vous savez que j'ai à cœur de traiter des questions relatives au handisport dans cette Assemblée ou du moins dans cette commission. Je tente le plus souvent possible d'être en contact étroit avec le représentant de la Ligue handisport francophone (LHF) ou les porteurs de projets qui

accomplissent d'ores et déjà un travail formidable qui mérite d'être davantage connu. Par ailleurs, vous avez fait du handisport une des priorités de votre action, à l'instar du sport féminin.

Des discussions que j'ai pu avoir avec les uns et les autres émerge la question de l'intégration du handisport dans les fédérations valides. Si la démarche est une réussite, nous pourrions espérer voir la LHF disparaître puisqu'elle aurait été pleinement intégrée dans les fédérations. Tel serait l'objectif ultime.

Les discussions avec les uns et les autres permettent de comparer les pratiques qui ont cours dans d'autres pays. On constate ainsi que les pays qui réussissent le mieux le défi de l'intégration du handisport dans les fédérations valides sont des pays où le processus de changement et de transition, qui est un processus de longue durée, est fortement soutenu par les pouvoirs publics qui en sont un acteur à part entière.

Pour permettre au handisport une pleine croissance chez nous, il est donc nécessaire de renforcer cette dynamique déjà présente. La LHF a déjà conclu environ 25 partenariats avec des fédérations valides pour concourir à l'intégration du handisport dans ces fédérations. La volonté de départ est de favoriser l'inclusion de ces sportifs au sein des autres fédérations.

Sur le long terme, il serait opportun de prévoir un processus d'accompagnement de ce changement. Partout, aujourd'hui, dans la société en mutation, on voit apparaître des managers du changement et sans vouloir réinventer l'eau chaude, cela pourrait aussi avoir son utilité en matière de handisport.

Certaines choses existent déjà, mais ce processus durable doit être construit entre la LHF (qui est l'interlocuteur de référence en matière de handisport), l'administration et votre cabinet afin d'avoir des perspectives durables et un processus par étape pouvant accompagner ce changement et veiller à l'intégration du handisport dans l'ensemble des fédérations valides.

Madame la Ministre, vous qui avez la tutelle sur tout le sport, comment réagissez-vous à cette idée de l'intégration handisport dans les fédérations valides? Confirmez-vous également la tendance observée au sein des pays réussissant le mieux ce défi? Est-il prévu en Fédération Wallonie-Bruxelles d'inclure progressivement le handisport au sein des fédérations valides? En quoi cette idée mérite-t-elle votre soutien? Doit-elle être encore examinée? Comment comptez-vous y parvenir?

J'ai lu récemment les avancées en matière de handicap dans le cadre du décret «Éthique», mais vous serez sans doute plus longue dans votre réponse. Que répondez-vous au souhait d'entamer cette réflexion conjointe, à trois partenaires, pour la mener à bon port et la réussir?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le sport est à la fois fédérateur, émancipateur, source de bienfaits physiques et mentaux, et ce, que les pratiquants soient valides ou non.

Le sport est important pour les porteuses de handicaps, car il permet de se reconstruire et de s'évader parfois d'un quotidien douloureux. L'activité physique contribue également à la santé physique et psychologique, y compris en donnant aux personnes porteuses de handicap une image positive d'elles-mêmes. Il s'agit également d'un moyen de réadaptation, d'un vecteur d'intégration et d'un moyen de lutter contre la sédentarité et de conserver une plus grande autonomie.

La crise sanitaire a fortement perturbé diverses activités et initiatives dont certaines visent à promouvoir le handisport et l'inclusion de ses participants. Le regroupement des championnats valides et handisport est une réalité depuis quelques années et, cet été, des épreuves s'y sont déroulées en parfaite inclusion.

Les fédérations sportives peuvent faire appel à la Ligue handisport francophone afin de développer des projets communs, mais il est indéniable que certaines disciplines se prêtent plus facilement à l'inclusion. Certaines fédérations, comme la Ligue équestre Wallonie-Bruxelles (LEWB), sont déjà bien avancées dans ce domaine. La double affiliation est permise pour les clubs depuis le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. À ce jour, 18 disciplines comptent des clubs en double affiliation.

La LHF travaille depuis huit ans la main dans la main avec les fédérations sportives pour l'inclusion du handisport. Malgré plus de 25 partenariats avec les fédérations, le handisport reste trop peu développé dans ces structures, raison pour laquelle j'ai souhaité développer un réseau handisport à travers le nouveau décret « Éthique dans le sport » approuvé par le gouvernement.

Ce réseau de référents handisport aura pour objet d'alimenter la réflexion, les échanges, notamment sur la base des expériences de terrain afin de favoriser l'intégration du handisport et du sport adapté au sein des fédérations et associations sportives valides. Les référents désignés au sein de chaque fédération seront le point de contact et de coordination des actions menées avec la LHF et/ou la Fédération multisports adaptés (FéMA). Ils auront également pour tâche d'accompagner leur cercle dans la création de sections handisport. Le réseau handisport sera chargé de faire remonter vers l'observatoire les initiatives permettant d'accélérer l'inclusion des personnes moins valides dans les clubs et fédérations valides.

Les pays européens réussissant le mieux l'intégration des sportifs non valides sont la France, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark. Le processus est imposé par des lignes gouvernementales claires sur une longue durée. L'intégration se fait sur une durée de dix ans avec un suivi de six ans. Ce sont des modèles dont nous pouvons nous inspirer.

**M. Hervé Cornillie (MR)**. – Madame la Ministre, vous avez rappelé tous les bienfaits du sport, qui valent aussi pour le handisport. Rappelons par ailleurs que la majorité des handicaps s'acquiert au cours de la vie.

Cette réflexion sur l'intégration et l'inclusion du handisport dans les fédérations valides a été rendue possible par un changement législatif qui n'a pas été si simple à mettre sur pied à l'époque, à savoir la double affiliation et la collaboration renforcée entre les fédérations et les acteurs du handisport.

Vous avez mis en place ce réseau des référents handisport dans le cadre du décret «Éthique». C'est un bon début, mais ce n'est pas suffisant, car nous avons un interlocuteur sur le terrain qui recense nombre de procédures et bonnes pratiques qui fonctionnent, certes avec des degrés d'intégration et de développement variables. Je crois qu'il faut jouer pleinement sur cet interlocuteur de référence en matière de handisport.

Le sport adapté est également important, mais nous ne parlons pas de la même chose. Si nous voulons développer une véritable filière handisportive, il y a une base sportive, une inclusion du sport pour tous et il nous faut garder des financements différents entre le handisport et le sport de haut niveau.

Nous devons aussi travailler davantage avec celles et ceux qui ont l'expertise du terrain et ne pas recréer une autre filière à côté. Il est également important que les trois partenaires s'engagent dans cette volonté de structuration et de renforcement du mouvement, quitte à être plus directif à l'égard des fédérations valides et dans le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en le conditionnant à certains objectifs.

**1.30 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Activités équestres»**

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Madame la Ministre, comme d'autres disciplines sportives, les activités équestres sont à l'arrêt. Toutefois,

l'interprétation de la législation fédérale serait quelque peu différente du côté flamand. En conséquence, certaines activités seraient permises en Flandre et pas dans le sud du pays. Il s'agit notamment de compétitions nationales, voire internationales, pouvant concerner des professionnels des sports équestres. Le monde équestre francophone s'étonne de la situation et les réactions sont déjà bien connues des responsables des fédérations concernées.

Madame la Ministre, confirmez-vous cette information, ou bien faut-il couper les ailes à ce canard? Comment expliquez-vous cette différence d'interprétation entre les deux côtés de la frontière linguistique? Quelles règles sont-elles en application? Quelles sont les évolutions possibles dans les prochaines semaines, voire les prochains mois?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je commencerai par préciser que les activités équestres ne sont pas à l'arrêt. Elles sont cependant encadrées par des règles. Jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> février, les activités pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans seulement étaient autorisées. Depuis ce lundi, cette autorisation est étendue aux jeunes jusqu'à 18 ans. Un protocole permet en outre à tout un chacun de pouvoir monter afin d'assurer le bien-être de l'animal. Ce même protocole permet aux professionnels de continuer à s'entraîner et à nos élites sous statut d'utiliser le centre de formation de la Ligue équestre Wallonie-Bruxelles (LEWB) basée à Gesves.

Concernant les compétitions, jusqu'au 31 janvier 2021, le texte fédéral interdisait les compétitions pour les personnes à partir de 13 ans, à l'exception des compétitions pour les professionnels. Depuis ce lundi, toutes les compétitions sont interdites, sauf celles pour les professionnels. À cet égard, nous pouvons, le cas échéant, accorder une dérogation sur la base d'un protocole établi par l'organisateur en collaboration avec la LEWB.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Je vous remercie pour ces précisions, Madame la Ministre. Il est donc possible d'obtenir une dérogation pour organiser une compétition professionnelle. C'est le message qu'il importe évidemment de transmettre. On ne se grandit pas à regarder dans l'assiette de notre voisin. L'équité est donc préservée. Certains craignent une fuite des cavaliers du sud vers le nord du pays si les conditions d'organisation des activités équestres devaient être différentes. Nous devons y être attentifs.

**1.31 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de**

***l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Inégalités entre hommes et femmes dans le sport»***

**1.32 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Recommandations de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes concernant les femmes et le sport»**

**1.33 Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes filles et les femmes»**

**M. le président**. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Les règles d'équité sont souvent bafouées dans le monde du sport entre les hommes et les femmes. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) a récemment indiqué avoir relevé des signalements de discriminations et d'inégalités qui seraient encore présentes dans le domaine du sport. Il ne faut pas être expert en la matière pour le confirmer. Deux jours avant la journée internationale du sport féminin, l'IEFH a publié une série de recommandations pour plus d'égalité de genre dans le sport. Parmi celles-ci, il plaide notamment pour plus de couverture médiatique des événements sportifs féminins, un engagement accru contre la violence, le harcèlement et le sexisme dans le sport, la garantie de l'usage mixte des infrastructures sportives ou encore la formation des éducateurs et des animateurs sportifs à la gestion d'une réelle mixité des pratiques sportives et la déconstruction des stéréotypes sexistes.

Madame la Ministre, nous connaissons votre sensibilité à la question. Tout récemment, vous avez fait une communication qui a présenté un plan en cinq axes en vue de promouvoir la pratique sportive féminine. Pouvez-vous nous le détailler dans ses grandes lignes? Par ailleurs, comment tenir compte de ces exemples de bonnes pratiques pour plus d'égalité entre hommes et

femmes dans le sport? Quels dispositifs seront mis en place pour avancer en ce sens? C'est primordial. Nous devons décupler notre attention. Je suis dirigeant d'un club dans une discipline sportive trop souvent masculinisée. Je souffre du peu de considération que reçoivent les équipes féminines par rapport à leurs homologues masculins. Il faut plus d'égalité, dans le football comme ailleurs. Nous devons nous mobiliser chaque jour pour cela.

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – J'ai pu prendre connaissance des récentes recommandations de l'IEFH pour l'égalité des femmes et des hommes dans le sport. Malgré les nombreuses mesures mises en place par les différents niveaux de pouvoir, il reste néanmoins beaucoup de travail pour faire évoluer la situation sur le terrain. L'IEFH met ainsi en avant une série de pratiques pour le moins interpellantes dont il a été saisi. Je voulais tout d'abord revenir sur la question des rémunérations. L'IEFH signale ainsi que des indemnités d'arbitrage pour les matchs de basket seraient plus élevées pour les matchs joués par des hommes et moins importantes pour les matchs joués par des femmes au sein d'une même division.

Le 17 janvier 2020, je vous adressais précisément une question écrite relative à la rémunération des arbitres et qui portait notamment sur les pratiques au niveau du basket. Mes interrogations portaient sur les variations des montants qui pourraient exister en fonction des différentes divisions, en fonction des provinces dans lesquelles les rencontres se déroulent, voire en fonction du sexe des pratiquants et/ou de l'arbitre. Dans votre réponse, vous me précisiez qu'en ce qui concerne le basketball, le défraiement est le même pour les arbitres femmes et hommes, mais varie en fonction des catégories de matchs qui sont arbitrés et du rôle endossé par l'arbitre, soit de 9 euros pour les matchs des jeunes provinciaux de moins de 12 ans à 55 euros pour les matchs de TDM1 hommes. Qu'en est-il précisément? Il y a manifestement une différence d'appréciation entre les éléments de réponses que vous m'avez communiqués et la vue de l'IEFH sur la question. Le cas échéant, si les faits sont avérés, des mesures ont-elles été prises afin de mettre fin à cette pratique totalement discriminatoire?

D'autre part, le rapport met en avant la nécessité de prendre des mesures afin de lutter contre le décrochage des jeunes filles du sport à l'adolescence et de sensibiliser les parents aux effets néfastes pour la santé, liés directement à ce décrochage. La transversalité entre les différents niveaux de pouvoir est également évoquée dans une autre recommandation de l'IEFH. Elle porte sur la charte éthique que la Wallonie va mettre sur pied en lien avec le subventionnement des infrastructures sportives. L'IEFH recommande: «Veiller à ce que les outils comme la charte éthique de la Région wallonne soient clairs et précis quant aux

objectifs d'égalité, et s'adresse aux sportifs et sportives, aux entraîneurs.e.s et au public. Ne pas confondre la non-discrimination avec l'offre de sports ou de modèles sportifs qui se basent sur une certaine vision de la masculinité ou hégémonique du sport.» Quelles mesures concrètes avez-vous prises avec les autres niveaux de pouvoir afin de résoudre ces deux enjeux? De manière plus globale, quelle est votre analyse politique de ces recommandations?

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Je complète les propos de M. Clersy et j'ajoute le fait qu'il y a tout juste un an, Madame la Ministre, nous avons eu ensemble l'occasion de discuter du développement du sport féminin. Il m'importe donc de revenir vers vous à ce sujet et de faire le point dessus. J'ai pris connaissance de votre communiqué de presse du 23 janvier 2021 qui concernait le lancement d'un plan qui contient 17 mesures groupées en cinq axes pour soutenir la féminisation du sport francophone. Je suis très heureuse d'avoir découvert le contenu de ce plan, dont je passe ici en revue chaque axe.

Le premier axe a pour ambition de «chiffrer et objectiver les inégalités femmes/hommes dans le domaine du sport». La récolte de données me paraît en effet primordiale, voire une condition indispensable pour mener une politique. Elle doit se faire en croisant des données relatives au lieu, au genre, à l'âge, etc. Il est tout aussi intéressant de suivre l'évolution des financements liés aux activités sportives et à leur répartition, conformément à la pratique du *genderbudgeting*. Ceci rejoint ce que dit mon collègue à propos du rapport de l'IEFH.

Le deuxième axe vise à «encourager et favoriser la pratique sportive chez les femmes» et à veiller à l'accessibilité financière de l'offre sportive au public féminin précarisé. Cet axe me tient tout particulièrement à cœur, car il tient aussi compte de la nécessité d'impliquer toutes les femmes de la société, en incluant les possibilités offertes par le numérique. J'attire votre attention sur la nécessité de rendre plus visibles des pratiques sportives qui sortent des stéréotypes habituels, afin de susciter des vocations, sans doute insoupçonnées chez certaines femmes.

Le troisième axe consiste à «assurer une meilleure représentation des femmes dans les instances décisionnelles des fédérations sportives». C'est une réalité. Le plafond de verre est aujourd'hui un frein très important dans tous les domaines, y compris le sport. Je suis persuadée qu'une certaine vision de la bonne gouvernance, fondée sur la transparence, la démocratie et sur la diversité des participants aux prises de décisions des fédérations, est un ingrédient précieux.

Le quatrième axe vise à «lutter contre les discriminations et les violences sexistes». C'est un vaste chantier et je connais l'importance qu'il revêt à vos yeux. Ce projet devrait certes passer

par la formation, mais aussi par la possibilité de développer le suivi des cas qui permet, par exemple, de lutter contre le sentiment d'impunité et de rassurer les victimes, qui ont trop souvent l'impression que rien n'est fait alors même qu'elles ont dénoncé une situation répréhensible.

Le cinquième axe, et non des moindres, vise à «sensibiliser la presse à la place du sport féminin dans les médias». Cet axe est essentiel. Au même titre que les rémunérations, la visibilité est aussi quelque part une forme de reconnaissance du travail accompli. Cela rejoint d'autres conversations tenues sur les rôles modèles. J'insiste ici sur la nécessité d'accroître la visibilité des femmes dans toute leur diversité et dans tous les sports, même ceux dans lesquels nous sommes moins habitués à les voir. En outre, doit être encouragé le fait que la Une d'un journal télévisé puisse mettre en lumière un exploit sportif accompli, par exemple, par une femme en situation de handicap, ou par ce genre de profils que nous avons l'impression de moins voir dans l'actualité.

En parcourant les différents documents, plusieurs questions me viennent à l'esprit. Comment, pour le premier axe, allez-vous opérer la récolte des données? Y a-t-il une volonté de recenser les violences de genre et de discrimination quelque part dans cette récolte? Quels mécanismes existent-il aujourd'hui pour recueillir les plaintes pour harcèlement, sexisme et violence dans les milieux sportifs? Dans quel sens ceux-ci évolueront-ils avec le plan que vous proposez? Avez-vous planifié de collaborer avec vos homologues qui, au niveau des Régions notamment, s'occupent des aménagements des espaces publics et des aménagements sportifs? S'il est certes important d'encourager les femmes à pratiquer une activité sportive régulière, il semble tout aussi essentiel de sensibiliser les hommes et les femmes aux stéréotypes qui sévissent. Comment comptez-vous atteindre cet objectif et toucher un public masculin? Il me semble que le dernier axe mériterait d'être approfondi, surtout pour la presse et les médias, notamment en menant des actions concernant les annonceurs publicitaires pour qu'ils sensibilisent leurs adhérents à ne pas recourir à des stéréotypes sexistes dans les publicités qui concernent le sport. Le décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels s'y attelle, mais comment comptez-vous agir pour sensibiliser la presse sur ces questions et au moyen de quels outils?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des recommandations de l'Institut de l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). Sans faire de cours d'histoire, le sport s'est bien sûr développé en premier lieu à l'armée avant de

s'ouvrir largement à la bourgeoisie et à la noblesse. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que les classes populaires pourront enfin profiter des bienfaits du sport.

Effectivement, le sport s'est construit sur un modèle largement masculin. Aujourd'hui, notamment pour des raisons économiques, le mouvement sportif se féminise. C'est essentiel. De très nombreux clubs et sports collectifs sont d'ailleurs mixtes, avec un pôle masculin et un féminin. Les chiffres de ces dernières années l'attestent: les femmes et les jeunes filles ne se cantonnent plus à la gymnastique et aux disciplines équestres. Le football féminin est en plein essor, notre équipe nationale féminine de rugby fait partie du premier peloton mondial et nos clubs de boxe, discipline complète, attirent de plus en plus de femmes. En dehors du sport organisé, il convient de constater l'intérêt des femmes pour des disciplines telles que le crossfit ou les *walking trails*.

Toutefois, le mouvement sportif organisé bénéficie d'importants moyens publics, et il est de mon ressort de favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous les publics, toujours et encore. L'objectif n'est pas de rechercher la stricte égalité dans chaque discipline, mais de permettre à un maximum de filles, jeunes filles et femmes de s'épanouir dans le sport de leur choix. Pour cela, il faut accompagner nos clubs et fédérations sportives pour que l'offre puisse s'adapter à la demande et porter une réflexion particulière sur les infrastructures et les adaptations nécessaires pour répondre aux attentes du public féminin. C'est pourquoi j'ai, en effet, adopté un plan qui permet, d'une part, d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive du public féminin et, d'autre part, de renforcer la représentation des femmes dans les différentes strates du mouvement, les cadres sportifs, administratifs et dirigeants.

Ce plan est décliné en cinq axes: tout d'abord, chiffrer et objectiver les inégalités et en assurer la diffusion, encourager et favoriser la pratique sportive, assurer une meilleure représentation des femmes dans les instances décisionnelles des fédérations, lutter contre les discriminations et les violences sexistes, et enfin, sensibiliser la presse au sport féminin. Pour ce dernier axe, même si depuis plusieurs années nos sportives bénéficient d'une meilleure exposition, et s'il ne me revient évidemment pas de dicter les choix rédactionnels, il m'importe de travailler à plusieurs à la mise en place d'une stratégie conjointe.

Concernant le harcèlement et les discriminations, j'ai déjà pu présenter ici les tenants et aboutissants de mon avant-projet de décret visant l'éthique dans le sport ainsi que les instruments qu'il met en place. J'ai également, à plusieurs reprises, évoqué non seulement les résultats qui nous seront bientôt présentés sur le harcèlement en milieu sportif, mais aussi le projet visant à la formation de chargés de protection des enfants par



l'intermédiaire du programme «*Child Safeguarding in Sport*» (CSiS). Je vais également prendre les initiatives décrétales nécessaires pour modifier la proportion d'hommes et de femmes dans les organes de gestion des fédérations sportives, ou du moins les minima et maxima.

Enfin, je vous informe que pour le basket, comme dans toutes les disciplines, les défraiements de nos arbitres, hommes ou femmes, dépendent du niveau de compétition. À cet égard, les arbitres en Pro League perçoivent tous et toutes les mêmes indemnités. La différence avec la Division 1 Dames où les montants sont identiques entre arbitres masculins et féminins s'explique, d'une part, parce que l'organisation n'est pas assurée par la même coupole et, d'autre part, par une différence de niveau de compétence arbitrale ainsi que par une différence en ce qui concerne la sollicitation. Il est essentiel dans tous les cas qu'un arbitre homme ou femme gagne la même chose au sein d'une même division. En effet, la Pro League monopolise, du fait de nombreuses rencontres, beaucoup plus ses arbitres. L'Association Wallonie-Bruxelles de basketball (AWBB) me confirme par ailleurs que les arbitres perçoivent des montants d'intervention identiques en fonction du niveau presté, régional, provincial, seniors ou jeunes.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Madame la Ministre, vous abordez dans votre réponse complète les différents axes de ce plan tellement important et dont nous nous réjouissons des effets bénéfiques pour le sport féminin. Je reviendrai plus particulièrement sur un de ces axes, la médiatisation. Là, vraiment, nous ne sommes nulle part. En tant qu'amateur de presse et de médias sportifs, je lis la presse sportive de fond en comble tous les jours. J'ai regardé ce matin puisque je vous interrogeai sur cette question; il n'y a pas 5 % des espaces consacrés au sport qui parlent de sport féminin. À la télévision, que je regarde un peu plus souvent en ce moment, le constat est pire. Il y a encore moins de médiatisation du sport féminin, notamment sur les antennes de notre chaîne publique. Dans l'émission dominicale consacrée au sport, l'espace réservé au sport féminin est ridicule. Il y a un travail de fond à faire sur la médiatisation, la mise en valeur des exploits réalisés par nos féminines.

Vous avez rappelé certaines des équipes féminines qui sont en vogue aujourd'hui, notamment celle de la discipline reine, le football. Nos filles font des exploits, il faut en parler davantage et le mettre plus en évidence. Cela fait partie du travail que vous entendez mener, je vous en félicite et je vous en remercie par avance, mais nous devons bien reconnaître qu'il y a du pain sur la planche.

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les explications détaillées de votre plan volontariste sur cette question. Il y a vraiment du boulot. Tout le monde

n'est pas aussi bienveillant, en tant que dirigeant sportif, que M. Dodrimont sur la question; souvenez-vous du témoignage des Red Flames qui nous expliquaient il y a peu qu'elles ne pouvaient pas s'entraîner sur le même terrain que les Diables rouges. C'est un non-sens.

Plus subsidiairement, sur la question des défraiements du corps arbitral dans le basketball, je pense qu'il y a lieu d'uniformiser les choses. J'entends que des différences existent au niveau des procédures, mais tout cela n'est pas clair, ni pour les membres du corps arbitral, ni manifestement aux yeux de l'IEFH qui épingle ce point dans le rapport. Soyez particulièrement attentive à cette question.

**Mme Margaux De Ré (Ecolo).** – Je le redis, Madame la Ministre, je suis vraiment enchantée par ce plan. Je préfère le dire plus de fois qu'il ne le faut pour que ce soit bien entendu. Nous sentons qu'un changement culturel énorme doit avoir lieu. Cela prend du temps et des ressources. C'est vraiment avec des feuilles de route telles que celle-ci que nous allons arriver à faire bouger les choses. D'autant plus que cette question comporte beaucoup de dimensions puisqu'elle porte sur les infrastructures, les salaires, la gouvernance et la prise de décision. Nous n'avons sans doute pas fini de la traiter et je me réjouis que nous ayons cette base solide entre les mains, ainsi que les recommandations de l'IEFH pour pouvoir suivre ce dossier. Nous ne manquerons pas de vous interroger à ce sujet.

**1.34 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Challenge "J'me bouge pour mon école!"»**

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – Du 30 janvier au 28 février, la Fédération sportive Wallonie-Bruxelles Enseignement (FSWBE) organise un challenge «*Run Walk Bike for School*» dans le cadre du projet «J'me bouge pour mon école!» Le principe est de soutenir son école secondaire ou internat en lui offrant des kilomètres de marche ou de vélo pendant les 30 jours du challenge. L'objectif est de parcourir au minimum 5 021 km et de rassembler au moins cent participants par école. Bien que la démarche soit louable et plus que nécessaire en cette période de pandémie, le support utilisé pour récolter les kilomètres parcourus, l'application américaine Strava, pose question. Cette même application est également utilisée dans le cadre du challenge «J'me bouge pour mon club».

Est-il demandé aux participants d'enregistrer leur nom, prénom, sexe, adresse, localité, téléphone, adresse e-mail? Qu'en est-il de la question de la politique de confidentialité de cette application et des conditions générales d'utilisation? Tous les tracés et les données personnelles sont-ils accessibles sur le site de l'application en question? D'autre part, l'application utilisée est uniquement basée sur le *tracking* et la performance, non sur l'accompagnement du jeune pour courir. En outre, même des personnes extérieures à l'école ou au club peuvent participer. Un jeune garçon sédentaire et en surpoids qui voudrait participer à ce défi se verra donc plus que probablement figurer au plus bas dans les classements réalisés par l'application. Cette situation risque ainsi d'entraîner un sentiment de démotivation chez certains utilisateurs et de créer un plus gros clivage entre les débutants et les sportifs confirmés.

Madame la Ministre, quelle analyse politique faites-vous de cette situation? Qu'en est-il du respect du règlement général sur la protection des données (RGDP)? Le cahier des charges ayant conduit au choix de cette application intégrait-il ce volet spécifique? Quelles mesures avez-vous prises afin que l'utilisation de ces applications intègre une véritable dimension d'accompagnement des sportifs les plus débutants et qu'elles donnent goût à la pratique sportive en dehors de tout contexte de compétition? Qu'en est-il au niveau de la prévention des blessures éventuelles liées à l'utilisation de ce type d'application?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Alors qu'on déplore depuis plusieurs mois l'absence d'activités physiques et sportives pour les jeunes et les moins jeunes et des conséquences sur leur bien-être, je ne peux que me réjouir de cette initiative qui s'inspire de la réussite du programme «J'me bouge pour mon club», lancé au mois d'août dernier.

L'initiative «J'me bouge pour mon école!» a été lancée par la FSWBE. Il s'agit d'une des fédérations des réseaux d'enseignement. Elle n'est ni subventionnée ni reconnue par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS). Pour rappel, seule l'Association des fédérations sportives scolaires est reconnue dans le cadre du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Mes services et moi-même n'avons pas été associés à cette initiative. Je vous invite donc à interroger la ministre Désir chargée de l'Enseignement et le ministre Daerden qui a la tutelle sur WBE pour de plus amples renseignements.

Je me permets néanmoins d'aborder le sujet du classement et de la démotivation. Ce type de challenge est avant tout basé sur la solidarité au

profit du club ou, en l'occurrence, de l'école. Pour atteindre l'objectif kilométrique visé, tous les kilomètres parcourus sont importants, que l'on soit un sportif régulier ou non. Ainsi, les cinq kilomètres parcourus par un débutant peuvent faire la différence en vue d'atteindre l'objectif. C'est l'essence même du sport et des challenges collectifs que de participer, avec ses moyens, à la réalisation d'un but commun. Le classement qui compte, c'est celui qui est obtenu par le collectif – le club, l'école, la commune... – et non celui atteint par un individu. Les précédents challenges n'ont pas démontré d'effets négatifs. Au contraire, ils ont stimulé celles et ceux qui laissaient leurs baskets au placard au profit du résultat collectif, peu importe les contributions individuelles.

S'agissant du projet «Je cours pour mon club», toutes les questions ont été soumises aux services du ministère compétents, soit l'Autorité de protection des données, afin de rassembler toutes les informations organisationnelles et techniques nécessaires pour réaliser une analyse de conformité et de prendre d'éventuelles mesures correctives afin de mettre en conformité les traitements relatifs au respect de la vie privée.

**M. Christophe Clersy (Ecolo)**. – Il ne s'agissait pas de remettre en cause le rôle que les applications peuvent jouer dans le développement du sport. Elles sont au contraire très importantes, de même que l'initiative qui a été prise. Elles peuvent jouer un rôle important dans d'autres domaines, comme nous avons pu en discuter au sein de cette commission, notamment par rapport à la démotivation de certains jeunes en raison de la crise sanitaire.

Néanmoins, des effets pervers existent et, malheureusement, ces classements en sont un exemple. Or, il existe des applications qui se reposent sur une base scientifique élaborée par des médecins du sport et mettent en œuvre des accompagnements. Elles pourraient se révéler plus efficaces que Strava. Si on entend développer l'utilisation de ces applications, il y a sans doute lieu d'élaborer des critères de sélection de ces dernières.

**1.35 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Obstacles liés au développement du décathlon»**

**M. Christophe Clersy (Ecolo)**. – Le décathlon est une discipline très spécifique qui compte très peu de pratiquants dans le monde et en Belgique, du fait qu'elle est particulièrement exi-

geante. En effet, l'athlète qui participe au décathlon doit allier force et vitesse, combiner adresse et coordination, avoir une forte endurance et, le plus important, être doté d'une très grande volonté. En raison de l'important effort et du niveau d'exigence de performance demandés par cette discipline, un décathlonien dispute généralement entre deux ou trois compétitions dans l'année, contre près de 40 et 50 matchs pour un footballeur, par exemple.

Madame la Ministre, il est inutile de vous préciser que le développement de nos jeunes athlètes dans cette discipline est particulièrement difficile. Quelles mesures ont-elles été prises afin d'encadrer les jeunes pratiquants? Existe-t-il des accompagnements spécifiques ou les jeunes athlètes sont-ils tenus de fréquenter des groupes différents pour chacune des dix disciplines du décathlon? Qu'en est-il de la situation des jeunes sportifs n'ayant pas le statut de «jeune talent»? Des filières sport-étude sont-elles organisées? Le cas échéant, est-ce que des collaborations avec les pays voisins ont vu le jour?

Par ailleurs, je voudrais revenir sur la question des minimas à atteindre pour obtenir le statut de «jeune talent». La barre est fixée aujourd'hui à 6 900 points, ce qui constitue un seuil particulièrement élevé sachant que le record de Belgique est de 7 000 points en scolaires 2. Par comparaison, en France, le seuil est fixé à 4 660 points. Si je m'en tiens à une autre discipline comme le saut en longueur, les minimas pour la même catégorie sont fixés à 6,80 m, alors que le record de Belgique est de 7,70 m. Quelle est votre analyse des différents seuils? Ne craignez-vous pas un découragement chez les jeunes espoirs, sachant que cette discipline très spécifique réclame bon nombre de qualités et de sacrifices? Étant donné la différence importante avec nos voisins français au niveau des minimas, ne faut-il pas craindre un départ de certains de nos athlètes? Qu'en est-il en Flandre?

Grâce à leur statut, les «jeunes talents» peuvent prétendre à des aménagements d'horaire durant leurs études supérieures, à des facilités d'inscription dans les universités et hautes écoles, à des soutiens financiers pour les déplacements et, surtout, à la possibilité de participer à des compétitions et donc de s'améliorer.

La situation sanitaire rend la question de ces minimas d'autant plus prégnante. En effet, des dispositions ont été prises pour les centres de formation. Des dérogations ont été accordées afin que les sportifs continuent à s'entraîner, à participer aux compétitions et à fréquenter les infrastructures; elles concernent les jeunes talents, les espoirs sportifs et, assez naturellement, les sportifs de haut niveau. Compte tenu des seuils élevés à atteindre au niveau du décathlon, cette situation a pour effet de priver de jeunes espoirs de perspectives de développement. Cela crée sur le terrain un grand désarroi chez ces jeunes sportifs qui pren-

nent du retard dans leur développement par rapport à la concurrence. Dans ce cadre précis, pourriez-vous préciser les protocoles d'application en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Flandre? Quelles mesures avez-vous entreprises afin de résoudre cet écueil?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'encadrement des jeunes pratiquants est sous la responsabilité des clubs où les jeunes sont affiliés. La Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA), en collaboration avec le service «Formation des cadres» de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), propose des formations spécifiques, dont une filière «épreuves combinées», afin d'offrir aux encadrants les outils et compétences nécessaires pour encadrer de futurs décathloniens et heptathloniennes. Le club peut donc envoyer des encadrants en formation, afin de développer un groupe d'entraînement spécifique pour les épreuves combinées. Lorsqu'un jeune répond aux critères d'obtention d'un statut, il peut bénéficier d'un soutien supplémentaire de sa fédération et de l'ADEPS, sous la forme de stages, d'aménagement scolaire, de libre accès à des salles de préparation physique, de bourse individuelle, etc.

Les sportifs sans statut s'entraînent comme tous les autres dans leur club. Depuis 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles affecte une partie du budget des plans-programmes à la détection et au suivi de ces jeunes. À l'heure actuelle, il n'existe plus de sport-étude en athlétisme. Cela existait dans le passé dans le centre ADEPS de Jambes, mais, vu le manque de succès, le projet a été arrêté. Le record de Belgique actuel n'est pas de 7 000 points, mais de 7 540 points; il a été réalisé en 2019.

Les critères exigés ont été établis en collaboration avec la cellule «Sportifs de haut niveau» et la LBFA, afin de respecter une ligne d'évolution et aboutir à un top 3 aux championnats d'Europe, un top 8 aux Championnats du monde ou aux Jeux olympiques. Le niveau de la concurrence internationale évolue sans cesse. Il faut être rigoureux envers les sportifs pour permettre à ceux qui ont un potentiel de se préparer dans les meilleures conditions.

En Flandre, les critères pour obtenir un statut n'apparaissent qu'à partir de la catégorie U20. Dans cette catégorie, les critères en Flandre sont de 7 100 points, tandis qu'il faut réaliser 6 900 points en Wallonie. Ils sont donc plus abordables au sud du pays. Dans la catégorie des U18, les 6 900 points exigés représentent un top 20 mondial dans cette même catégorie. Cela est donc logique par rapport à l'évolution nécessaire pour atteindre un jour la finalité que j'ai évoquée.

Les règles sanitaires sont strictement identiques en Flandre et en Wallonie. Aujourd'hui, tous les sportifs sous statut, en Wallonie et en Flandre, bénéficient d'une dérogation, afin de pouvoir s'entraîner tout en respectant les mesures sanitaires édictées par le protocole.

**M. Christophe Clersy (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. Au-delà des mesures déjà prises que vous avez mentionnées, il faudra certainement renforcer l'accompagnement de ces jeunes sportifs, notamment grâce aux plans-programmes. Mais il faut aussi se demander à quel point la crise sanitaire peut être préjudiciable pour ceux qui n'ont pas le statut de jeune talent et qui sont dans une phase de développement importante.

Concernant les minimas, je vise évidemment l'élite. À terme, il faudra sans doute prendre en compte le différentiel extrêmement important par rapport à des pays voisins comme la France, et amplifier les mesures d'accompagnement.

**1.36 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Association du cyclisme francophone à l'organisation du Championnat du monde»**

**M. André Antoine (cdH).** – La 88<sup>e</sup> édition du Championnat du monde de cyclisme sur route aura lieu du 18 au 26 septembre 2021 presque exclusivement en Flandre. Notre pays accueillera pour la dixième fois le Championnat du monde, 19 ans après Zolder en 2002 et 36 ans après Yvoir et Mettet en Wallonie, avant les prochains championnats du monde à Wollongong, Glasgow et Zürich, ce qui nous amène jusqu'en 2024. L'organisation flamande de cet événement constitue une chance unique pour le cyclisme francophone de manifester son dynamisme et d'assurer de précieuses retombées sportives au sud du pays. Notre cyclisme francophone et wallon en a, du reste, bien besoin.

Madame la Ministre, comment allez-vous organiser la présence du cyclisme francophone tout au long des 267 km du parcours mondial? Comme nous l'avons déjà fait par le passé, pensez-vous organiser une maison du cyclisme francophone afin d'accueillir chaleureusement l'ensemble des clubs cyclistes francophones en associant au coût de cette opération divers sponsors intéressés?

À l'occasion de ce championnat du monde, où nos amis flamands espèrent 30 millions d'euros de retombées économiques, comptez-vous proposer aux organisateurs la présence de volontaires

francophones, de quoi donner une dimension nationale et donc internationale à cette épreuve?

Enfin, avez-vous été associée au Championnat du monde de cyclocross qui s'est déroulé ce dimanche à Ostende? Je suis heureux d'entendre vos réponses sur cette importante compétition qui peut constituer un tremplin pour le cyclisme francophone.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'organisation de pareils événements sportifs internationaux constitue toujours une aubaine pour notre pays en termes d'image de marque, de promotion de son savoir-faire, d'accueil, de retombées économiques et de promotion de l'activité physique et sportive. Vous n'avez pas dit autre chose. En outre, elle offre à nos sportifs l'opportunité de défendre leurs chances face à leur public.

Les deux organisations que vous mentionnez sont portées directement par le gouvernement flamand, soutenu par des prestataires privés. La Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) n'est pas impliquée dans ces organisations, si ce n'est au travers de la Royale Ligue vélocipédique belge. À cet égard, elle n'a, à ce stade et au vu du contexte sanitaire actuel, développé encore aucune action spécifique qui pourrait profiter de cet événement d'envergure.

J'attire votre attention sur le fait que l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) n'a pas pour vocation d'être une agence événementielle sur le territoire flamand et, qui plus est, une telle initiative doit se faire avec l'accord de l'organisateur, la Communauté flamande, et de l'Union cycliste internationale (UCI).

Notre plus belle vitrine sera constituée par les cyclistes francophones sélectionnés pour cet événement. Je suis confiante qu'il y en aura. Je vous rappelle que notre rôle consiste à promouvoir la pratique sportive et que le cyclisme en Fédération peut déjà compter sur deux grandes classiques ainsi que sur le Tour de Wallonie pour mener à bien des actions de terrain.

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, je n'ignore pas que le gouvernement flamand et Philippe Muyters sont à la base de l'organisation de ce championnat du monde de cyclisme. L'ADEPS n'est évidemment pas une agence d'événement. Cependant, par le passé, nous nous sommes déjà associés, y compris dans des pays étrangers, pour créer une maison du cyclisme. À l'époque, cette initiative avait été réalisée en relation directe avec nos amis du Nord du pays, pour constituer une vitrine de l'un de nos premiers sports nationaux, le cyclisme.

J'espère que la Fédération francophone prendra des initiatives et que vous réserverez une attention toute particulière à cet événement. Nous serons à quelques dizaines de kilomètres du tracé, il serait malvenu de ne pas profiter de l'occasion, avec bien entendu l'accord de l'UCI et du gouvernement flamand, pour assurer une présence minimale et montrer que le cyclisme dans notre pays est aussi wallon et francophone.

**1.37 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Succès du padel et initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. André Antoine (cdH).** – Né au Mexique, le padel est un sport de raquette se jouant sur un petit court encadré de murs et de grillages. S'inspirant du tennis, il en a cependant adapté les règles. La raquette du joueur de padel est ainsi pleine et percée de petits trous, ce qui en fait sa spécificité. En France, le nombre de pratiquants a largement dépassé les 50 000 affiliés. Chez nous, le padel connaît aussi un essor spectaculaire! Selon Laurent Jeuniaux, coordinateur sportif de l'Association francophone de padel (AFP), les réservations explosent partout. Il faut parfois compter deux à trois semaines d'attente pour pouvoir réserver un terrain.

Le padel est l'une des rares disciplines sportives autorisées en plein air durant la pandémie. Dès lors, de nombreux sportifs se sont tournés avec curiosité, intérêt et finalement avec passion vers ce sport. Celui-ci n'est guère onéreux, sans temps morts, et ne requiert pas de grandes exigences techniques ou physiques au niveau amateur. C'est pourquoi ce sport suscite l'intérêt du plus grand nombre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, 900 personnes ont repris leur affiliation sur les 3 600 inscrites en 2020. C'est à Bruxelles et surtout en Brabant Wallon, grâce notamment à l'aide de la province, que nous comptons le plus grand nombre de clubs avec 13 terrains répartis sur 10 communes.

Depuis 2019, l'AFP s'est rapprochée de l'Association francophone de tennis (AFT). Les deux fédérations n'en font plus qu'une. Avez-vous augmenté le crédit de l'AFT qui doit intégrer les affiliés du padel? Au vu du succès rencontré, comptez-vous organiser des stages Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) de padel? Étant donné que les conditions sanitaires permettent le développement de ce sport, allez-vous adjoindre des terrains de padel dans les différents centres ADEPS? Vu l'implication exem-

plaire du Brabant wallon dans le développement de ce sport, pensez-vous y soutenir financièrement l'organisation d'une étape du Tour du monde de padel? Celui-ci concerne de grandes villes comme Rome, Stockholm, São Paulo, mais il pourrait aussi intégrer Bruxelles ou une ville du Brabant wallon.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous ne pouvons le nier, le padel connaît un succès grandissant et il convient d'accompagner cette discipline en plein essor. En 2020, l'AFT a reçu un plan-programme s'élevant à 700 000 euros, sans l'introduction du padel. En 2021, la même enveloppe de 700 000 euros lui sera octroyée afin de soutenir aussi cette discipline. Il sera du devoir de l'AFT de gérer son budget en bon père de famille, avec le soutien des experts de l'administration.

Des stages sont programmés en 2021 au centre ADEPS de Jambes, sous forme de «stages découverte» pour les sports raquettes où la discipline du padel sera mise à l'honneur. Il y aura aussi deux stages en externat et un en internat lors des vacances de Pâques, destinés aux jeunes de 10 à 14 ans. Pour l'été, nous prévoyons dix stages pour la tranche des 9-15 ans.

Le succès rencontré par ce sport nécessite plus d'infrastructures. Actuellement, il existe déjà des terrains de padel aux centres ADEPS de la Woluwe et de Jambes. La construction de ces terrains est envisagée, au niveau de nos centres tant bruxellois que wallons. Une manche du *World Padel Tour* a été organisée à plusieurs reprises sur la place Rogier à Bruxelles. Si l'événement présente un niveau sportif significatif au niveau international, il pourrait effectivement soutenir une manche dans le Brabant wallon à travers la subvention dite de «notoriété»; au même titre que l'a été, en 2019, l'organisation d'une manche du *World Padel Tour* et de l'*International Padel Exhibition*.

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, votre réponse rencontre mes attentes et témoigne de votre intérêt pour le succès du padel et son essor. Différentes initiatives sont prévues, dont des stages. J'en ai compté deux ou trois à Pâques et dix en été. C'est intéressant, mais je pense qu'ils seront très vite saturés. Il faudra peut-être revoir l'offre à la hausse, tant il y a une attente de la part des enfants. De plus, le padel peut se pratiquer en extérieur dans les conditions sanitaires que nous connaissons.

Je me réjouis que des centres ADEPS à Bruxelles et en Wallonie puissent accueillir des terrains de padel. Je ne manquerai pas de vous interpellier ultérieurement pour en connaître la programmation. Il existe une véritable attente pour

ce sport. Bien entendu, je n'ignorais pas que Bruxelles avait accueilli une des étapes du *World Padel Tour*, mais l'essor est tel dans notre région du Brabant Wallon qu'il s'agirait là d'une juste gratification. Celle-ci récompenserait tous les efforts, y compris budgétaires, déployés par les effectifs du niveau provincial.

**1.38 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Organisation de stages sportifs durant le congé de carnaval»**

**M. André Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, d'ici deux semaines, la communauté éducative, professeurs et élèves, de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera en congé de carnaval pour au moins une semaine, en fonction des conditions sanitaires évolutives qui seront prégnantes du 13 au 21 février.

Alors que pour des raisons bien compréhensibles, tout voyage à l'étranger est fortement déconseillé, voire interdit, nombre de parents ou de jeunes chercheront des activités récréatives, de préférence sportives, pour s'évader d'un quotidien sinon anxigène pour le moins sédentaire.

Jusqu'à 12 ans, des activités physiques extérieures seront autorisées, mais dans un groupe plus restreint. Ce sera aussi le cas – et c'est nouveau – pour les jeunes de 12 à 18 ans dans certaines circonstances. Nul doute que l'appétit des jeunes et des adolescents à se «déroutiller les jambes» sera grand et qu'ils se tourneront vers différents stages sportifs, et en premier lieu, vers ceux de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), eu égard à leur grande qualité.

Dans cette perspective, quel est le programme de stages offert par l'ADEPS? Avez-vous renforcé cette offre, eu égard à la limitation des groupes, à l'appétit de nos jeunes, mais surtout à l'ouverture aux 12-18 ans? Comment allez-vous profiler l'offre pour correspondre à une légitime attente? Comptez-vous, par ailleurs, donner un petit coup de pouce financier à d'autres stages sportifs issus d'autres clubs ou associations pour compléter l'offre sportive durant ces vacances? Quelle publicité allez-vous assurer à ces stages, que ce soient ceux des vacances de carnaval ou de la trêve pascale qui connaîtront, eux aussi, un succès considérable eu égard aux conditions sanitaires encore strictes?

Enfin, j'imagine que pour tous ces stages vous avez arrêté un protocole sanitaire adapté à la pratique sportive. Si oui, quelles sont les principales consignes?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les stages sportifs pendant les vacances de carnaval seront bien organisables et organisés.

Au niveau de nos centres ADEPS, il était déjà possible pour nos enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, de s'inscrire et plus de 820 inscriptions sont déjà actées.

La semaine dernière, une décision des ministres des Sports a donné un ballon d'oxygène en permettant aux jeunes entre 13 et 18 ans de reprendre une activité sportive à l'extérieur, dont les stages dans un contexte organisé. Mes services ont travaillé d'arrache-pied afin que nous puissions disposer d'une offre pour nos adolescents. Cette dernière sera mise en ligne cette semaine.

Les clubs pourront également permettre à notre jeunesse de retrouver le plaisir des activités sportives. Le détail de l'organisation des stages est établi dans notre protocole, qui a été présenté hier au secteur et que je tiens à votre disposition. Dans les grandes lignes, les groupes sont limités à 25 personnes. Des dérogations permettent l'usage des vestiaires uniquement pour le dépôt des affaires personnelles et des buvettes, mais uniquement pour permettre aux enfants de s'abriter le cas échéant et/ou de prendre leur collation. Aucune vente ou distribution n'est autorisée pour cette période de stage.

**M. André Antoine (cdH).** – Quelle bulle d'oxygène! Les jeunes en ont bien besoin. Je suis très heureux de voir que les services de l'ADEPS se sont mobilisés pour offrir un éventail de stages adaptés aux jeunes entre 13 et 18 ans. Restera alors, Madame la Ministre, à publier l'ensemble de ces stages, y compris ceux qui ne sont pas organisés par l'ADEPS. Ce serait une belle justice et une belle reconnaissance pour les associations et clubs sportifs qui organisent des stages de les voir repris dans un monitoring officiel accessible à tous.

J'espère que cette plateforme sera, elle aussi, ouverte à d'autres pouvoirs organisateurs de stages de telle manière que les parents et les jeunes puissent faire un choix éclairé et enfin redécouvrir l'activité sportive.

**M. le président.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 18h05 et reprise à 18h10.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**1.39 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de**

*l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'art thérapeutique»*

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – «Des tableaux qui peuvent aider des patients atteints de la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer à la combattre», «Des notes de musique qui augmentent les chances de survie d'un malade du cancer». Ces phrases proviennent de l'introduction d'un reportage et d'un article diffusés le 7 janvier dernier par France Culture et intitulés «*Neurosciences: comment l'art nous guérit*». Outre ces deux affirmations, l'introduction nous apprend également qu'aujourd'hui, à Montréal, les médecins peuvent vous donner une «prescription muséale» si vous souffrez de dépression ou d'autres maladies chroniques, ou encore si vous êtes en soins palliatifs. Concrètement, il s'agit d'une ordonnance pour aller visiter un musée accompagné d'un proche ou d'un aide-soignant, soit la matérialisation concrète et réelle de ce que l'on nomme l'art thérapeutique.

L'art thérapeutique est notamment étudié par le Pierre Lemarquis. Ce neurologue précise que les effets thérapeutiques de l'art sont multiples et notamment dus aux réactions physiologiques provoquées par les œuvres d'art dans nos cerveaux. Ainsi, confronté à une œuvre d'art, le cerveau humain libère des hormones telles que la dopamine – impliquée dans la motricité et qui manque chez les personnes atteintes d'Alzheimer –, la sérotonine – qui se retrouve dans pratiquement tous les antidépresseurs – et la morphine endogène. Il réduit également le taux de cortisol, l'hormone du stress impliquée dans le processus de gestion de la glycémie et qui dysfonctionne chez les personnes diabétiques.

Les bienfaits de l'art sont connus depuis des millénaires. Aristote avait d'ailleurs déjà conceptualisé l'effet cathartique de l'art. Les travaux des neurosciences ont depuis lors confirmé ces bienfaits. En témoigne un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 2019, construit sur la base de 900 articles scientifiques. Il répartit les formes d'art en cinq catégories: arts visuels, arts de la scène, culture – musées, festivals, etc. –, arts numériques et littérature. Pour chacune de ces catégories, les résultats démontrent des impacts positifs de l'art sur la santé humaine en apportant une aide psychologique, mais aussi physiologique, sociale et comportementale. Or, il apparaît que cette piste médicale est largement sous-exploitée alors que l'OMS préconise de développer l'accès, par exemple, à la musique lors d'opérations chirurgicales, à l'art dans les hôpitaux, etc.

Plus que jamais, les enjeux de la santé et ceux de la culture sont au cœur des préoccupations de nos sociétés. Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'importants leviers pour les développer l'un comme l'autre, mais aussi pour contribuer au développement de l'art thérapeutique, qui se trouve à la croisée de ces deux aspects. Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un état des lieux des initiatives et dispositifs qui existent au sein de vos compétences eu égard à l'art thérapeutique et à son développement? Je pense évidemment à vos compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche, ou encore à celles liées aux hôpitaux universitaires.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il existe bien des recherches sur l'effet thérapeutique de l'art, du rire, de toutes les interventions liées à des clowns auprès de jeunes patients et, plus particulièrement, de la musique comme vecteur sensoriel pour certaines pathologies comme la maladie d'Alzheimer et l'autisme.

Les recherches sur l'effet thérapeutique de la musique sont le fruit d'une collaboration entre diverses disciplines telles que l'ingénierie, la composition médicale, la musicologie et l'ethnomusicologie, la psychologie et la neurologie. Elles ne sont donc pas étiquetées comme telles dans les cadastres de la recherche. Elles font l'objet de partenariats internationaux, par exemple entre l'*Institute of Neuroscience (IoNS)* de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), l'*International Laboratory for Brain, Music and Sound Research (BRAMS)* au Canada, le *Mars Institute* en Australie ou encore le Centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Nancy en France.

Les résultats de ces recherches sont ensuite utilisés dans de nouvelles pratiques cliniques: un projet mené en collaboration avec le centre d'audiophonologie des Cliniques universitaires Saint-Luc vise à tester l'hypothèse selon laquelle des sessions de mouvements du corps sur des rythmes musicaux pourraient aider les patients malentendants à récupérer leur faculté auditive juste après l'installation d'une prothèse.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement, il existe un bachelier de spécialisation en art-thérapie organisé à la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogine (HELB).

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces informations et ce retour particulièrement positif. Ce n'est donc pas un fait isolé. À Montréal, on en parle de plus en plus. Derrière l'art-thérapie se cache une multitude de réalités.

Singulièrement en cette période de crise qui touche toute la population, notamment les jeunes, il s'agit d'une opportunité intéressante: il faut se saisir de cette question, l'objectiver – ce qui a été fait en partie aujourd'hui – et poursuivre le soutien aux projets de recherche et d'enseignement qui se développent en la matière.

Je terminerai ma réplique en faisant deux liens avec ce pouvoir thérapeutique des arts et de la culture. Le premier est le lien avec la santé mentale particulièrement préoccupante des enfants et jeunes. Le débat aura lieu demain. Nous avons ici l'opportunité de mettre en œuvre une pratique novatrice pour faire face aux difficultés vécues par les enfants, les jeunes et, par ailleurs, les artistes et les créateurs. Le deuxième lien, qui touche également à vos compétences, concerne le sport sur ordonnance. Ce dispositif a déjà été abordé dans cette commission, notamment par mon collègue Christophe Clersy. C'est vraiment l'occasion de développer les liens entre les différentes compétences.

Enfin, voici une petite citation de Pierre Debauche, comédien, metteur en scène, poète, chanteur et directeur de théâtre belge: «Plutôt qu'aller voir un médecin, il faut aller au théâtre qui a la même fonction de nous faire aller mieux.» Je vous invite tous à y réfléchir, notamment par rapport au redéploiement culturel et à la manière de faire face aux détresses dans lesquelles se trouvent les citoyens.

**1.40 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Formation des professeurs de langue dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants»**

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – L'apprentissage des langues nationales et le multilinguisme en général sont des éléments fondamentaux pour l'avenir de nos élèves et celui de la société belge en général. Notre pays est en effet construit sur la base d'une communauté de destins dans laquelle la compréhension et la maîtrise des cultures néerlandophone, germanophone et francophone sont nécessaires. Les prochaines générations d'adultes francophones en Wallonie et à Bruxelles doivent mieux maîtriser le néerlandais et/ou l'allemand pour que cette communauté de destins puisse être renforcée.

L'importance de disposer des outils essentiels, comme l'immersion, et d'un nombre suffisant de professeurs a déjà été abordée lors de précédents débats dans ce Parlement. En 2023, le

tronc commun entrera en vigueur et, selon les estimations de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pas moins de 440 professeurs de langue seront nécessaires pour les classes de troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire. J'espère que le gouvernement mettra les bouchées doubles pour atteindre cet objectif. Disposer de professeurs en nombre suffisant est bien, les former adéquatement est encore mieux.

Pour apprendre correctement les langues, il faut développer les compétences langagières chez les élèves qui, parfois, n'ont ni le français, ni le néerlandais, ni l'allemand, comme langue parlée à la maison. À travers son rapport sur l'école maternelle intitulé «*Voir l'école maternelle en grand!*», la Fondation Roi Baudouin préconise la formation des enseignants à la diversité, y compris en matière de langues. Le but est de les préparer à mieux tenir compte des caractéristiques socioculturelles des élèves, mais aussi des langues parlées à la maison, et ce, pour deux raisons: ne pas inhiber les élèves et les amener plus rapidement à passer d'un registre langagier à un autre. Les experts du domaine en appellent à la formation à la sensibilité linguistique, car ils l'estiment très importante.

Madame la Ministre, la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE) doit encore être implémentée. Néanmoins, j'aimerais vous entendre sur l'ambition concernant la formation des professeurs de langue. Quelle est votre réflexion et celle de votre cabinet sur la formation des enseignants à la diversité socioculturelle et à la sensibilité linguistique des élèves? Quelles sont les ambitions du gouvernement en la matière? Cet aspect de la formation fait-il partie de la réflexion sur le projet de réforme?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Permettez-moi, Monsieur le Député, de débiter ma réponse en reprenant quelques brefs extraits de l'introduction du projet de référentiel pour les langues modernes, dont l'adoption définitive est proche. Cette introduction témoigne du fait que votre préoccupation sur la prise en compte de la diversité, y compris en matière de langues, dès l'enseignement maternel est bien partagée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avant de vous citer ces extraits, je vous précise que la ministre de l'Éducation Caroline Désir et moi-même avons eu le plaisir, ce 29 janvier, d'introduire le premier des dix webinaires de présentation de ce référentiel aux professeurs des hautes écoles et des universités concernées par la formation initiale des enseignants.

J'en viens aux extraits annoncés: «Si en Fédération, l'étude de la première langue moderne commence effectivement en troisième primaire, une sensibilisation et une prise de conscience gé-



nérale des phénomènes langagiers trouvent leur place dès l'entrée à l'école. L'éveil aux langues fait l'objet, de la première maternelle à la deuxième primaire, d'un parcours d'apprentissage spécifique qui ne porte pas uniquement sur les langues traditionnellement enseignées dans les écoles en Fédération mais propose une ouverture à une diversité de langues».

«Favoriser les approches plurielles, c'est affirmer la nécessité d'une diversité et d'une pluralité notamment dans le domaine des pratiques langagières en vue de la construction d'une société plus tolérante et ouverte. Les activités d'éveil aux langues consistent à découvrir, explorer et comparer une variété de langues de divers statuts: langue de l'école, langue du voisin, langues européennes, langue des migrants, langues régionales, etc. Le cours de langue moderne prend le relais de cette démarche d'ouverture initiée par l'éveil aux langues. Au terme de leur formation initiale, les enseignants doivent avoir acquis la maîtrise des concepts et des compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques leur permettant de faire vivre ces référentiels dans leur classe et de développer ces activités d'éveil.» Donc oui,

Monsieur le Député, je vous confirme que la préoccupation portant sur la sensibilité linguistique fait bien partie de ma réflexion sur le projet de RFIE.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse et les extraits que vous avez cités. Ils nous fournissent des éléments encourageants concernant la sensibilité linguistique. J'aimerais toutefois préciser que les experts ont estimé qu'on ne pouvait plus enseigner les langues comme on le faisait dans les années 1960. À l'époque, les personnes qui ne parlaient pas le français ou le néerlandais étaient submergées par le nombre important de leurs camarades qui parlaient cette langue dans leur classe. Aujourd'hui, les chiffres montrent qu'à Bruxelles, près d'un élève sur deux ne parle pas le français ou le néerlandais à la maison. Dans ce cas, on ne peut plus parler de submersion. Sans qu'il leur soit demandé de connaître la langue pratiquée par chacun de leurs élèves, les professeurs doivent donc tout de même se montrer sensibles à cette diversité linguistique. Les élèves ne doivent pas se sentir inhibés.

Je terminerai en disant que la langue, c'est aussi la culture. Beaucoup d'élèves francophones prennent du retard dans le contact avec le néerlandais et l'allemand. Cette question de la sensibilité linguistique ne concerne donc pas seulement une diversité socioculturelle issue de l'extérieur de la Belgique, mais elle concerne également le dialogue intercommunautaire et le partage des cultures entre les Communautés du pays.

#### **1.41 Question de M. Matteo Segers à Mme Valérie Glatigny, ministre de**

***l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Modèles vivants au sein des écoles supérieures des arts (ESA) et soutien à leurs pratiques»***

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Aujourd'hui, l'écosystème culturel est fragilisé et nous sommes en train d'identifier une série de métiers parfois oubliés: c'est notamment le cas des modèles vivants.

L'apprentissage de la pratique des arts plastiques comprend souvent des exercices techniques et artistiques à partir de modèles vivants. En effet, pour apprendre à appréhender les formes et le vivant, le travail du regard et du geste gagne en précision lorsqu'il est mis directement en contexte avec des modèles vivants. Pour exercer son trait, il est beaucoup plus facile d'adapter la forme en regardant la personne.

Malgré la place qu'ils occupent dans l'histoire de l'art et donc dans celle de notre société, ainsi que dans les relations entre l'artiste et l'œuvre, malgré leur omniprésence, le statut professionnel du modèle vivant est dévalorisé et reste d'ailleurs totalement flou.

Notre groupe défend à ce titre que le statut de modèle vivant soit directement associé à un droit garanti pour les intermittents culturels. Ce droit fait l'objet d'un débat au niveau fédéral. Et nous souhaiterions attirer l'attention sur les particularités de ce métier et sensibiliser aux conditions dans lesquelles il s'exerce, notamment dans les établissements supérieurs artistiques.

Ces établissements recourent-ils à des collaborations récurrentes avec des modèles vivants? Si oui, à quelle proportion? La crise actuelle a-t-elle réduit ces collaborations au regard des conditions et des protocoles sanitaires? En plusieurs endroits en effet, la pratique artistique, même quand elle n'est pas vivante, est freinée par les protocoles.

Plus largement, avez-vous une vue sur la pratique d'engagement des modèles là où des collaborations pourraient exister? Sous quels statuts professionnels sont-ils rémunérés par ces établissements?

Existe-t-il un réseau ou une base de données partagée permettant aux établissements supérieurs artistiques d'identifier les modèles vivants prêts à une collaboration professionnelle? Une fédération de modèles vient de se constituer: elle pourrait travailler de manière plus directe avec les établissements.

Plus généralement, je souhaiterais connaître votre point de vue sur la nécessité ou non de développer l'apprentissage des arts plastiques dans une

relation directe entre les modèles vivants et les apprenants artistes – essentiellement – plasticiens.

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les écoles supérieures des arts (ESA) qui organisent l'enseignement des arts plastiques et des arts visuels engagent des modèles vivants dans le cadre de cours comme le dessin, la peinture, la sculpture et la décomposition de mouvements. Selon les cours concernés, la proportion d'heures consacrées à ces collaborations peut osciller entre 250 et 2 200 heures par année académique. La crise sanitaire n'a pas épargné les prestations des modèles vivants qui ont été mis à l'arrêt total durant le confinement.

Depuis la rentrée académique, certaines ESA ont pu reprendre des cours pratiques avec modèles vivants dans le respect des normes en vigueur, tandis que d'autres ont dû continuer à les suspendre en raison de leurs infrastructures inadaptées aux exigences du protocole sanitaire.

Selon les besoins inhérents au cours artistique, ce sont généralement les titulaires qui recrutent les modèles. Certaines ESA ont pu constituer une liste de CV et de candidatures spontanées qu'elles se partagent. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de réseau officiel ou de base de données centralisée des modèles vivants.

Certains modèles bénéficient de contrats ponctuels, à durée déterminée, sous le statut d'employé et d'autres sont rémunérés à l'heure prestée, selon les disponibilités et les besoins des ateliers et cours. Les ESA font parfois appel aux agences locales pour l'emploi (ALE), au régime des petites indemnités (RPI), aux agences d'intérim ou aux étudiants. Les contrats peuvent être très variables d'une ESA à l'autre.

Dans le contexte sanitaire actuel et au vu de la situation contractuelle précaire des modèles, une ESA a décidé de conclure, dès septembre 2021, des contrats de travail de neuf mois avec ses modèles. Il s'agira soit de contrats à durée déterminée, soit de contrats à prestations nettement définies. L'objectif est de stabiliser la situation des modèles prestant le plus d'heures, soit 80 % des prestations, et ainsi leur garantir une sécurité et un dédommagement en cas de chômage technique.

La situation précaire des modèles, engendrée par l'absence de reconnaissance de leur statut et de leurs conditions de travail, les revenus peu attractifs et les contraintes administratives constituent des facteurs décourageants qui nuisent à la fidélisation des partenariats entre les modèles et les ESA. Cette collaboration est pourtant importante dans la formation artistique des étudiants. Il s'agit d'un support direct à l'enseignement des arts plastiques qui aurait besoin d'être valorisé.

**M. Matteo Segers (Ecolo)**. – La situation reste très précaire pour les modèles vivants qui sont très affectés par la crise. Il existe toutefois des solutions, à l'instar de cette ESA qui conclut des contrats avec ses modèles. Il s'agit peut-être d'un exemple à suivre pour les autres ESA. Une amélioration de leur situation pourrait aussi venir de la création d'un statut.

Par ailleurs, recourir au RPI pour engager un modèle vivant me semble être un dévoiement du dispositif étant donné que la plupart des modèles effectuent leurs prestations à titre professionnel. Je vous invite donc, Madame la Ministre, à identifier les ESA qui recourent au RPI. Ces situations confirment en tout cas la nécessité de renforcer la contractualisation de ces collaborations et d'envisager des solutions structurelles.

**1.42 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise partielle du présentiel dans l'enseignement supérieur»**

**1.43 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sortir les étudiants du confinement»**

**1.44 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Détresse des étudiants de l'enseignement supérieur pendant la crise de la Covid-19»**

**1.45 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Adoption de mesures spécifiques aux**

*besoins des étudiants et prise en compte de l'impact des mesures sanitaires sur leur santé mentale»*

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, vous annonciez début janvier que nous allions reprendre dans les conditions du code rouge l'enseignement supérieur. Plus récemment, vous avez plaidé pour un retour partiel des étudiants en présentiel à partir de mars. Vous comptiez envisager cette possibilité avec les experts sanitaires et les ministres siégeant au Comité de concertation (Codeco). Vous deviez en définir les modalités spécifiques.

Cette reprise en présentiel n'est pas sans intérêt. Même si elle peut paraître moins importante pour certains, je tiens à dire qu'elle fait partie des solutions, ou en tout cas des pistes de réflexion. Nous avons encore vu ces derniers jours pas mal d'associations d'étudiants la réclamer. Chacun met à l'agenda ce retour aux cours en présentiel en mars et nous pouvons heureusement nous réjouir qu'enfin tout le monde en prenne conscience. Les témoignages des étudiants sont en train de se multiplier, les difficultés psychologiques et sociales sont en train de devenir de plus en plus importantes. Il y a évidemment le manque de contacts sociaux et la lassitude par rapport aux activités en distanciel; c'est aussi le cas pour les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Il y a aussi une envie de pouvoir recréer les conditions de la réussite, et visiblement le présentiel en fait partie.

Cela dit, la situation épidémiologique reste préoccupante et il n'y a rien de pire que de donner de faux espoirs. Je me dis que vous avez dû prendre des contacts pour avoir annoncé cette volonté de retour en présentiel dès mars. Quelles sont les raisons qui vous ont amenée à plaider désormais pour ce retour en présentiel? Avez-vous à nouveau consulté les experts sanitaires ainsi que des ceux en matière de santé mentale sur les conditions et les modalités d'une reprise partielle d'activité sur les campus? Que ressort-il de ces échanges? Le Codeco s'est-il saisi de cette question? Êtes-vous en mesure de donner aux acteurs de l'enseignement supérieur les perspectives que vous appeliez de vos vœux dans vos déclarations?

**Mme Joëlle Kapompolé (PS).** – Jocelyn Deyloyer, psychologue, a contribué, au niveau belge, à une vaste étude européenne rassemblant des spécialistes de 23 pays, pour mesurer l'impact de la première vague de la pandémie de la Covid-19 sur les services de santé mentale. Le constat est formel et inquiétant: la crise de la Covid-19 a engendré d'énormes dégâts sur la santé mentale de la population, notamment sur celle des adolescents et des étudiants. Si la situation de la prise en charge psychologique diffère fortement d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre, le constat est

commun: l'impact du confinement fait craindre une augmentation des troubles psychiques. Ce point a également été évoqué ce matin lors des auditions sur la situation précaire des étudiants, axées aujourd'hui sur leur santé et leur santé mentale. Récemment, la rectrice de l'ULB s'est manifestée par une carte blanche pour attirer l'attention du monde politique sur la dette due à cette génération d'étudiants victimes de la crise sanitaire. D'autres recteurs l'ont rejointe afin de demander des perspectives et le retour le plus rapide possible des étudiants dans les auditoriums.

Madame la Ministre, je vous ai entendue sur la reprise en mars des cours en présentiel. Des idées ont émergé dans d'autres pays. Je pense par exemple à la France qui a instauré un «chèque psy», disponible à partir de ce 1<sup>er</sup> février pour tous les étudiants qui le souhaitent afin qu'ils puissent consulter un psychologue et bénéficier de soins.

Pouvez-vous aussi nous dire quelles sont les perspectives pour notre jeunesse à la suite de votre rencontre avec le Premier ministre? Les protocoles sanitaires définis en début d'année académique seront-ils revus pour cette reprise des cours en présentiel en mars? Envisagez-vous un plan pour la santé mentale, en coordination avec les Régions, notamment sur la base des auditions que nous avons eues ce matin? Que pensez-vous des «chèques psy»? Cette mesure pourrait-elle être appliquée en Fédération Wallonie-Bruxelles?

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Les signaux sur l'état psychologique des étudiants sont effectivement de plus en plus inquiétants: isolement, sentiment d'enfermement, précarité, fracture numérique, difficulté à travailler, à se concentrer, des pertes de stage et d'apprentissages, bref, toutes des situations anxieuses. Les témoignages d'étudiants confinés en difficulté se multiplient. Après plusieurs mois de visioconférence, les étudiants sont fatigués et découragés. Ils sont de plus en plus perdus face à l'absence de perspective. Les professeurs sont chaque jour plus nombreux à alerter sur l'accumulation des problèmes qui isolent et précarisent leurs étudiants.

Aujourd'hui, j'insiste sur le fait que les étudiants ont réalisé non pas des efforts, mais bien des sacrifices à la suite de choix sanitaires qui ne tenaient pas toujours forcément compte de leur situation. En effet, la notion de bulle ne s'adapte pas toujours au mode de vie communautaire des étudiants. Tous n'ont pas l'opportunité de retourner au sein d'un noyau familial. Certains vivent en colocation. Les étudiants sont des adultes en construction et leur solitude exerce un effet dramatique sur leur développement social. La société leur demande aujourd'hui d'assumer une responsabilité extrêmement lourde face à la pandémie et on n'insiste pas assez sur le fait que la majorité d'entre eux respectent les mesures, comprennent l'ampleur de la tâche et veulent tout faire pour prêter main-forte.

Par ailleurs, les services sociaux et d'aide psychologique font un travail admirable. Ils ont tiré, à plusieurs reprises, la sonnette d'alarme et se sentent parfois impuissants pour gérer l'afflux constant d'étudiants en détresse. Aujourd'hui, il est sans doute temps d'offrir des perspectives aux jeunes à court, moyen et long termes comme le préconisent les experts. Cependant, cela ne doit pas se faire n'importe comment. Assurément, il faut tenir compte de la situation qui reste extrêmement fragile.

Madame la Ministre, avez-vous déjà des informations sur le taux de décrochage de la session de janvier? Disposez-vous de données chiffrées, qu'il serait possible de comparer aux chiffres des années précédentes sur le taux de participation aux évaluations? Quelles mesures comptez-vous prendre pour offrir des perspectives aux étudiants? Comment comptez-vous garantir leur adhésion à ces mesures? Un retour progressif au présentiel dans les établissements d'enseignement supérieur est-il envisageable tout en garantissant la sécurité sanitaire? À quelle échéance? Comment travailler au respect des mesures à la fois dans les auditoires, mais aussi en dehors?

Plusieurs professeurs qui s'expriment dans la presse estiment notamment qu'il est possible de définir un protocole de reprise d'activités de manière sécurisée, en utilisant des tests rapides de qualité, les laboratoires universitaires, ainsi que les capacités d'étude et de suivi multidisciplinaires des universités. Quel est votre positionnement sur ces tests rapides mis au point par plusieurs de nos universités? Est-il possible de mettre ce protocole en place rapidement? Quelles recommandations le groupe d'experts «Psychologie et Covid-19» énonce-t-il? Qu'en est-il de l'idée des bulles alternatives pour remplacer les bulles familiales actuelles? Est-ce possible à mettre en place, et rapidement, selon vous? Pouvez-vous nous donner plus de détails sur les bulles de kot? Et enfin, en cas de nouvelles mesures plus restrictives, option envisagée ces dernières semaines, comment la situation spécifique des jeunes sera-t-elle prise en compte?

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Cela fera bientôt un an que les étudiants et les jeunes vivent dans une situation très compliquée. L'agenda nous amène à présent à évaluer cette situation qui a des conséquences directes sur la santé mentale et psychologique des jeunes. Il est indispensable maintenant de savoir comment nous allons les accompagner et leur apporter des perspectives. Mes collègues ont déjà largement couvert le sujet. Ils ont parlé des exemples à l'étranger, notamment de la France, qui s'est essayée à un modèle de reprise progressive vers du présentiel. Ils ont également abordé les aides psychologiques, avec un système de chèques, et financières fournies directement par l'État. Nous avons l'occasion de discuter de beaucoup d'aspects aujourd'hui, même si d'autres niveaux de pouvoir interviennent, il est

important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'envoyer un signal.

Madame la Ministre, aujourd'hui, un protocole de reprise est-il envisagé? Y a-t-il des possibilités d'ouverture des campus et des bibliothèques qui permettent aux étudiants d'étudier dans le calme? La Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit-elle de dégager des aides financières? Enfin, quelles sont les mesures mises en place pour renforcer la prise en charge psychologique des étudiants? Il y a un véritable cri d'alarme des jeunes qui sont dans la détresse.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Messieurs les Députés, vos questions me permettent une nouvelle fois de faire le point sur l'impact de la situation sanitaire sur l'organisation de l'année académique, sur les mesures prises en faveur des étudiants et sur les perspectives envisageables.

L'organisation de la session d'examens de janvier s'est globalement bien déroulée. Les ajustements nécessaires par rapport à certains attroupements devant les locaux ont été faits. Par ailleurs, dans la majorité des cas, il a été possible de trouver des solutions pour les étudiants positifs à la Covid-19 ou en quarantaine. Mais j'interrogerai naturellement à nouveau les établissements sur cette question lors de la prochaine réunion de *monitoring* des examens. Cette réunion se tiendra cette semaine.

Concernant les résultats, il est encore un peu trop tôt pour vous donner des informations précises, notamment en raison de prolongation de session nécessaire pour certains étudiants en quarantaine, conformément à l'appel qui avait été lancé en ce sens aux établissements. Les premiers retours sont parcellaires. J'ai reçu quelques échos encourageants pour les étudiants qui ont présenté leurs examens, mais il faudra vérifier que les étudiants de premier bachelier en particulier sont bien venus présenter leurs examens. Il faudra aussi affiner les résultats, notamment en fonction du type d'examen – à distance ou en présentiel – et du taux de présence effective à l'examen.

Le travail de comparaison par rapport à la session de janvier 2019 n'est pas simple. Les conditions ont été fondamentalement différentes. Il faudra donc veiller à ne pas comparer des pommes et des poires. Je suis préoccupée par un risque de décrochage parce que, pour les étudiants de la première année de bachelier, la session de janvier est déterminante pour s'arrimer à l'enseignement supérieur. Or, ils ont vécu une année de rhéto chamboulée; à la rentrée, ils ont assisté aux cours dans les auditoires universitaires durant trois semaines pour les suivre à distance par la suite.

De manière générale, les étudiants sont particulièrement touchés par les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Depuis presque un an déjà, l'enseignement supérieur est organisé principalement à distance et les activités sociales sont impossibles: ni sport, ni culture, ni sortie. La routine des étudiants, c'est «dodo, ordi, dodo». J'ai entendu les très nombreux messages des étudiants. Ces témoignages font part d'isolement et de difficultés qu'engendre l'absence de relations pédagogiques en présentiel.

Il ne serait pas acceptable que cette situation se prolonge jusqu'en septembre. Les dégâts psychologiques seraient considérables. C'est, du reste, ce que m'ont affirmé les experts du groupe «Psychologie et Covid-19», que j'ai rencontrés en visioconférence la semaine dernière. Il faut donner des perspectives aux étudiants et j'ai donc lancé un appel aux collègues composant le Comité de concertation (Codeco). Cet appel a également été relayé par le ministre-président pour porter un message d'espoir, donner des perspectives à l'enseignement supérieur et d'envisager une reprise partielle de l'enseignement en présentiel, si possible pour le mois de mars, pour autant que les conditions sanitaires ne se dégradent pas. Il faut rester prudent pour éviter les faux espoirs!

Mon collègue néerlandophone et moi-même sommes en contact pour étudier plusieurs pistes, naturellement concertées avec les établissements et les étudiants. L'enseignement en présentiel est un vecteur de lien, une source de motivation et de bien-être pour les étudiants. Je l'ai toujours dit et je le répète: le basculement généralisé vers l'enseignement à distance n'était pas un choix et il ne l'a jamais été. Les étudiants ont bien sûr une grande capacité d'adaptation. Grâce aux réseaux sociaux notamment, ils ont créé des formes inédites de collaboration. Il n'empêche que les contacts en présentiel, avec les professeurs et les autres étudiants, sont essentiels.

En vue d'une telle reprise partielle et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il est nécessaire de prévoir des modalités spécifiques visant à limiter au maximum les risques sanitaires. La réflexion est donc en cours, en partenariat tant avec les experts sanitaires qu'avec les établissements d'enseignement supérieur et les représentants des étudiants de la Fédération des étudiants francophones (FEF).

Vendredi dernier, j'ai également rencontré tous les conseils étudiants, car je souhaitais qu'ils me fassent part de leurs préoccupations et attentes concernant les perspectives de reprise des cours en présentiel. Par exemple, si on s'oriente vers une reprise du présentiel de l'ordre de 20 %, faut-il donner la priorité à certaines catégories telles que les étudiants de première année de bachelier ou des années diplômantes? Faut-il tenir compte des spécificités des filières d'études? Ces questions doivent faire l'objet de discussions. Le concours des étudiants et des établissements est évidem-

ment essentiel pour qu'une telle reprise puisse être une réussite. Nous organiserons encore d'autres rencontres pour poursuivre la réflexion.

Une reprise partielle des activités d'apprentissage en présentiel est la vraie mesure pour aider les étudiants à lutter contre le mal-être associé à une forme d'isolement. Ils ont besoin d'interactions. Pour accompagner ce retour, nous travaillons également sur le concept de «bulle de kot», tel qu'imaginé par les experts sanitaires. J'ai pu l'aborder avec les étudiants lors de cette visioconférence de vendredi et j'en parlerai également avec les établissements d'enseignement supérieur lors d'une rencontre que j'organiserai à la fin de la semaine.

De quoi s'agit-il exactement? Il s'agit de permettre plus d'interactions entre les jeunes, car la bulle familiale classique ne suffit pas. Le nombre évoqué est de six, mais il n'est évidemment pas figé. Le but est qu'il n'y ait pas d'interactions entre les différentes bulles. Ce concept élaboré avec les experts est d'ailleurs évoqué dans le document qui a été approuvé la semaine dernière par les ministres de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports sur la base d'avis des pédopsychiatres et des experts sanitaires. L'idée est de favoriser une vie sociale élargie sur le campus entre un groupe d'étudiants, toujours les mêmes.

Par ailleurs, un des facteurs de contamination importants, à l'automne, était le retour dans la famille après une semaine sur le campus et dans le kot. L'idée est d'encourager les étudiants à privilégier la maison ou le campus. Évidemment, il ne s'agirait pas de ne plus rentrer à la maison, mais de le faire moins souvent, pour tenter d'éviter le mélange des tranches d'âge. Ceci fait l'objet de discussions avec les étudiants et nous sommes naturellement ouverts à toutes les suggestions. Ce n'est évidemment pas la ministre de l'Enseignement supérieur qui va réguler tout ce qui se passe hors des auditoriums et sur les campus.

Cette bulle est conçue comme un facilitateur et le corollaire de la reprise des cours en présentiel. À l'automne, ce qui a posé problème lors du retour dans les auditoriums, ce ne sont pas les activités dans les auditoriums eux-mêmes. Les protocoles ont été bien respectés par les étudiants et les professeurs: le masque, le respect des distances sociales et les gestes barrières. Ce qui a posé problème, c'est la vie sociale en dehors des auditoriums. Nous sommes bien sûr tous des êtres sociaux.

Nous voulons travailler ce concept avec les étudiants, les associations d'étudiants, les établissements et les autorités locales pour envisager une rentrée en présentiel la plus sûre possible. Il faut travailler ensemble pour que cette reprise soit un succès. Si, à un moment donné, un maillon de la chaîne ne fonctionne pas, il y aura un problème. Mais, dans tous les cas, il faut sortir d'une logique où les jeunes ne comprennent plus les mesures et,

donc, n'y adhèrent plus. Cela m'a été répété par tous les experts, notamment ceux du groupe «Psychologie et Covid-19»: l'adhésion aux mesures est un élément majeur; elle n'est favorisée que lorsque les mesures sont concertées et bien comprises. Il ne faut évidemment pas stigmatiser les étudiants, mais en appeler à leur sens des responsabilités et souligner leur grande capacité à se mettre au service de la société au sens large. Le groupe d'experts «Psychologie et Covid-19» a précisément mis en évidence, par exemple, que 70 % des jeunes sont prêts à être vaccinés. Pourquoi? Avant tout par solidarité avec les aînés. Les jeunes ont le goût de l'engagement citoyen et il faut leur faire confiance pour un retour, au moins partiel, en présentiel avec, évidemment, l'établissement d'un cadre.

En ce qui concerne le moment de la reprise en présentiel, je ne fais pas d'une date un totem parce que ce serait donner de faux espoirs, ce qui serait pire que tout. Je ne suis pas non plus dans une logique de reprise à tout prix. Il faut évidemment respecter l'avis des experts et étudier la faisabilité de la reprise au vu de la situation sanitaire. Mais il importe dès à présent d'étudier les conditions d'un retour en présentiel. Nous travaillons sur mars, voire avril.

Il est évident que d'un point de vue psychologique, social, pédagogique et organisationnel, le plus tôt sera le mieux. Pour le moment, il faut continuer à appliquer le protocole qui était d'application avant les examens – le code rouge – selon lequel les activités d'apprentissage doivent avoir lieu à distance, à l'exception de quelques activités pratiques, stages, travaux en laboratoire, travaux pratiques, activités artistiques.

En attendant la reprise, il est indispensable de continuer à soutenir les étudiants en situation de difficulté sur le plan psychologique, financier et pédagogique. Il ne faut laisser personne au bord du chemin. C'est la raison pour laquelle, à mon initiative, le gouvernement a approuvé un plan de plus de huit millions d'euros de soutien au profit des étudiants les plus fragilisés par la crise sanitaire. Ce plan, qui vient s'ajouter aux mesures déjà prises depuis le début de la crise, se compose de deux volets. Le premier volet s'intéresse aux publics fragilisés par les conséquences économiques de la crise sanitaire, en renforçant à nouveau, pour la troisième fois, les subsides sociaux pour un montant de 2 285 000 euros.

Après avoir versé en 2020 un premier complément et prévu un deuxième complément du même montant dans le décret programme du 9 décembre 2020, il s'agit ici d'une troisième tranche qui vise à soutenir les étudiants affectés par les conséquences de la crise sanitaire. Cette troisième tranche sera répartie selon les mêmes modalités que la deuxième; ces fonds permettront aux étudiants en difficulté de bénéficier d'une aide directe et individualisée, que ce soit pour les études, les repas, les loyers, les frais de déplace-

ment, les frais informatiques ou encore des consultations psychologiques. Il faut inciter l'ensemble des étudiants en difficulté à contacter les services sociaux de leur établissement pour bénéficier de soutien en cette période si difficile.

Le second volet de ce plan est doté d'un montant de six millions d'euros et a pour objet de soutenir les initiatives de promotion et d'aide à la réussite à destination des étudiants de premier bloc de premier cycle. Il s'agit d'un public particulièrement affecté par les conséquences de la crise sanitaire, puisque ces étudiants ont fait face à l'enseignement à distance à la fois dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Or, la transition de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur est une période charnière qui permet d'inscrire les étudiants dans un parcours de réussite. C'est pourquoi, à l'issue de ce premier quadrimestre et au début du deuxième quadrimestre, où l'enseignement reprend à distance, nous avons souhaité soutenir et encourager les initiatives de promotion et d'aide à la réussite à destination de ce public, que ce soit pour enseigner aux étudiants une méthode de travail, pour vérifier qu'ils l'ont bien acquise, pour les aider à évaluer les résultats de la session de janvier, pour leur apprendre à relativiser un échec, à corriger les éventuels déficits, à acquérir les prérequis, etc. Le dialogue passe mieux entre les jeunes. Ces moyens permettront par exemple de recruter des étudiants moniteurs ou des assistants. Concrètement, les moyens débloqués par ce soutien exceptionnel permettront à chaque établissement d'enseignement supérieur de recruter un équivalent temps plein (ETP) par tranche de 450 étudiants de première année.

Outre son aspect bénéfique par rapport à l'aide aux étudiants en difficulté, il ne faut pas non plus négliger le fait que cette mesure pourra compenser, certes de manière relative, la perte de certains emplois étudiants. Ce montant de 6 millions d'euros s'ajoute naturellement aux 83 millions d'euros prévus annuellement pour les aides à la réussite. Au total, depuis le début de la crise, nous avons dégagé 12,8 millions d'euros pour soutenir les étudiants, que ce soit via des subsides sociaux ou de l'aide à la remédiation.

Enfin, trop peu d'étudiants connaissent l'existence des solutions et des soutiens; trop peu d'entre eux savent que les services sociaux des établissements, par exemple, sont en première ligne à cet égard et peuvent les aider. Les moyens ont été renforcés pour informer les étudiants. À mon initiative, un important travail de centralisation des informations sur les aides financières et psychologiques existantes – qu'elles soient mises en place par les établissements, les pôles académiques, les provinces, les Régions, l'État fédéral – a été réalisé en partenariat avec les pôles académiques, les administrations générales de la jeunesse et de l'enseignement. Ces administrations et les pôles reprennent sur leur site internet un

maximum d'information sur le sujet. Le groupe de travail que j'ai constitué à cet effet poursuit cette mise en commun de l'information en collaboration également avec les ministres régionaux chargés de la Santé, sur la base des informations qui m'ont été communiquées par les provinces, que j'avais également sollicitées à cet égard.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse particulièrement complète et qui a fait le tour des initiatives prises par le gouvernement sous plusieurs perspectives. Je ne reprendrai pas tous les éléments dans le détail, mais me concentrerai sur certains points que j'estime essentiels. Je présume que les 8 millions d'euros que vous évoquez dans le cadre de l'aide psychologique aux étudiants constituent bien des moyens supplémentaires et non une partie du refinancement de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, j'aimerais insister sur le fait qu'il est essentiel de se concerter avec les étudiants, les experts, mais aussi les directions d'établissements qui ont la maîtrise de leur organisation. En revanche, il me semble risqué de formuler des promesses qu'il sera difficile de tenir. Si les espoirs donnés aux jeunes ne se concrétisent pas, il s'agira d'un nouveau coup dur pour eux. J'entends que le mois de mars ne constitue plus un totem; je m'en réjouis. Nous devons prendre le temps de créer des protocoles nécessaires et suffisants.

Le bien-être psychologique et la socialisation des jeunes passent évidemment par le présentiel, mais également par l'ensemble des activités sociales plus ludiques et des rencontres entre étudiants. Nous ne devons pas les dégager de leur responsabilité pour la remettre dans les mains des directions d'établissements. Je l'ai toujours dit: ce n'est pas en tirant sur les pianistes qu'on fait chanter la chorale plus juste. Je ne critique pas vos initiatives, mais j'insiste sur le fait que chacun doit prendre ses responsabilités. La première est de ne pas communiquer sans être certain des décisions qui seront prises. La seconde est de laisser les directions assumer leurs responsabilités et de rendre aux jeunes des espaces leur permettant de nous montrer qu'ils sont des citoyens responsables capables de gérer leur espace de liberté.

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'enveloppe de 8 millions d'euros que j'ai évoquée se répartit comme suit: 6 millions d'euros sont destinés à l'aide à la réussite pour les étudiants de première année de bachelier et 2,285 millions d'euros viennent renforcer les subides sociaux. Il s'agit donc bien de moyens additionnels que le gouvernement a décidé de débloquer jeudi dernier et qui sont indépendants du refinancement de l'enseignement supérieur.

**Mme Joëlle Kapompolé (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes les initiatives prises, ainsi que pour le concret apporté par rapport aux moyens supplémentaires.

Je voudrais revenir sur l'idée émise par le Dr Valérie Hanozet, spécialiste de la prévention et de la promotion de la santé à l'école (PSE): la généralisation des cellules «Bien-être» dans toutes les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts. Ce type de mesure ne pourra peut-être pas être mis en place tout de suite, mais je crois qu'il convient de garder cette idée en mémoire pour un suivi, notamment dans le cadre des initiatives que vous prenez par rapport au bien-être et à la santé mentale de nos étudiants.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très longue et très complète ainsi que pour l'ensemble des initiatives qui sont prises. Les étudiants sont dans une situation extrêmement compliquée et je suis très préoccupé par la situation et le risque de décrochage. En France, un étudiant sur six serait en décrochage scolaire. Il est très important d'analyser les chiffres en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de prendre les mesures nécessaires.

Je tiens à saluer les mesures importantes qui ont été prises ainsi que les montants élevés qui ont été débloqués pour venir en aide aux étudiants, notamment ceux de première année. Ce public est particulièrement concerné par cette situation et a d'ailleurs vécu une année de rétho dans des conditions compliquées. Au-delà de ces moyens, il est important de réfléchir à l'avenir et d'offrir des perspectives. L'idée d'une bulle «kot» est intéressante. On pourrait élargir cette idée à une bulle «jeunes». Du moins, il faudrait réfléchir à la question de cette façon-là, car beaucoup d'étudiants ne sont pas en kot. Je sais que la mesure ne vise pas exclusivement la situation des étudiants en kot et il faudra peut-être préciser les choses. Il y a la question des colocations, de ces jeunes qui sont dans une situation où effectivement il faut pouvoir donner des perspectives de ce type.

C'est une mobilisation générale qu'on doit construire avec les jeunes. Je suis rassuré d'entendre qu'ils seront intégrés à cette réflexion. Je nous invite collectivement à réfléchir à la création d'une forme de baromètre ou de scénario qui serait construite avec les jeunes et les étudiants en fonction de l'évolution de la situation. Je pense que c'est l'une des pistes que l'on doit creuser pour que tout le monde sache vers où on va en fonction de l'évolution épidémique. Cela permettrait aussi d'éviter de créer de faux espoir. Il y a un risque de perte d'adhésion si on ne s'inscrit pas dans ce type de dynamique. Il s'agit toujours d'ouvrir les vannes d'un côté tout en gardant quand même l'attention sur la situation sanitaire. Il faut néanmoins donner une bouffée d'air à la jeunesse. Je pense qu'il y aura encore des débats

dans les prochains jours sur cette question et nous ne manquerons pas d'y revenir.

**1.46 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis Bruxelles»**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Depuis plusieurs années, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis Bruxelles sont engagées dans un processus de fusion qui s'est déjà matérialisé par de nombreuses synergies. Toutefois, cette fusion ne pourrait être parachevée qu'à travers plusieurs modifications décrétales, parmi lesquelles le transfert complet des habilitations.

Madame la Ministre, à plusieurs reprises, votre formation politique s'est montrée favorable à cette fusion, qui relève d'ailleurs des simples libertés d'association et d'enseignement garanties par notre Constitution. Sous la précédente législature, le groupe MR avait déposé une proposition de décret qui a été relevée de caducité et qui figure toujours à l'arrière de la commission de l'Enseignement supérieur. Le président de votre parti n'étant pas avare en déclarations, il a dernièrement déclaré, au sujet du refus de nomination de M. Hasquin à la présidence de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES): «Il nous a sans doute manqué une voix ou deux dans le monde confessionnel. Pourtant, ils savent que, s'il y a bien un parti favorable à la fusion UCLouvain/Saint-Louis, c'est nous». Visiblement, votre président tient à la liberté d'association, bien qu'il avait l'air de moins tenir à la liberté du conseil d'administration de l'ARES.

Outre les simples suppositions de votre président sur un vote tenu secret, pourriez-vous m'informer des points qui sont en discussion au sein de la majorité concernant l'achèvement de la fusion entre l'UCLouvain et l'Université Saint-Louis Bruxelles? Avez-vous soumis un avant-projet de décret au gouvernement? Vous êtes-vous donné une échéance pour aboutir dans ce dossier, afin que les paroles de votre président se transforment en actes?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je soutiendrai systématiquement la liberté d'association des ins-

titutions qui souhaitent se rapprocher. Je suis convaincue que les initiatives de ce type permettent à la fois d'améliorer la qualité de la formation des étudiants, de susciter des synergies de recherche et de bénéficier d'économies d'échelle sur le plan des finances publiques.

Depuis le début de mon mandat, j'œuvre en faveur de ce rapprochement et j'ai eu l'occasion d'avoir de longs échanges avec l'ensemble des acteurs concernés pour que cette fusion se concrétise dans l'esprit que j'ai évoqué, dans le souci de préserver l'équilibre du paysage de l'enseignement supérieur et d'éviter des concurrences stériles entre établissements.

À cause de l'émergence de la crise sanitaire et de changements d'interlocuteurs au sein des établissements, les discussions ont momentanément été. Tous se sont concentrés sur la gestion de la crise sanitaire et le soutien aux étudiants. C'est d'ailleurs dans ce cadre que j'ai proposé un plan d'aide à la réussite et de renforcement des subside sociaux. J'ai bien sûr l'ambition d'aider à renouer le dialogue entre les différents acteurs concernés afin de parvenir à un accord de l'ensemble des parties sur ce dossier qui n'est pas neuf.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre attachement à la liberté d'association. Je n'en doutais pas. Je pars du principe qu'aujourd'hui, tout le monde estime qu'il y a un équilibre dans le paysage de l'enseignement supérieur. Je ne vois donc pas en quoi la liberté d'association pourrait modifier cet équilibre. Je vous encourage donc à poursuivre dans la voie que vous venez d'énoncer et à concrétiser la liberté d'association, qui nous est chère, en finalisant ce rapprochement. Il ne bousculera cet équilibre que si certains le voient comme tel.

**1.47 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Décision de réserver l'octroi de subventions aux associations scientifiques sur la base de deux critères»**

**1.48 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien à l'association belge francophone de science politique»**



**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Hervé Cornillie (MR).** – «Alors que l'Association belge francophone de science politique (ABSP) veille depuis plus de vingt ans à faire dialoguer les chercheurs des différentes universités, à soutenir les jeunes chercheurs et à faire rayonner la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Valérie Glatigny, a brutalement décidé de lui couper les vivres.» C'est ce que dit la carte blanche de l'ABSP récemment publiée par le quotidien «*Le Soir*».

Cette décision n'est sans doute pas aussi simple et probablement plus objective que ne le prétend l'ABSP. Il semblerait néanmoins que l'octroi de subventions soit désormais réservé aux associations scientifiques ou de diffusion des connaissances répondant à un double critère: d'une part, avoir comme objectif majeur la communication sur le rôle des sciences et techniques dans le monde d'aujourd'hui et/ou l'attractivité des études dans le domaine des STEM (*Science, Technology, Engineering, and Mathematics*) et, d'autre part, ne pas être réservé à un public spécialisé.

Si je suis persuadé des nobles intentions concernant l'objectivité et l'équité de l'introduction de ce double critère, il soulève néanmoins quelques questions au sein du monde académique francophone. Certains acteurs académiques issus des sciences sociales condamnent ainsi l'introduction de ce double critère, l'accusant d'introduire une forme de hiérarchie d'utilité sociale entre les disciplines scientifiques, et je les cite: «seules les sciences et techniques seraient dignes d'être aidées, les sciences humaines devant se débrouiller seules».

Que répondez-vous à ces propos, Madame la Ministre? Est-ce là l'objectif voulu et un choix clair et posé par notre Fédération? Quelle est la place accordée aux sciences sociales et à leurs recherches durant cette législature? Ces sciences ne contribuent-elles pas elles aussi de manière prépondérante au rayonnement scientifique de notre Fédération? Assiste-t-on ici à une mise en concurrence des disciplines académiques entre elles alors que leurs contributions ont plutôt tendance à être complémentaires ou devraient l'être?

Comment encourager nos jeunes à s'intéresser aux sciences et technologies, disciplines indispensables au redressement de nos Régions, sans que cela ne soit au détriment des autres disciplines scientifiques? Est-ce le cas ici? Est-on dans un système de vases communicants préjudiciable aux uns ou aux autres? La tenue, dans les prochains mois, du Congrès des associations francophones de science politique, avec l'ABSP comme hôte, ne sera-t-elle pas d'une certaine manière entachée de cette décision?

Confirmez-vous une tendance à la délégitimation grandissante de la science politique

en Belgique et en Europe dénoncée par l'ABSP? On a même pu lire des articles affirmant que la science politique était en voie d'extinction. Au moment où beaucoup dénoncent la montée des extrêmes et la délégitimation des institutions publiques, pouvons-nous nous passer des pistes de sortie de crise que produiront, à n'en pas douter, les sciences humaines et notamment les sciences politiques?

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Mon attention a également été attirée par cette carte blanche de l'ABSP publiée par «*Le Soir*», qui regrettait la décision de lui couper les subventions et d'en réserver l'octroi aux associations scientifiques ou de diffusion des connaissances répondant aux deux critères déjà évoqués: l'objectif majeur doit être la communication sur le rôle des sciences et techniques dans le monde d'aujourd'hui et/ou l'attractivité des études dans le domaine des STEM et le fait qu'il ne doit pas être réservé à un public de spécialistes.

Madame la Ministre, je salue aussi votre volonté d'élaborer de nouveaux critères dans le but d'opérer une sélection qui soit objective et équitable, ainsi que l'intention générale du gouvernement de revaloriser les STEM et l'image des filières et des métiers techniques et manuels. Je partage aussi l'idée qu'il faut encourager les jeunes femmes à s'intéresser aux STEM. Dans le même temps, on peut légitimement s'interroger sur les craintes exprimées par l'ABSP. À lire cette carte blanche, il semble que des associations comme elle, qui se consacrent aux sciences humaines et sociales, ne pourront plus prétendre à ces financements.

Si les STEM ont un rôle primordial à jouer pour faire face aux défis majeurs auxquels notre société sera confrontée à l'avenir, M. Cornillie l'a déjà souligné, il ne faut pas pour autant sous-estimer le rôle des sciences humaines et sociales à cet égard, ces dernières permettant en effet de travailler sur les aspects sociaux, politiques, culturels et éthiques comme sur les défis et les solutions qui leur seront apportées. Je suis convaincu de l'importance de continuer à soutenir ces différentes organisations et ces différents types de recherches qui permettent aux chercheurs d'éprouver leurs analyses, de renforcer la robustesse de leurs raisonnements et de participer à la construction d'une société plus critique et plus résiliente.

Comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC), les STEM seront donc revalorisés et je m'en réjouis. Je souhaite néanmoins savoir quelles dispositions seront prises pour soutenir les associations dédiées aux autres sciences et pour leur permettre de soutenir à leur tour leurs chercheurs. Les subventions de ces associations ont-elles été supprimées? Si oui, pour quelles raisons?

Par ailleurs, la carte blanche évoque la création d'un groupe de travail chargé d'opérer une sélection parmi les demandes de subventions. Si tel est bien le cas, quels seront sa composition et son mode de fonctionnement?

Enfin, comment les jeunes femmes seront-elles encouragées en pratique à choisir de se diriger vers les STEM?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Permettez-moi de contextualiser le débat concernant le non-financement de l'ASBL ABSP en 2020. Le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacré à la recherche s'élève en moyenne à plus de 185 millions d'euros. Parmi ceux-ci et sur base décrétable, six sont réservés au Fonds de la recherche en sciences humaines et 93 à la dotation au FRS-FNRS. Parmi ces 93 millions, un bon tiers est attribué à des projets de sciences humaines et sociales. On ne peut donc pas parler d'un quelconque désintérêt pour les sciences humaines et sociales, voire d'un déséquilibre dans l'enseignement supérieur entre sciences humaines et sciences exactes pour une subvention de 15 000 euros qui n'a pas été octroyée en 2020 à une association en particulier.

Ma volonté est d'éviter autant que possible la distribution des subventions facultatives par saupoudrage et donc tout arbitraire et tout fait du prince. Le budget disponible pour ce type de financement non structurel et donc facultatif est tellement faible qu'il ne peut être prétexte à une mise en concurrence des disciplines académiques entre elles. Il ne serait pas bon que cela soit le cas. Nous ne trouverons des solutions aux défis qui nous attendent que par des projets interdisciplinaires. La crise sanitaire que nous traversons nous le confirme tous les jours. Par ailleurs, mon propre parcours académique en sciences humaines ne plaide pas en faveur d'un désintérêt pour ces dernières.

Il faut également savoir que la tenue de séminaires, congrès ou colloques, puisqu'il s'agissait de financer un tel événement, peut être financée autrement par les universités, sur la base de leurs allocations de fonctionnement, par le FNRS sur la base de ses dotations, et même par WBI. L'ASBL a par ailleurs également introduit une demande de subventions sur la ligne «Promotion de Bruxelles» et demandé qu'on réexamine sa demande à la lueur de nouveaux arguments. Mes services ne s'y sont pas opposés.

Le courriel de réponse daté du 27 novembre dernier indiquait que le budget 2020 étant épuisé, la demande de réexamen serait analysée au regard des autres demandes qui ont trait à la diffusion des connaissances dans un groupe de travail *ad hoc* qui se réunirait dès le début du mois

de janvier. Ce dernier a bien vu le jour et rassemble les établissements d'enseignement supérieur, le FNRS et WBI.

L'objectif est de pouvoir estimer les besoins et de définir des critères équitables afin d'opérer une sélection qui permette d'éviter une dispersion des crédits et un effet de saupoudrage. Je serais évidemment plus sympathique aux yeux du plus grand nombre si je poursuivais des financements épars. Mais comment choisir sans tomber dans l'arbitraire et comment assurer qu'on ne sert pas toujours les mêmes personnes?

Il est exact que les projets liés aux STEM sont considérés comme une priorité, conformément à la Déclaration de politique communautaire et précisément pour éviter le saupoudrage et concentrer les moyens sur des enjeux identifiés par le gouvernement. En effet, trop peu de jeunes et bien trop peu de jeunes filles s'orientent vers ces filières menant à un manque d'innovations et de recherches qui affecte le développement économique et social et la compétitivité de la Belgique. Il est donc essentiel de valoriser ces filières. Cela passe par une plus grande médiatisation et vulgarisation des recherches en la matière. Il ne s'agit donc pas de favoriser les recherches en sciences pures et dures au détriment des sciences humaines, mais simplement d'appliquer une priorité gouvernementale.

Le budget disponible est de 200 000 euros par an et la sélection s'opère sur la base des sept critères suivants: la demande est déposée par une entité ayant au moins un siège d'activité en Fédération Wallonie-Bruxelles; le projet a comme objectif majeur la communication sur le rôle des sciences et des techniques dans le monde d'aujourd'hui et/ou l'attractivité des études dans le domaine des STEM; il n'est pas réservé à un public de spécialistes; l'entité dispose d'expérience à la fois dans le domaine thématique et le secteur de la communication scientifique; les ressources sont en adéquation par rapport au projet; le facteur genre est pris en compte en s'inspirant de pratiques telles que celles soutenues par l'Europe; la démarche dans laquelle le projet s'inscrit porte sur la communication ciblée sur l'apport sociétal des sciences et techniques en lien avec les centres d'intérêt et valeurs spécifiques de chacun, ainsi que la demande de sens des plus jeunes au départ d'applications scientifiques et techniques concrètes ou encore visant à améliorer l'image des carrières scientifiques ou techniques afin de les rendre accessibles et attractives pour le plus grand nombre.

**M. Hervé Cornillie (MR)**. – Votre rôle, Madame la Ministre, consiste en effet à mettre en œuvre les objectifs politiques inscrits dans la DPC et particulièrement ceux liés aux STEM. La volonté est de toucher un public jeune avec une visée pédagogique à long terme sur l'économie et l'emploi de ces jeunes, en misant également sur la féminisation.

Vous avez contextualisé la plainte de l'ABSP au regard des financements réservés à la recherche, ce qui permet de relativiser certains propos. On ne peut pas en déduire qu'aucun intérêt n'est porté aux sciences humaines ou que les sciences humaines seraient exclues des financements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des organes qui la représentent.

Votre réponse a le mérite de clarifier la situation. Des pistes pour organiser l'événement sont à l'étude et il faut inviter l'ABSP à se tourner vers les filières structurelles existantes pour lesquelles des critères ont été définis.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Votre réponse a le mérite de clarifier une série d'éléments. J'entends qu'il n'y a pas de désintérêt pour les sciences humaines et sociales. Il est important de le rappeler. Votre réponse me rassure aussi sur l'ambition qui est la vôtre, Madame la Ministre. J'espère qu'on trouvera une solution pour le cas concret qui est évoqué.

Je trouve qu'il est effectivement judicieux de valoriser les STEM, comme le prévoit la DPC. J'attire quand même votre attention sur le fait qu'il faut veiller à ce que les nouveaux critères n'excluent pas d'autres types de sciences, comme les sciences humaines qui restent fondamentales dans une société qui a besoin de valoriser le sens, l'analyse et la critique. Ce ne serait pas non plus le sens de la DPC, qui dit certes que l'on veut valoriser les STEM, mais pas nécessairement au détriment d'autres sciences. Il faut trouver cet équilibre. Je vous fais confiance pour cela.

Il sera très important d'être vigilant sur le choix des critères et on y sera évidemment attentif. Nous reviendrons certainement sur le sujet.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. Manu Disabato, intitulée «Master en danse proposé à partir de l'année académique 2021-2022 en cursus commun par l'Institut supérieur des arts du spectacle (INSAS) et l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV)», de Mme Anouk Vandevorde, intitulées «Comité de concertation «Jeunes» du jeudi 28 janvier et cours en présentiel dans le supérieur» et «Garantir la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2021-2022», de M. Martin Casier, intitulée «Évolution vers une science plus ouverte et égalitaire au profit de la société et des scientifiques», de Mme Latifa Gahouchi, intitulée «Prostitution estudiantine pour financer les études», de M. Michaël Vossaert, intitulée «Suppression des subventions dont bénéficiait l'Association belge francophone de science politique», de M. André Antoine, intitulées «Situation désespérée des demandeurs d'asile pour la promotion sociale» et «Mesures entreprises pour les personnes malentendantes et sourdes dans les établissements d'enseignement supérieur», sont retirées.

La question orale de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Cursus vaccinations pour les médecins généralistes», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h30.*